

## LE DEVOIR ... À LOISIR



### « Shu nien »

Nous sommes entrés ce matin dans l'année du Rat, la 4682e du calendrier lunaire. Les Chinois ont de cet animal une opinion plus indulgente que nous : arrivé le premier lorsque le Bouddha a convoqué toutes les bêtes du monde, il domine la liste des 12 totems de l'horoscope chinois.

Plus près de nous par la culture, le tarot refait des siennes dans ces pages : Marie-Anne Rainville a assisté au lancement d'un ouvrage sur le « tarot psychologique », où même la Mort et le Pendu étaient au rendez-vous (en page 11). En vérité, le Diable aussi est de la partie : s'inspirant d'une brève nouvelle en provenance... du Vatican, Asmodée s'interroge sur les arcanes de la divination, en page 18

### Ski-Estrie

Pierre Lacerte a fait la tournée des cinq grands centres de ski des Cantons de l'Est et en a presque perdu, du même coup, le Nord et l'envie d'aller en Floride comme tout le monde.

Page 11

### Captivante Captiva

Sur la côte du golfe du Mexique, en Floride justement, Monique Nuytemans a découvert un « don de la mer » : le centre de villégiature de l'île Captiva. Pour voyager sans douleur, elle donne aussi de précieux conseils qui vous éviteront peut-être le cauchemar des bagages.

Pages 12 et 13

### Station Culture

Jean-Claude Marsan a jeté un oeil admirateur sur l'une des toutes nouvelles stations du métro de Montréal : celle du Collège, à Saint-Laurent.

Page 11

## LA BATAILLE DU FRANÇAIS AU MANITOBA

# Pawley: mieux vaut imposer la clôture que de laisser la Cour suprême décider

par Jean-Pierre Proulx

WINNIPEG — Le premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, refuse que la Cour suprême du Canada, dont les juges sont menés par le gouvernement fédéral, décide à la place de l'Assemblée législative ce que seront les droits linguistiques des Manitobains.

Il a donc prévenu l'opposition de la ferme détermination de son gouvernement de faire adopter le projet de résolution constitutionnelle qui confirme le caractère officiel de la langue française et de la langue anglaise au Manitoba. Il est prêt si nécessaire à recourir à une motion de clôture pour parvenir à ses fins.

Le débat à l'Assemblée législative s'est déroulé hier après-midi de 3 heures à 5 h 30 dans un climat orageux, les deux côtés de la Chambre s'interpellant sans cesse et s'invectivant à qui mieux mieux. De l'avis des journalistes de la tribune parlementaire les députés manitobains sont généralement assez peu disciplinés d'autant plus que le président de la Chambre n'est pas particulièrement autoritaire mais ils reconnaissent que le taux d'émotivité était hier particulièrement élevé.

Le débat cependant n'a pas porté sur le fond de la question mais uniquement sur la procédure. L'opposition conservatrice que dirige M. Gary Simons accuse le gouvernement de vouloir imposer la clôture, chose qui n'est pas survenue depuis des décennies au Parlement manitobain. Il crie donc au ballon, invoque les valeurs de la démocratie. Pendant une heure, son discours n'a été que des variations sur le thème de la démocratie.

C'est bien d'ailleurs ce qui hérisse le gouvernement. M. Pawley a accusé le nouveau chef de l'opposition de « troupard invétéré ».

Pour le premier ministre, le temps de passer à l'action est venu afin de passer à autre chose ce que les Ma-



Howard Pawley

nitobains, dit-il, désire et au plus haut point. Et, c'est précisément en démocratie la responsabilité du gouvernement de prendre les décisions. Il entend a-t-il dit que celle-ci soit prise par l'Assemblée législative « en fonction des circonstances de 1984 ». Il a donc prévenu l'opposition qu'il n'entendait pas être leur otage. Rappelons ici qu'en décembre le

Voir page 10: Pawley

## Joyal ne peut s'engager

par Paule des Rivières

OTTAWA — Les impondérables entourant le débat sur le français au Manitoba sont tels que le gouvernement fédéral ne peut pas garantir qu'il déposera le projet d'amendement constitutionnel sur le français au Manitoba devant la Chambre des communes au cours de la présente

session.

« Cela (l'adoption de l'amendement par le Parlement) fait partie des objectifs du gouvernement et je pense que nous avons intérêt à procéder avant les élections, mais c'est un débat qui peut être long, et si nous l'ouvrons, il faut être prêt à le faire », a déclaré le secrétaire d'État cana-

dien, M. Serge Joyal, cette semaine au DEVOIR.

L'amendement en question a présentement la forme d'une résolution pour faire du français une langue officielle au Manitoba; cette résolution est devant la Législature de cette province où elle doit être adoptée

Voir page 10: Joyal

# Le budget de Reagan inquiète Wall Street et les démocrates

## ■ \$180 milliards de déficit; hausse des dépenses militaires

WASHINGTON (AFP) — Le projet de budget américain pour l'année fiscale 1985, présenté hier par le président Reagan, et qui prévoit un déficit de 180 milliards de dollars et une forte hausse des dépenses militaires, a été accueilli hier par une baisse à Wall Street, les réserves de nombreux économistes et les critiques des élus démocrates du Congrès.

L'indice Dow Jones des industriels a perdu plus de 8 points (à 1.212.30) hier, poursuivant une baisse amorcée le 6 janvier dernier et qui a déjà fait perdre plus de 70 points à ce baromètre du New York Stock Exchange.

Les milieux financiers américains, qui n'ont pas été surpris par le projet de budget transmis hier au Congrès, ne cachent pas leur inquiétude devant le maintien d'un déficit budgétaire approchant les 200 milliards de dollars, sans perspective de dégonflement au cours des prochaines années.

Wall Street craint notamment une remontée des taux d'intérêt susceptible d'étouffer la reprise économique. Cette préoccupation est également manifeste chez les économistes américains.

Il est « très irréaliste » d'imaginer que la croissance économique va se poursuivre en dépit de ces déficits, a estimé M. Lawrence Chimere, président de la Chase Econometrics, spécialisée dans les prévisions économiques.

Le budget est tellement « inconsistant » par rapport aux prévisions économiques qu'il sera impossible à exécuter, a déclaré pour sa part M. Allen Sinai, principal économiste de la firme d'investissement Lehman Brothers Kuhn Loeb.

Le déficit de 180 milliards envisagé pour l'année fiscale 1985, débutant le 1er octobre prochain, est légèrement inférieur aux 183 milliards prévus pour l'année fiscale en cours, après le déficit record de 195,4 milliards enregistré pour l'année fiscale 1983.

M. Reagan a lui-même reconnu dans un message transmis au Congrès que la poursuite d'une « croissance non inflationniste » serait menacée par le maintien prolongé des déficits à un niveau aussi élevé, comme le prévoient tant les projections gouvernementales que privées.

Mais il n'a demandé aucune augmentation d'impôts et seulement de faibles réductions de dépenses fédérales alors qu'approche l'échéance électorale de novembre 1984 qui verra M. Reagan rechercher un second mandat.

Le directeur du budget, M. David Stockman, a d'ailleurs reconnu hier qu'en cette année électorale, le gouvernement avait préféré ne proposer aucune mesure spectaculaire pour réduire les déficits.

« Il ne servait à rien d'aligner tous ces changements ou propositions pour qu'après cela tous les candidats à la Chambre ou au Sénat » viennent les critiquer, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse.

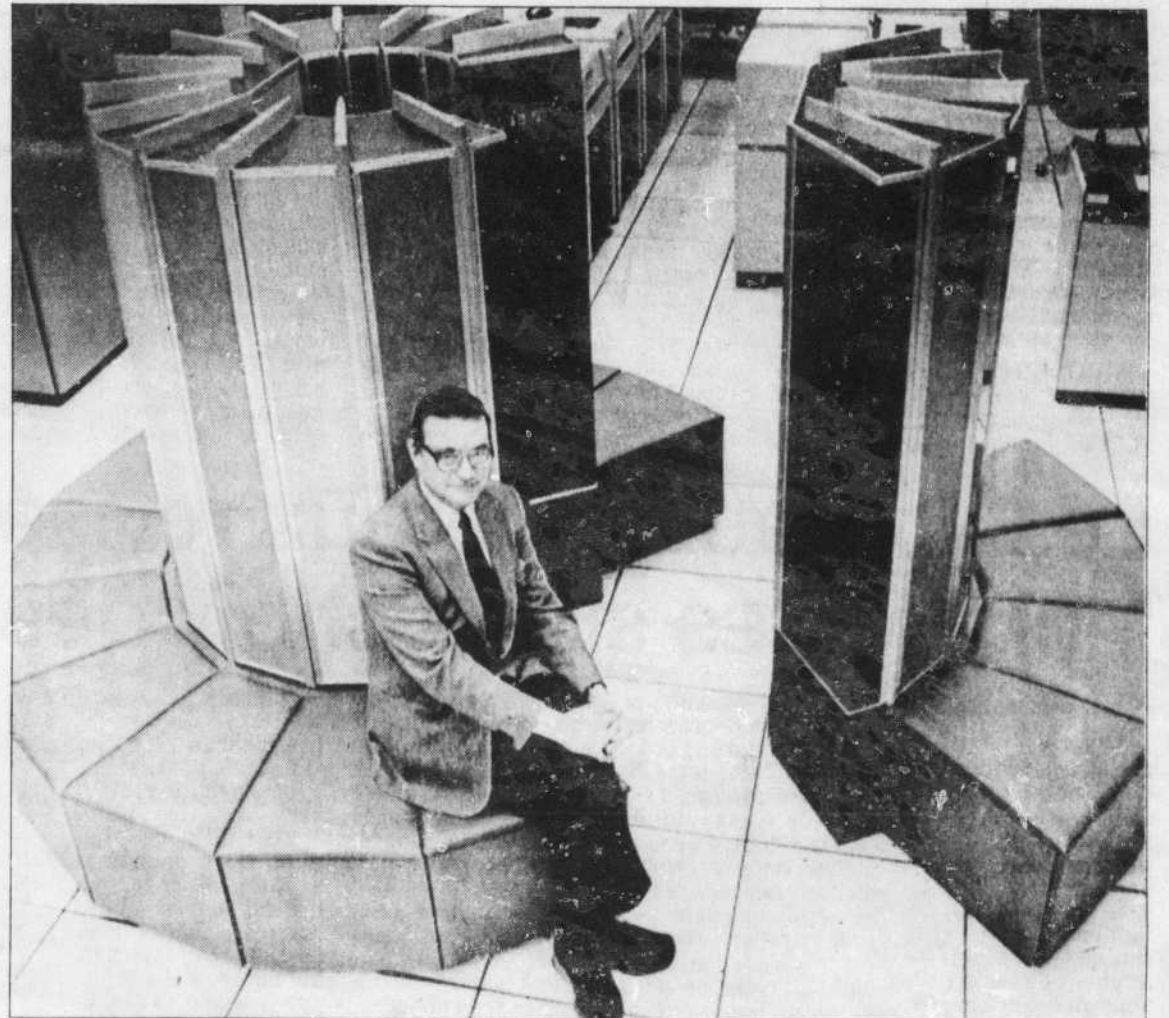
« Ce budget n'est rien d'autre qu'un document d'année électorale qui évite soigneusement les vrais problèmes dont la résolution ouvrirait la voie à une économie solide et viable », a estimé à ce sujet hier le sénateur démocrate Lawton Chiles, membre de la commission budgétaire du Sénat.

« Je ne suis pas satisfait de ce budget », a déclaré pour sa part le président démocrate de la Chambre, M. Thomas O'Neill, adversaire farouche du président Reagan. Ce dernier, a-t-il rappelé, avait promis lors de sa campagne électorale en 1980 un excédent budgétaire de 95 milliards pour cette même année fiscale 1985.

« Militairement, il dépense mille millions de dollars par jour et notre défense ne vaut pas mieux que quand il est arrivé », a ajouté M. O'Neill, montrant ainsi clairement que les crédits militaires seraient la cible privilégiée des démocrates lors

Voir page 10: Le budget

## Le temps qu'il fera dans 12 jours



Le directeur du Centre météorologique canadien, M. François Lemire, occupe sans doute ici le « siège » le plus onéreux au pays: le super-ordinateur Cray-1. Cette machine de \$32 millions, la plus rapide au pays, permettra dans quelque temps de porter de 5 à dix ou douze jours la valeur des prévisions météorologiques canadiennes. L'ordinateur a cette curieuse forme pour optimiser ses performances, explique son constructeur. Nos informations en page 3.

(Photolaser CP)

## Les sénateurs Tremblay et Asselin:

# Pas de réforme du Sénat sans l'accord du Québec

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Il ne saurait y avoir de réforme du Sénat canadien sans l'accord du Québec, ont fait valoir hier les sénateurs conservateurs Arthur Tremblay et Martial Asselin.

Tous deux membres du comité mixte spécial qui a rendu public, mardi, un rapport sur la réforme du Sénat, ils espèrent même que, par le biais des discussions qui s'engageront à cet égard, le Québec pourra finir par signer l'accord constitutionnel agréé par Ottawa et les neuf autres provinces, il y a près de deux ans.

En compagnie de deux autres membres du comité, les députés libéraux Roland Comtois (Terrebonne) et Marcel Roy (Laval),

les deux sénateurs étaient à Québec pour transmettre copie de leur rapport au ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, et au leader parlementaire de l'opposition, M. Fernand Lalonde. Le groupe a aussi tenu une séance d'information à l'intention de la presse parlementaire.

Il est essentiel que le Québec ne soit pas absent des changements constitutionnels rendus nécessaires par la réforme du Sénat, dit le sénateur Asselin, en attirant l'attention sur un paragraphe que M. Tremblay et lui-même ont fait inclure dans les conclusions du comité, suite et fin de lestage re sénat

Ce paragraphe se lit comme

Voir page 10: Réforme

## Le coût du transport en commun

# Des Marais veut accroître le fardeau des usagers

par Alain Duhamel

Pour conclure un débat qui, depuis plusieurs années, domine les rapports entre la Communauté urbaine de Montréal et le gouvernement du Québec, le président du comité exécutif, M. Pierre Des Marais II, a proposé hier un nouveau partage des coûts du transport en commun fondé sur un rééquilibrage des contributions des usagers, des contribuables, des administrations municipales et de l'État québécois.

Le partage proposé s'articule comme suit:

■ Pour le coût d'exploitation, la part des usagers s'accroîtra progressivement jusqu'à 50 %. Elle est actuellement d'environ 44 %. Les bénéficiaires non-usagers (20 %) et le gouvernement de Québec (15 %) et la CUM (15 %) paieront l'autre moitié. Une diminution de tarifs sélective, en dehors des heures de pointe par exemple, à l'égard des personnes

âgées ou des personnes démunies, si elle s'inscrit dans une politique sociale du gouvernement québécois, pondérerait l'effet de ce partage sur les citoyens non-motorisés, usagers captifs du transport en commun.

■ Pour le coût des infrastructures et des équipements, la contribution du gouvernement québécois demeure à 100 %, mais devrait couvrir non seulement les travaux mis en chantier depuis le 1er janvier 1980, mais aussi les travaux réalisés auparavant.

La CUM réalisera un projet de développement des infrastructures « clé en mains » défini dans un protocole d'entente dans lequel les signataires préciseront leur rôle, les échéanciers et les coûts. Elle prendra à son compte tout dépassement de coûts.

Des efforts énormes ont été consentis par la société comme dans d'autres domaines de l'administration publique... Ces efforts soutenus

Voir page 10: Des Marais

## Lalonde avait oublié une lettre

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition, M. Brian Mulroney, a écrit à l'ancien ministre des Finances Allan MacEachen, à la fin de l'année 1981, pour lui recommander de corriger le système d'impôt sur le revenu des particuliers pour éviter les abus de la part des Canadiens bien nantis.

Cette lettre, qui a été rendue publique mercredi par le bureau du chef de l'opposition, n'avait pas été incluse dans la correspondance de M. Mulroney qui a été rendue publique cette semaine par le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, dans une vaine tentative de sa part pour prouver les allégations qu'il a formulées la semaine dernière aux Communes contre M. Mulroney.

M. Lalonde a accusé M. Mulroney de chercher à obtenir des

Voir page 10: Lalonde



Pierre Des Marais II: ... des propositions concrètes pour rétablir la part des choses.

# Impôt : pas de « remède efficace et rapide »

par Bernard Descôteaux

OTTAWA — La tenue d'une enquête privée sur la gestion du ministre fédéral du Revenu n'est pas le « remède efficace et rapide » capable d'apaiser les inquiétudes des contribuables, qui devraient pouvoir être entendus devant un comité parlementaire itinérant des Communes.

Le chef de l'opposition conservatrice, M. Brian Mulroney, a réclamé en ces termes, hier, du premier ministre par intérim, M. Jean-Luc Pepin, la constitution d'une telle enquête publique et parlementaire qui s'est vu opposer une fin de non-recevoir par le gouvernement.

M. Mulroney avait décidé de prendre le relais de ses députés qui, depuis deux mois, presque quotidiennement, attaquent la gestion du ministre du Revenu quant aux méthodes de perception de l'impôt. Tout compétent que soit l'enquêteur privé nommé par le ministre, celui-ci ne peut se substituer au Parlement. Il faut donner l'occasion aux citoyens de se faire entendre, a fait valoir le chef conservateur.

Le gouvernement, en fait, ne veut rien entendre d'un tel comité par-

lementaire qui permettrait aux députés conservateurs de répercuter à travers tout le pays leurs attaques contre les ministériels. M. Pepin a rappelé que l'opposition avait à sa disposition bien d'autres moyens pour faire valoir son point de vue, d'autant plus que le ministre Pierre Bussières promettait, hier, de rendre public le rapport de son enquêteur.

Les conservateurs trouvent, cependant, qu'on risque d'attendre encore bien longtemps avant de voir ce rapport. Celui-ci ne sera presque certainement pas déposé avant les prochaines élections puisque M. William Farlinger, l'enquêteur choisi par M. Bussières, prévoit qu'il lui faudra environ un an pour mener son mandat à terme. M. Bussières a rappelé que M. Farlinger pourra lui présenter des recommandations intérimaires au besoin. Pour sa part, il s'engage à y donner suite s'il le juge nécessaire.

M. Bussières a rejeté, par ailleurs, les accusations des députés conservateurs voulant que le ministre du Revenu ait aboli la présomption d'innocence des contribuables. Pour étayer cette affirmation, les députés ont fait état d'une directive émise au début de l'année au bureau régional

de Kitchener, sur une base expérimentale. Cette directive prévoit que l'on vérifiera les rapports d'impôts des dirigeants de certaines entreprises même si on a aucune raison de croire qu'ils ont manqué à leurs obligations envers le fisc. On chercherait ainsi à dépister des consultants qui ne déclarent pas leurs revenus en totalité.

Selon le député Chris Speyer, on met ainsi les contribuables sous une surveillance constante, sans aucun moyen de se défendre. Le ministre a promis de vérifier si une telle directive existait bien. Il a noté que lorsque les fonctionnaires de l'impôt font des vérifications, il s'agit de vérifier la conformité des déclarations avec la loi. Il n'existe alors aucune présomption de culpabilité préalable.

M. Bussières a, par ailleurs, reconnu implicitement qu'un film d'information de son ministère pouvait laisser croire que la présomption d'innocence était parfois remise en cause. Ce film intitulé *Excusez-moi* est en vedette un ordinateur interrogeant des gens qui n'ont pas déclaré tous leurs revenus. Destinée à un groupe particulier de contribuables qui ne respectent pas la loi, ce

film peut laisser croire que le gouvernement pense que tous les contribuables font de même. M. Bussières a ordonné que le film soit retiré et il a mis sur pied un comité chargé de revoir les politiques d'information de son ministère.

Le ministre a, enfin, qualifié de ridicule l'affirmation de M. Mulroney voulant que l'attitude actuelle du ministère du Revenu s'explique tout simplement par la nécessité du gouvernement de combler, partiellement au moins, un déficit dépassant les \$30 milliards.

« Le gouvernement est cassé comme un clou. Les libéraux se sont virés de bord et ont dit au ministère du Revenu : Faites de votre mieux », a soutenu M. Mulroney. La conséquence pour les citoyens est que la présomption d'innocence n'existe plus et que l'on présume de leur culpabilité avant même qu'on ne dépose leurs documents devant le ministère, croit-il.

Le ministre répond qu'il y a actuellement pour \$3,5 milliards d'impôts impayés et qu'au nom de l'équité même du système fiscal, on ne peut adopter une attitude de laisser-faire.

## Mulroney revient à la charge sur l'échange de Davos

# Trudeau entame la dernière étape de sa mission de paix à l'Est

BUCAREST (d'après CP et AFP) — Le président roumain Nicolae Ceausescu a déclaré, hier, qu'il poursuivait les mêmes objectifs que son hôte, le premier ministre du Canada. Il faut, selon lui, « arrêter le déploiement américain et les contre-mesures soviétiques et reprendre les négociations de Genève pour aboutir à un accord » visant à éliminer toutes les armes nucléaires en Europe. Le premier ministre Pierre Trudeau a souligné, pour sa part, que la dissuasion nucléaire et l'équilibre de la menace intimidante « appartiennent à la logique d'un autre âge aujourd'hui dépassé ».

Après la Tchécoslovaquie et la République démocratique d'Allemagne, la Roumanie constitue la troisième et dernière étape de la mission de paix qu'effectue M. Trudeau à l'Est. Le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andreï Gromyko, venait de quitter Bucarest au moment où le chef du gouvernement canadien y arrivait. Dans leur communiqué commun, Bucarest et Moscou accusaient pour la première fois les États-Unis de viser la suprématie militaire dans un monde où croît la tension; la Roumanie, dans ce même communiqué, dit soutenir la position soviétique pour une reprise des négociations de Genève sur la base du retour à la situation qui prévalait en Europe avant le déploiement des premiers euro-missiles.

Il est à noter que le président de la RDA, M. Erich Honecker, a signifié, hier, son appui global à l'initiative de M. Trudeau et qu'il s'est dit optimiste

(« Nous convenons... que l'évolution négative de la situation mondiale n'est pas irréversible. »). Le Canada et la RDA — c'est là un des succès indéniables de ce voyage — doivent mettre sur pied une commission bipartite d'experts sur le désarmement; il s'agira de mieux explorer les chances d'accord sur les idées spécifiques touchant le désarmement. Ottawa et Berlin-Est désignent sous peu les membres de cette commission qui pourront ensuite transmettre leurs conclusions aux pays de l'Otan comme à ceux du Pacte de Varsovie.

Entre-temps, à Ottawa, le chef de l'opposition conservatrice est revenu, hier, sur la controverse soulevée par les propos de M. Trudeau, samedi dernier, au symposium de Davos (Suisse), sur la stratégie nucléaire de l'Otan. Dans un discours prononcé en décembre à Toronto, M. Brian Mulroney invitait le gouvernement canadien à se faire le défenseur d'une politique de « non-first-strike » à l'Otan, c'est-à-dire que l'Otan considérerait ses ogives comme n'étant pas de première frappe; le leader conservateur s'en tient à la même formulation, mais un analyste de la *Canadian Press* à Ottawa souligne que M. Mulroney ne réussit pas tellement à clarifier ses vues, l'Otan suivant déjà une telle politique, non écrite il est vrai. À Davos, M. Trudeau avait soulevé la question de la riposte des États-Unis si jamais l'Europe était envahie par des forces soviétiques conventionnelles. Washington risquerait-elle alors une guerre

atomique, une troisième guerre mondiale? Cette façon de s'interroger en public, selon les conservateurs, pouvait miner la crédibilité de l'Otan; ce que M. Trudeau n'est pas disposé à accepter comme critique puisqu'il est permis de se référer à des interrogations déjà répandues (notamment, en France où le pouvoir gaulliste a insisté pour posséder sa propre force de frappe nucléaire parce que de Gaulle n'était pas entièrement sûr de la stratégie de Washington, de l'Otan et de ce que l'on est convenu d'appeler une « riposte graduée »).

À Washington, l'ambassadeur canadien aux États-Unis, M. Allan Gottlieb, a traité, hier, devant la *John Hopkins School of Advanced International Studies*, de la soi-disant divergence de vues entre MM. Reagan et Trudeau sur la question du désarmement. MM. Reagan et Trudeau sont « fondamentalement sur la même longueur d'ondes », d'affirmer l'ambassadeur en précisant que les deux pays abordent les questions de guerre et de paix « différemment », ce qui s'explique du fait que les États-Unis tiennent un discours de grande puissance. Le Canada, lui, fait entendre sa voix en sa qualité de membre d'une alliance « au sein de laquelle les États-Unis sont nos chefs et non nos tyrans ». Pour M. Gottlieb, la plupart des chefs d'État occidentaux croient que la rupture des pourparlers de Genève est un facteur qui accroît les risques de guerre. Si l'on scrute les plus récents discours de MM. Reagan et Trudeau, affirme cependant l'ambassadeur, on note que

les deux s'opposent au recours à la force et souhaitent une amélioration des relations Est-Ouest.

Quant à l'étape roumaine de la mission de paix de M. Trudeau, elle lui a permis de réaffirmer que « les super-puissances doivent reprendre les négociations de Genève et nous pouvons les inciter à prendre des mesures en faveur du désarmement par des rencontres bilatérales et multilatérales comme à Stockholm et à Vienne ». La conférence de Stockholm (CDE) porte sur la sécurité et le désarmement en Europe, celle de Vienne (MFBR) sur la réduction des forces conventionnelles en Europe — à ces négociations participent la Roumanie et le Canada. Hier, M. Trudeau a rendu hommage aux efforts du président roumain en vue d'instaurer un dialogue entre membres de l'Otan et membres du Pacte de Varsovie, soulignant au surplus que tous les pays du monde avaient « pour devoir et obligation d'injecter leur énergie dans le dialogue Est-Ouest ».

« Vos propositions et nos propositions poursuivent les mêmes objectifs », déclarait le président Ceausescu en réponse au toast de M. Trudeau. Pour le chef d'État roumain, le déploiement des missiles américains en Europe ont créé « une situation nouvelle avec, pour conséquence, les contre-mesures soviétiques et la relance de la course aux armements », problèmes dont la responsabilité incombe avant tout, dit M. Ceausescu, à l'Union soviétique et aux États-Unis.

# Les libéraux fédéraux révisent leurs règles sur le choix des délégués

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Fouttées par le risque d'une campagne prochaine au leadership de leur parti, les stratégies libérales viennent de passer en seconde vitesse et procèdent actuellement à une révision de leurs règles sur le choix des délégués pour un congrès national.

Tout en se défendant

guérin l'éditeur qui édite

ÉVEIL À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE CHEZ LES PETITS Pauline Samson Hindson

En vente dans toutes les librairies

Éveil à la lecture et à l'écriture chez les petits



4560 rue Station Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112

bien d'être obsédé par l'urgence de se préparer pour un congrès à la direction, l'exécutif du Parti libéral, réuni à Ottawa il y a quelques jours, a décidé de normaliser dans l'ensemble du pays les critères de sélection des délégués pour un congrès libéral.

L'instance nationale du PLC entend suggérer des « normes générales » aux organisations provinciales, des discussions sont déjà en cours et une série de suggestions seront formulées lors de la prochaine rencontre de l'exécutif libéral à la fin d'avril, a fait savoir, hier, la directrice nationale du parti à Ottawa, Mlle Danièle Dansereau.

Refusant de lier ces

En vente dans toutes les librairies

En vente dans toutes les librairies

décisions à l'imminence d'une démission de M. Pierre Trudeau, Mlle Dansereau a fait valoir que ce travail aurait été, de toutes façons, nécessaire pour le congrès biennal du parti, à la fin de l'année.

« Avec tout ce qu'on entend, on serait bien fou de ne pas se préparer à toutes les éventualités », a cependant noté un autre organisateur sous le couvert de l'anonymat.

Les libéraux craignent, par-dessus tout, que la faiblesse de leur parti dans certaines régions, conjuguée à des normes trop vagues quant au choix des délégués, laissent prise à des pratiques douteuses lors d'éventuelles campagnes au leadership, similaires à celles survenues dans certains comités du Québec quand les conservateurs ont, l'an dernier, choisi leur nouveau chef.

« On a toujours peur des 'slates'. Tout ce qu'on veut, c'est réduire le nombre de cas où cela

peut arriver », a reconnu Me Jerry Robinson, coprésident du comité juridique du PLC, rejoint à son bureau de Vancouver.

En fin de semaine dernière, le comité juridique a reçu comme mandat de proposer des normes générales quant au choix des délégués, qui pourraient s'appliquer lorsque les constitutions des instances provinciales du PLC ne se montrent pas suffisamment explicites à ce sujet.

Dans plusieurs provinces, les directives pour choisir les militants libéraux pour un congrès national diffèrent. Au Québec par exemple, il suffit d'être membre du PLC pour

avoir accès à l'assemblée de choix des délégués, tandis qu'au Nouveau-Brunswick, ceux qui choisissent les délégués doivent d'abord être élus par les militants regroupés par polls.

Ces règles sont peu contestées lors des congrès de routine du PLC à tous les deux ans, mais leur imprécision pourrait provoquer des échauffourées entre les partisans gonflés à bloc d'adversaires au leadership.

« Cela va nous aider à savoir ce que l'on veut savoir, vu les problèmes des conservateurs », a commenté M. Robinson. Bien que soucieux de ne pas laisser prise à des

excès, les stratèges libéraux qui ont à fixer les normes sont face à un choix déchirant. D'une part, ils sont tentés par des règles très souples qui permettraient à tout le monde de s'improviser militant libéral, avec les problèmes que cela comporte. Par ailleurs, ils ne tiennent pas à fermer les portes du parti par des règles rigides, pour pouvoir compter sur l'injection de membres qu'amène toujours un congrès à la direction.

« Il ne faut pas que cela soit trop serré pour décourager les gens, d'avoir une carte du parti depuis deux, trois ou cinq jours me semble suffisant, a dit M. Robinson.

# Le projet de loi 40 menace le droit à la qualité du service éducatif (la CSN)

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Invitée à se faire entendre, très tard hier soir, devant la commission parlementaire de l'Éducation, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) estime que le projet de loi 40 met en danger le droit à la même qualité du service éducatif et l'objectif d'égalité des chances pour les élèves.

Par ailleurs, des organismes qui s'occupent de jeunes handicapés ou marginalisés estiment que le projet de loi 40 doit être complété pour tenir compte de ces minorités et, surtout, pour éviter qu'une école majoritairement dirigée par des parents se révèle encore plus discriminatoire envers les jeunes « pas pareils » aux autres.

Aux yeux de la CSN, le nouveau mode d'élection des commissaires d'écoles, sur la base d'une école précise et non d'une commission scolaire, aura comme conséquence de quasiment privatiser l'école publique, au détriment des élèves de milieux défavorisés.

« Est-ce que les commissaires, lors de l'établissement annuel des règles et des modalités de répartition des ressources financières entre les écoles, n'auront pas tendance à se servir selon les ressources venant du quartier où se situe l'école? Dans un tel cas, l'école du quartier riche aura plus de ressources que celle du quartier pauvre. N'en revient-on pas à privatiser l'école? », lance le mémoire. La CSN s'inquiète aussi de l'éventuelle disparition des fonctions de péréquation jouées, depuis une décennie, par le Conseil scolaire de l'île de Montréal. La Confédération rappelle qu'à ses yeux, il est inadmissible d'utiliser les taxes pour financer les écoles privées : celles-ci devraient être intégrées au système public.

Évidemment, la position du ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) est autre : il estime que les écoles recevront des moyens financiers comparables et devront respecter les mêmes programmes, et que les formules de péréquation financière seront maintenues. La position du ministre de l'Éducation ne semble cependant pas définitive quant au mode d'élection des commissaires d'école.

La CSN, comme les autres centrales syndicales, insiste sur l'urgence de connaître la politique de l'État en matière d'éducation des adultes. Ce dossier était soumis, hier, au conseil des ministres et les décisions finales devraient être rendues publiques prochainement. Il est probable que, comme le confirmait, hier, un document dont un quotidien de Québec a obtenu copie, les adultes auront les mêmes droits que les étudiants dans les écoles secondaires et primaires (ce qui entraînera des amendements au projet de loi 40) et que le ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du Revenu héritera de tout le dossier de la formation professionnelle, relayant le MÉQ.

Comme plusieurs autres intervenants, la CSN craint que la réforme scolaire du ministre Laurin aura pour effet de renforcer les pouvoirs du MÉQ, d'affaiblir la commission scolaire et de donner quelques pouvoirs surtout consultatifs à l'école. La Confédération appuie la création de commissions scolaires linguistiques, mais rejette le statut confessionnel de l'école. Elle souhaite que l'école assure l'enseignement moral ainsi que des services confes-

sionnels, mais ceux-ci devraient être offerts à toutes les religions, et non pas seulement aux catholiques et aux protestants.

L'Association des centres d'accueil et le Comité de la protection de la jeunesse se préoccupent tous deux des répercussions de la loi 40 sur les minorités que constituent, d'une part, les jeunes handicapés physiques ou mentaux, d'autre part les jeunes en difficulté. Les deux organismes craignent que l'école, si les parents y ont davantage de pouvoirs, rejette un plus grand nombre d'enfants qui ont des problèmes de comportement et donc que cela accroisse leurs tâches respectives. Les moyens préconisés par les deux organismes sont différents : tandis que les centres d'accueil demandent de créer une régie québécoise des services spéciaux, le Comité de la protection de la jeunesse recommande que la loi oblige l'école à prendre des mesures éducatives en faveur des jeunes en difficulté, en collaboration avec les éducateurs du milieu. De plus, chaque commission scolaire devrait se doter d'un comité consultatif qui donnerait son avis sur la scolarisation des enfants placés en centre d'accueil.

Suggérée par l'Association des centres d'accueil, la régie des services éducatifs spéciaux aurait un triple mandat : prévention par des services offerts au niveau de l'école et de la commission scolaire; réadaptation des enfants en difficulté graves via les centres d'accueil spécialisés; enfin, réinsertion sociale pour éviter les sorties abusives du réseau scolaire et pour coordonner les retours dans ce même réseau.

Les étudiants membres du Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAÉU) trouvent que les principes énoncés dans le livre blanc ont malheureusement été très édulcorés par le projet de loi 40 : ils seraient réduits à des éléments structurels et mécaniques et à des changements qui se neutralisent l'un l'autre. « D'une 'option dérangeante', nous sommes passés à une option inconsciente. D'une option pour l'essentiel, nous sommes passés à une option de demi-mesure », conclut le mémoire.

Devant la commission parlementaire, les représentants du RAÉU ont plaidé pour la conception d'un « nouveau partenariat, point central de toute une nouvelle dynamique de concertation ». En plus de leur participation au comité d'école, les étudiants demandent une clarification du rôle et des moyens octroyés au comité d'école. Ils demandent, par exemple, que les étudiants puissent décider les priorités des activités para-scolaires (et personne d'autre...), désigner leurs représentants au comité d'école et se doter de divers services.

Quant à l'Association d'éducation préscolaire, elle préconise une « maternelle plein temps », qui limiterait le nombre d'intervenants dans la vie des petits enfants. Elle recommande que la loi 40 soit amendée afin d'identifier clairement le niveau d'enseignement préscolaire; de prévoir l'embauche par la commission scolaire d'un responsable d'animation pédagogique du préscolaire; de généraliser les « maternelles quatre ans » dans les milieux défavorisés; d'obliger la présence d'un membre du personnel enseignant au comité d'école; de prévoir un mode d'évaluation particulier au préscolaire.

Assemblée nationale

AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES

Commission élie permanente de la Justice

La commission élie permanente de la Justice siégera aux fins d'entendre des personnes et des groupes intéressés à faire des représentations sur le projet de loi 58, Loi portant réforme au Code civil du Québec du droit des biens. Les audiences publiques se tiendront au Salon rouge à compter de 10 heures les 27, 28, 29 et 30 mars 1984, sauf le 27 où les travaux se dérouleront à la salle 81.

Les personnes et les groupes intéressés qui désirent faire des représentations sont invités à s'inscrire au plus tôt au Secrétariat des commissions parlementaires. Les mémoires, en cent (100) exemplaires de format 21,59 cm sur 27,94 cm (8½ pouces sur 11 pouces), devront être soumis au plus tard le vendredi 16 mars 1984, à 17 heures.

Pour le dépôt de mémoires ou pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le secrétaire de la commission :

Monsieur François Côté  
Secrétariat des Commissions  
Bureau 11  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)  
G1A 1A4  
Tél. : (418) 643-2722  
Télex : 061 2216

Le directeur des commissions  
Valmond Bouliane

## SAVIEZ-VOUS QUE:

Anjou Québec choisit pour vous son boeuf parmi les meilleures bêtes en provenance de l'Ouest

Vous cherchez:

- un bon Rôti de boeuf
- un Tournedos tendre
- d'excellents Steaks
- des Brochettes savoureuses
- une Fondue à son meilleur

Nous les avons!!

Anjou QUÉBEC  
1025 rue Laurier ouest  
272-4065 272-4086



# en bref...

## Les suicides par armes à feu

Les suicides par armes à feu prennent une ampleur insoupçonnée et dramatique, principalement chez les 15 à 19 ans, soutient le Centre de prévention du suicide de Québec (CPS), lequel réclame un resserrement des exigences relatives à l'acquisition et à l'accessibilité des armes à feu au Canada. Dans un mémoire destiné aux autorités fédérale et provinciale, il rappelle que plus du tiers des 3,358 cas de suicides recensés au Canada en 1980, comportaient l'utilisation d'une arme à feu. Chez les adolescents de 15 à 19 ans, la proportion atteint même la moitié (135 cas sur 278). Plus la méthode utilisée pour le suicide est violente, disponible et rapidement mortelle, plus le risque suicidaire est élevée, souligne le mémoire. Il recommande entre autres que les autorisations d'acquiescer une arme à feu soient obligatoirement appuyées par deux répondants et que devienne plus difficile l'obtention des armes à feu à utilisation restreinte, comme les pistolets. Le gouvernement devrait également obliger les fabricants à doter les armes à feu d'un dispositif de sécurité à double clef.

## Journaliste canadien expulsé des USA

Le journaliste canadien Robert Rutka, qui écrit pour l'agence cubaine Prensa Latina, doit revenir à Montréal parce que le gouvernement des États-Unis lui interdit de travailler à Washington sans un permis spécial pour qui lui permettrait d'entretenir des relations avec un pays « ennemi ». Sans ce permis, il est passible de dix ans de prison ou d'une amende de \$50,000 en vertu d'une vieille loi de la première guerre mondiale. Rutka a décidé de revenir au Canada parce qu'on lui aurait laissé entendre qu'il n'obtiendrait pas ce permis ou que les procédures seraient « très longues ». Il dit n'avoir pas les moyens de s'adresser à un tribunal. Son avocat recherche pourtant l'appui de groupements de libertés civiles. L'enjeu dépasse la liberté de la presse, dit-il, et touche aussi à la souveraineté du Canada puisque l'employeur de Rutka, Prensa Latina Canada Inc., a son siège social à Montréal. Un porte-parole du département d'État dit que le gouvernement a seulement averti Rutka des exigences de la loi. S'il réclamait un permis, toutefois, on évaluerait si les journalistes américains ont les mêmes possibilités d'exercer leur métier à Cuba.

## Un astronaute canadien de plus

Le Canada a accepté de faire participer un astronaute canadien à une troisième mission spatiale de la NASA, en octobre 1984, a annoncé hier le ministre canadien de la Science et de la Technologie, M. Donald Johnston. Cette nouvelle mission aura lieu avant les deux autres qui étaient déjà prévues pour la fin de 1985 et le début de 1986. Longue de six jours, la mission d'octobre 1984 sera la troisième de la navette Discovery et aura un équipage de cinq membres: quatre hommes et une femme. Elle transportera le satellite Anik C-1 de Téléstat Canada ainsi qu'une expérience dite « Cosmique spécial » mise au point par deux étudiants de l'école secondaire Charlebois à Ottawa, Daniel Ray et Jean-François Deschênes. L'astronaute canadien sera choisi en mars parmi les six candidats sélectionnés en décembre: Roberta Bondar, Marc Garneau, Steve McLean, Ken Money, Bob Thirsk et Bjarni Tryggvason. Cet astronaute procédera à des essais préliminaires pour les expériences sur le « système de vision spatiale » inscrites au programme des deux autres missions. Les spécialistes canadiens étudient la possibilité d'inclure d'autres expériences scientifiques dans la mission d'octobre.

## L'impôt favorise les riches

Le prochain budget canadien devrait abandonner ses tables d'impôt qui permettent aux plus fortunés d'échapper au fisc et à leurs obligations sociales, a soutenu hier l'Organisation nationale anti-pauvreté en diffusant une étude sur les inéquités du régime d'imposition au pays. « M. Marc Lalonde se promène partout dans le pays pour annoncer que son budget sera en faveur de l'entreprise privée mais il n'a pu trouver une demi-heure pour nous rencontrer depuis deux mois qu'on le talonne », a déclaré un dirigeant de ce groupe. Le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a fait écho à ces récriminations aux Communes, accusant M. Lalonde d'être plus disposé à entendre la Chambre de commerce et les manufacturiers que les représentants des pauvres. « Une famille dont le revenu est de \$25,000 par année paie presque autant d'impôt que celle qui gagne \$50,000 », a lancé M. Broadbent. M. Lalonde a rétorqué qu'il connaît déjà le point de vue des plus démunis, pour avoir rencontré le Conseil canadien pour le développement social, la semaine dernière.

## Le concorde à Québec?

Pour la première fois l'avion supersonique concorde pourrait effectuer un vol Paris-Québec le 14 juillet prochain, à l'occasion de la fête nationale des Français et de la célébration du 450<sup>e</sup> anniversaire de la traversée de Jacques Cartier, a annoncé un porte-parole d'Air France. L'entreprise a entrepris des négociations avec la commission canadienne des transports pour que le supersonique ait la permission d'atterrir.

## La station orbitale intéresse l'Europe

Le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA), M. Erik Quistgaard, a dit mardi son espoir de voir l'Europe participer de façon importante à la construction de la future station spatiale américaine. Ce serait, selon M. Quistgaard, une façon de démontrer que le monde occidental peut se mettre d'accord sur un programme à long terme dans le domaine spatial et des technologies pacifiques. Il y a en Allemagne, en Italie, en France et en Grande-Bretagne un grand intérêt pour le projet de station spatiale que vient de lancer le président Reagan, a-t-il ajouté, mais les Européens veulent savoir les implications financières et technologiques de leur participation. Ils croient avoir beaucoup appris dans le cadre du programme Spacelab et veulent retirer un plus grand bénéfice de la prochaine entreprise.

## Le secret de Jeanne Sauvé

La maladie dont souffre le gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé, est un secret si bien gardé que sa secrétaire de presse et les porte-paroles de l'hôpital général d'Ottawa disent ne pas savoir la nature de son mal. « Mme Sauvé veut que sa maladie demeure privée... et c'est son droit », a déclaré sa secrétaire, Mme Marie Binder. « Elle a toujours attaché une grande importance à sa vie privée et, de surcroît, elle accepte mal d'être malade. » Le spécialiste qui la soigne, le docteur Jon Henderson, a admis que Mme Sauvé est atteinte d'une grave maladie du système respiratoire mais a refusé d'ajouter quoi que ce soit d'autre au bulletin émis lundi par l'hôpital. La vie de Mme Sauvé ne serait toutefois pas en danger pour le moment.

## C'est dur pour les enfants de Laval

Un comité de parents de ville de Laval ainsi que la commission scolaire Laurentides-Laval ont écrit au premier ministre, M. René Lévesque, pour lui demander d'user de son influence pour que soient rétablis les « services essentiels » en matière de transport scolaire sur l'Île Jésus. En raison de la grève du transport en commun, disent-ils, « nos enfants sont obligés de marcher pendant des heures dans le froid. Ils prennent des risques en allant à travers champs ou en longeant des routes sans trottoir. »

## Animaux menacés

Le Panda géant n'est pas la seule espèce en voie de disparition. Un mammifère marin de l'ordre des siréniens (le dugong), un bovidé sauvage (le kouprey), et un ver de terre géant figurent parmi les dix espèces les plus menacées, a annoncé mardi le World Wildlife Fund.

# Grâce au super-ordinateur Cray-1 de Dorval Une météo fiable jusqu'à douze jours à l'avance

par Gilles Provost

Aimeriez vous savoir dès aujourd'hui s'il fera beau pendant vos prochaines vacances à Miami (ou au Mont-Tremblant) dans une ou deux semaines, à la mi-février par exemple?

Le Centre météorologique canadien espère pouvoir bientôt répondre de façon fiable à ce genre de questions, jusqu'à dix ou douze jours d'avance, grâce au super-ordinateur Cray-1 qu'a inauguré officiellement hier à Dorval le ministre canadien de l'Environnement, M. Charles Caccia, en présence de nombreux représentants de la communauté météorologique internationale.

Les ordinateurs jouent un rôle très important en météo, ont expliqué hier les représentants d'Environnement-Canada. Pour prédire la météo de façon fiable cinq jours à l'avance, comme on le fait déjà, il ne suffit pas de regarder les photos que relaient les satellites et de faire une projection intuitive des tendances récentes. Tout peut changer avant qu'on ait le temps de dire ouf!

Heureusement, les lois physiques qui gouvernent l'évolution de l'atmosphère sont connues. On peut les traduire en équations qui tiendront compte non seulement de la situation météorologique (vent, température, pression, précipitations, etc.) à diverses altitudes en des millions de points de la planète au moment de la prévision, mais aussi du relief, des radiations solaires, de l'évaporation des océans, et même, au besoin, de

l'effet de serre attribuable au gaz carbonique présent dans l'atmosphère et aux poussières émises par les volcans.

Grâce à ces formules mathématiques, l'ordinateur peut calculer quelle sera la situation, quelques minutes plus tard, en des millions d'endroits de l'hémisphère nord et à diverses altitudes. Partant de ce nouveau « portrait » de la situation, il peut refaire le même exercice plusieurs fois de suite, pour prolonger la prévision sur plusieurs jours.

Voilà pourquoi on demande surtout à la machine d'être rapide. Elle doit fournir ses prévisions en deux ou trois heures au maximum et ce, avec le maximum de précision possible. Or, la seule façon d'améliorer la précision, c'est de tenir compte à chaque fois d'un plus grand nombre de données et de confectionner des cartes météo plus détaillées.

La recherche météorologique se poursuit donc sur deux fronts: d'une part, il faut des modèles de plus en plus sophistiqués et précis, qui exploiteront au maximum les possibilités nouvelles des ordinateurs. D'autre part, il faut aussi trouver des techniques de calcul « raccourcies » qui permettront au même appareil d'arriver plus vite au résultat désiré.

Pour l'instant, les météorologistes de Dorval s'affairent simplement à transférer sur leur nouveau « monstre » les modèles qu'utilisent leur vieux ordinateur Cyber 176, conçu il y a 17 ans. L'an prochain, on modifiera ses programmes pour mieux prévoir les vents et pour prolonger les pré-

visions jusqu'au sixième jour. On va aussi demander à la machine des prévisions plus détaillées, pour faciliter la tâche des météorologues locaux.

Dès 1986, Environnement-Canada passera à une version améliorée du même ordinateur (le Cray-XMP), pour allonger encore les prévisions et obtenir plus de détails sur les vents et les précipitations. Cela exigera qu'on tienne compte non seulement des conditions météo qui régissent dans l'hémisphère nord, comme maintenant, mais de l'ensemble de la planète. L'année suivante, les prévisions devraient dépasser la semaine à la grandeur du pays.

Le dossier technique diffusé hier indique aussi que l'ordinateur pourra par surcroît être mis à profit pendant des catastrophes pour établir des prévisions très détaillées en des endroits précis, par exemple aux environs d'une catastrophe nucléaire ou d'un désastre qui libère des produits toxiques dans l'environnement.

L'appareil doit enfin servir aux recherches sur l'évolution climatique de la planète, sur les pluies acides, (etc) et au moins 10% du temps disponible sera mis à la disposition des chercheurs universitaires. Comme il n'existe au Canada aucune autre machine de cette puissance, les universités du Québec songent à brancher tous leurs ordinateurs sur le Cray-1 de Dorval pour créer une sorte de super-réseau informatique provincial mais le projet n'en est encore qu'à l'étape préliminaire.



Le juge Denys Dionne

# Rock Forest Le juge D. Dionne présidera l'enquête

QUEBEC (PC) — Le juge Denys Dionne de la cour des sessions de la paix à Québec présidera l'enquête du coroner sur les circonstances de la mort tragique d'un poseur de tapis survenue au cours d'une opération policière à Rock Forest le 23 décembre.

C'est ce qu'a annoncé hier un porte-parole du ministre de la Justice Marc-André Bédard.

Il a précisé que Me Dionne, qui agira comme coroner ad hoc, avait été nommé à la suite de la décision du coroner Denis Boudrias de ne pas en appeler du verdict de la Cour supérieure qui lui avait retiré l'enquête sous prétexte qu'il ne pouvait agir en toute impartialité.

Le juge Dionne s'est vu confier un mandat de recherche et d'enquête sur les événements de Rock Forest au cours desquels M. Serge Beaudoin, un travailleur de la région de Québec, a été tué par erreur lors d'une fusillade survenue dans le cadre d'une opération policière au motel Le Chatillon.

Les policiers étaient alors à la recherche des auteurs d'une attaque à main armée.

Un camarade de travail de M. Beaudoin avait aussi été blessé pendant l'opération survenue aux petites heures du matin.

Le juge Dionne s'est surtout fait connaître des Québécois pour avoir dirigé les destinées de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) de 1976 à 1979.

C'est lui qui déterminera les dates de l'enquête. En annonçant la nomination de Me Dionne comme coroner ad hoc dans ce dossier, le ministre Bédard a mis fin aux spéculations qui ont cours depuis que la juge Réjane Colas de la Cour supérieure a forcé le coroner Denis Boudrias à renoncer à l'enquête qu'on lui avait confiée.

Il a par le fait même choisi de ne pas demander à Me Boudrias d'en appeler du jugement de la Cour supérieure.

# Projet d'îlot de verdure mis en doute, rue Jeanne-Mance Les résidents contestent leur éviction

par Angèle Dagenais

Depuis dix ans que la Ville de Montréal projette de bonifier l'échangeur avenue du Parc/avenue des Pins, il semble qu'elle soit maintenant prête à s'exécuter. En effet, les résidents des adresses civiques 3700 à 3712 Jeanne-Mance ont reçu, ces jours derniers, une lettre leur signifiant leur éviction pour le 1er juillet prochain.

Ce pâté de maisons de la rue Jeanne-Mance (sur le côté ouest de l'avenue des Pins), où logent une quarantaine de personnes, oblige le trafic des voitures venant du centre-ville à obliquer vers l'ouest sur la rue Léo-Pariseau avant de plonger dans le tunnel reliant Jeanne-Mance à l'avenue du Parc. S'il était démolé, comme l'indiquent des documents de la Ville datant de mai 1980 (on avait même prévu des crédits de \$21,000 pour ce faire), la voirie pourrait refaire l'accès à l'avenue du Parc par un tunnel moins tortueux. Il semble que 37,000 voitures empruntent la rue Jeanne-Mance chaque jour en direction sud-nord et 100,000 l'avenue du Parc.

Les résidents de ces vastes logements du début du siècle ne l'entendent toutefois pas ainsi et feront tout les pressions nécessaires pour garder leurs logis. Ils ont déjà l'appui, depuis plusieurs années de lutte,

de leurs voisins du quartier Milton-Parc.

De plus, compte tenu de l'épaisseur du dossier accumulé depuis dix ans sur cette question, ils ne croient pas un mot de ce qu'a déclaré le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, lors du dernier Conseil municipal du 23 janvier. Répondant au conseiller John Gardiner du RCM, M. Lamarre a en effet affirmé que l'objectif de l'expropriation était « d'agrandir l'îlot de verdure » de forme triangulaire sur les abords de

l'échangeur.

Or, soulignent les résidents, personne n'a besoin de verdure à cet endroit « quand on a le parc Jeanne-Mance de l'autre côté de la rue et le parc du Mont-Royal dans sa cour ».

Depuis 1980 la Ville a voté des crédits de \$276,306 pour réaliser cette expropriation (dont \$222,000 pour démolir les expropriés) et démolir les immeubles. Selon les documents de l'époque, le terrain était évalué à \$58,600 et les bâtiments à \$52,400, soit un total de \$111,003.

# L'UQUAM est poursuivie

par Rodolphe Morissette

La compagnie d'assurance Les Prévoyants du Canada poursuit l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour des dommages s'élevant à \$235,000 à la suite d'un incendie.

L'UQAM, qui a un bureau régional à Valleyfield, y louait des locaux dans un édifice commercial appartenant à la firme Roger Bélaïr, Inc., assurée elle-même contre les incendies par Les Prévoyants.

Or, le dimanche 7 février 1982, à 12 heures 30, un incendie se déclare dans les locaux de l'université et dé-

truit l'édifice de fond en comble. Le mur arrière d'un local loué à l'UQAM avait pris feu, suscité par une cafetière électrique qui était restée branchée depuis le vendredi précédent. Il s'agissait de la cafetière utilisée par les employés de l'université.

La poursuite, déposée hier en Cour supérieure, fait état de la négligence, de l'imprudence et de l'inhabileté des employés et préposés de l'UQAM. Elle pointe, en particulier, Mme Carole Leblanc, adjointe au coordonnateur, qui se serait servi de la cafetière le vendredi précédant l'incendie et aurait quitté les lieux sans la débrancher.

# CÉCM: les parents contre la journée d'étude

Le Comité central des parents de la CECM a pris position hier contre la décision des commissaires de modifier « d'une façon hâtive et sans consultation » le calendrier scolaire pour permettre aux employés de participer à une mobilisation générale contre la Loi 40.

« Les parents, a déclaré la présidente du Comité des parents, Mme Alice Beaudoin, ont toujours sévèrement refusé et refuseront toujours

le fait que les enfants fassent les frais des luttes de pouvoir, syndicales ou politiques. »

Mme Beaudoin s'explique mal cette décision unilatérale de la CECM qui se dit pourtant « ouverte à la participation des parents ». Ces derniers, a-t-elle ajouté, auraient eu plusieurs arguments à faire valoir en propos des inconvénients suscités par cette décision.

Elle a notamment mentionné le

possible « désintéressement de l'élève, le gardiennage, le transport scolaire pour les enfants handicapés et des groupes ethniques, l'absentéisme, le vandalisme particulièrement au secondaire, etc., et ceci, à deux reprises, soit le lundi 6 février dans l'après-midi et le jeudi saint, dans l'après-midi. »

Mme Beaudoin s'est demandé si les employés de la CECM étaient si peu motivés qu'il faille leur allouer

du temps de travail « pour étudier un projet de réforme dont on entend parler depuis deux ans ». Elle se surprend aussi de voir la CECM justifier sa décision auprès des parents en invoquant la nécessité de « discuter de la qualité des services aux élèves quand le but réel est de permettre à ses employés de discuter des effets du projet de loi 40 sur la commission et leur avenir personnel. »

**Maigrir**  
Cesser de fumer  
Rajeunir  
Revivre  
par le Jeûne  
Val Santé Inc.  
Val Morin  
2033 ch. de la gare  
Québec, J0T 2R0  
Tél.: 322-5635

**Profitez de nos taux spéciaux REER**

Garantie de taux sur les transferts  
 Aucuns frais  
 Taux passibles de changer

Intérêts annuels réinvestis aux taux en cours  
 Même taux offerts sur les CPC

Option épargne: 7% révisé trimestriellement, crédité semi-annuellement

Termes ordinaires	9 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> % 1 AN	9 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % 2 ANS	10 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> % 3 ANS	10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> % 4 ANS	11 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> % 5 ANS
Termes spéciaux	9 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> % 17 MOIS	9 <sup>7</sup> / <sub>8</sub> % 23 MOIS	—	10 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> % 41 MOIS	11 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> % 55 MOIS

**VENEZ NOUS VOIR OU TÉLÉPHONEZ À FRAIS VIRÉS**

Montréal: 612, Saint-Jacques • 2<sup>e</sup> étage (514) 282-1880  
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 238-6084

**Crédit Foncier**  
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Institution inscrite: Régie de l'assurance-dépôts du Québec  
Membre: Société d'assurance-dépôts du Canada

**15 000 VISITEURS SONT VENUS...  
5 000 SONT ARRIVÉS TROP TARD!**

Plus de 15 000 personnes ont visité le Sanctuaire du Mont-Royal. De ce nombre, au moins 5 000 ont été déçues d'apprendre que les résidences qui les intéressaient étaient déjà achetées par les propriétaires avisés.

Cependant... **IL N'EST PAS TROP TARD!**

La construction de la PHASE II du Sanctuaire du Mont-Royal a débuté et déjà, certains modèles ne sont plus disponibles. Toutefois, si vous faites vite, vous pourrez enfin acquérir la résidence de votre choix. N'attendez pas qu'il soit encore trop tard. Cette fois, prenez une décision **immédiatement.**

**le sanctuaire du mont-royal**

**BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000.**  
(De préférence sur rendez-vous)

- 107 résidences de prestige offrant la même qualité incomparable.
- Environnement toujours aussi spectaculaire: superbe boisé à dix minutes du centre-ville.
- 1 ch. à c.: à 1 037 pi. ca. 105 500\$.
- 2 ch. à c.: à compter de 1329 pi ca. 127 000\$ et plus.
- 3 ch. à c.: à compter de 1710 pi ca. 162 000\$ et plus.
- Penthouses: à compter de 2 357 pi ca. 362 000\$ et plus.
- Occupation: été 1984.



## INFORMATIONS INTERNATIONALES

## Joumblatt est intransigeant et la diplomatie piétine

BEYROUTH (AFP) — M. Walid Joumblatt, chef du parti socialiste progressiste (PSP-druze), a estimé hier qu'une « nouvelle bataille est inévitable », alors que les efforts diplomatiques déployés depuis plusieurs jours pour trouver une solution à la crise libanaise semblent piétiner.

M. Joumblatt, qui inaugurerait officiellement la Voix de la montagne, radio du PSP installée dans la région d'Aley (15 km à l'est de Beyrouth), a affirmé que « toute solution avec les kataeb (phalangistes) est impossible et que l'avenir nous promet une victoire inéluctable ».

Il a ajouté « que la solution ne peut

être que politique au Liban et doit jeter les fondements d'un changement social, économique et politique ». Il a souhaité « une consolidation des relations du Liban avec son environnement arabe, et notamment avec la Syrie qui en est le pivot sur les plans économique, politique et culturel ».

Cette déclaration extrêmement ferme du chef du PSP intervient au lendemain de la prise de position du ministre libanais de la Justice et de l'Information, M. Roger Chikhani, qui avait accusé M. Joumblatt d'être responsable de la dégradation de la situation en refusant les ouvertures du gouvernement, et en appelant à la démission du président Gemayel.

Pour sa part, le chef de l'État li-

banais a exposé au cours de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres « les dangers qui menacent le Liban en dépit de l'aide des frères (arabes) et amis (américains) ».

Sur le plan diplomatique, la situation semble bloquée après l'offensive tentée par l'Arabie saoudite comme par les États-Unis auprès des autorités syriennes et de l'opposition libanaise. M. Rafic Hariri, l'émissaire saoudien, qui était selon l'opposition porteur de « nouvelles idées » pour résoudre la crise libanaise est retourné à Ryad, alors que M. Donald Rumsfeld, émissaire américain au Proche-Orient, était encore hier matin en Israël.

Quant au secrétaire d'État amé-

ricain adjoint pour les affaires du Proche-Orient, M. Richard Murphy, il a lui aussi quitté Damas, après avoir eu mardi deux séries d'entretiens avec le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam.

Cette persistance de la crise libanaise a de graves conséquences sur la situation économique et le gouvernement a décidé hier de créer une commission de sept membres dont quatre ministres. Sa tâche est de chercher les moyens de pallier le déficit du budget qui a atteint, selon la banque centrale, 1,4 milliard de dollars en 1982 et d'augmenter le revenu national.

L'acuité de la crise économique

que traverse le Liban actuellement a été illustrée hier par la déclaration d'un important groupe d'industriels libanais de la région de Choufeifat, au sud de Beyrouth, qui a menacé de fermer toutes les usines et de licencier près de 15.000 salariés si la situation politique ne connaissait pas une amélioration.

Six personnes sont mortes hier à Beyrouth et dans la montagne, et plusieurs ont été blessées, alors que le bombardement intermittent de la banlieue est et les accrochages dans la montagne au sud-est et au sud de la capitale se poursuivaient en fin de soirée, indique Radio-Liban (officielle).

Selon la radio, un soldat libanais a

été tué et un autre blessé dans la montagne lors des échanges de bombardements à l'artillerie lourde, qui ont atteint un grand nombre de villages dans la région d'Aley (10 km au sud-est de Beyrouth). Un lieutenant et un sergent de l'armée libanaise avaient été tués par des tireurs isolés en matinée, dans la banlieue sud de Beyrouth.

Par ailleurs, les bombardements de la banlieue est de la capitale, commencés à 19h40, se poursuivaient de façon intermittente en fin de soirée. Trois civils ont été tués, a indiqué Radio-Liban qui a signalé que les obus avaient en outre provoqué un grand nombre d'incendies et d'importants dégâts matériels.

## Kohl tranche à la Salomon l'affaire Kiessling-Woerner

BONN (d'après AP et AFP) — Le chancelier Helmut Kohl, que l'opposition sociale-démocrate et certains de ses alliés politiques pressaient depuis plusieurs semaines de trancher l'affaire Kiessling, a annoncé hier, qu'il avait pris à ce sujet une triple décision: — il désavoue publiquement les « erreurs » commises par son ministre de la Défense Manfred Woerner dans le limogeage du général Gunther Kiessling, le 31 décembre; — le général, qui est lavé de tout soupçon d'homosexualité, est réintégré avec tous ses droits dans l'armée allemande; — le chancelier refuse la démission de son ministre de la Défense, qui conserve son portefeuille.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a tenue à l'issue du conseil des ministres, M. Kohl a révélé que le général Kiessling et M. Woerner s'étaient mis d'accord par lettre sur le principe d'une réhabilitation totale de l'officier, et sur celui de son retour en service actif jusqu'au 31

mars. C'est à cette date que le commandant en second de l'OTAN avait décidé de prendre sa retraite.

« Je suis parvenu à la conviction que l'honneur du général doit être réhabilité et c'est ce que j'ai fait », a dit M. Kohl. « J'ai constaté que des erreurs ont été commises dans le traitement de cette affaire, des erreurs que le ministre de la Défense déplore. Je respecte les intentions du ministre, qui était préoccupé de la sécurité de l'armée. De la même manière, je dois respecter la charge et l'honneur du général ».

M. Kohl a ensuite donné lecture de la correspondance échangée entre le général et le ministre. Dans sa lettre, M. Woerner précise qu'il a demandé au président fédéral, M. Karl Carstens, de réintégré le général Kiessling dans les cadres, ce que le président a fait aussitôt, hier matin.

M. Woerner rappelle ensuite sa décision de limogeage reposant sur un rapport de la sécurité militaire allemande qui accusait le général

Kiessling d'être un habitué de deux bars d'homosexuels de Cologne. Ce rapport, a admis M. Woerner, « contenait des déclarations non confirmées. La raison qui me poussait à présumer que votre maintien en activité constituait un risque de sécurité n'existe plus. A aucun moment, je n'ai mis en cause votre honneur ».

Cette dernière remarque du ministre a soulevé une hilarité générale parmi les journalistes.

M. Kohl, que l'on interrogeait sur les affirmations du général britannique John Hackett, qui voyait dans l'affaire Kiessling la main des services spéciaux soviétiques, a répondu: « Je n'ai pas de relations directes avec le KGB. Je ne peux ni démentir ni confirmer cette information ».

Dans sa lettre à M. Woerner, le général Kiessling confirme son intention de prendre sa retraite le 31 mars 1984, et ajoute qu'il faudra avant tout que sa santé se rétablisse. Le général a été hospitalisé brièvement, la semaine dernière, pour un raison inconnue, mais il a pu quitter l'hôpital mardi.

En fait, à cause de sa maladie, le général Kiessling ne retournera pas à son poste de Bruxelles avant la date de sa retraite. Son successeur a d'ores et déjà été nommé: il s'agit du général Hans Joachim Mack, dont la nomination n'a pas encore été entérinée par l'OTAN.

Après son limogeage, le général Kiessling avait démenti les accusations qui pesaient sur lui et avait entamé une double action en justice, pour diffamation et pour obtenir sa réintégration dans l'armée. A 58 ans, il était le plus haut gradé des officiers allemands.

Hier, le général Kiessling a fait savoir qu'il renonçait aux poursuites pour se faire réintégré dans l'armée, mais pas aux poursuites en diffamation.

M. Hans-Jochen Vogel, chef de l'opposition sociale-démocrate, a, quant à lui, réagi immédiatement en critiquant « la décision irresponsable du chancelier de maintenir M. Woerner à son poste ».

« Les conséquences des fautes commises par M. Woerner sur la Bundeswehr (armée ouest-allemande), l'opinion publique et l'image de marque de la RFA à l'étranger ne sont nullement éliminées par la réhabilitation du général Kiessling », a encore déclaré M. Vogel.

« La solution trouvée par le chancelier Kohl reste provisoire et c'est là sa faiblesse », écrit aujourd'hui dans un premier commentaire le journal *Die Welt*, pourtant favorable à la coalition chrétienne-démocrate-libérale, actuellement au pouvoir.

## Oslo sévit contre l'Union soviétique

OSLO (AFP) — Le gouvernement norvégien a réagi hier avec une vigueur sans précédent à l'encontre de l'URSS à laquelle il reproche d'avoir utilisé pour espionnage la trahison d'Arne Treholt, ex-chef du service de presse du ministère des Affaires étrangères arrêté le 20 janvier dernier porteur de documents destinés au KGB.

Les expulsions de cinq membres de l'ambassade d'URSS à Oslo — le premier conseiller, deux autres diplomates, plus deux auxiliaires — ont été signifiées par M. Sverre Stray, ministre des Affaires étrangères, d'abord à M. Dimitri Poljansky, ambassadeur d'URSS, auquel il a aussi transmis une énergique protestation verbale. Le ministre a annoncé la mesure quelques instants plus tard à la presse.

Le chef de la diplomatie norvégienne a ajouté que quatre anciens « fonctionnaires » de la représentation soviétique qui avaient quitté la Norvège depuis longtemps, étaient désormais indésirables dans ce pays. Tous les intéressés, a-t-il déclaré, ont abusé de leur statut en se livrant à des activités illicites.

M. Stray, qui a souligné que l'URSS « portait l'entière responsabilité » de la détérioration des rapports norvégio-soviétiques consécutive à l'affaire, a aussi précisé que le personnel de l'ambassade d'URSS devrait être ramené à 89 personnes. L'effectif des diplomates sera réduit à 34, de manière à ce que les expulsés ne soient pas remplacés.

Le premier conseiller Leonid A. Makarov, en poste depuis 1976 et considéré comme « résident » du KGB par les milieux proches des services de sécurité norvégiens, figure en tête des expulsés.

Pour lui, la mesure n'est toutefois que symbolique. Il avait précipitamment quitté Oslo pour Moscou dès que fut connue l'arrestation de Tre-

holt, le 20 janvier.

Les quatre « fonctionnaires » auxquels le territoire norvégien sera dorénavant interdit sont tous impliqués à des titres divers dans l'affaire Treholt. Le plus « marqué » est, semble-t-il, Gennadi Titov. Expulsé d'Oslo en février 1977 après la découverte de la trahison d'un secrétaire des Affaires étrangères, il est aujourd'hui, de l'aveu de Treholt, général du KGB. C'est avec lui que l'ex-chef du service de presse de la diplomatie norvégienne avait rendez-vous à Vienne lorsqu'il fut appréhendé. Alexander Lopatin, toujours après les aveux du traître et des photos du contre-espionnage, a assisté Titov lors d'une rencontre avec Treholt à Helsinki et dans la capitale autrichienne. Vladimir Zjizjin fut le contact de Treholt à New-York lorsque ce dernier appartenait à la délégation norvégienne à l'ONU de 1979 à 1982. Enfin Evgeni Beljaev, qui, comme les trois autres fut affecté jadis à l'ambassade d'Oslo, est considéré par les experts comme le recruteur probable de Treholt entre 1965 et 1971.

Le ministre s'est aussi refusé à dire si d'autres expulsions frapperont le personnel des firmes commerciales soviétiques opérant en Norvège (la « colonie » russe est évaluée à 300 personnes, familles comprises) et si les contacts officiels norvégio-soviétiques normalement prévus pour les prochains mois seront remis en question (deux vice-ministres sont attendus à Oslo au printemps, une réunion de la commission économique mixte est en préparation et une délégation parlementaire norvégienne a été invitée à Moscou).

La Norvège continue en tout cas, après cette affaire, à détenir pour les pays scandinaves le record des expulsions de diplomates soviétiques pour « activités illicites », avec près de 50 départs forcés depuis 1945.

## Mondale obtient le support de O'Neill

WASHINGTON (AFP) — M. Walter Mondale, déjà le grand favori des candidats démocrates, a marqué de nouveaux points hier dans sa course à l'investiture pour les élections présidentielles, en recueillant notamment le soutien du président de la Chambre des représentants, M. Thomas O'Neill.

Cette décision de soutenir l'un des huit aspirants démocrates à l'investiture avant la convention de San Francisco, qui élira officiellement le candidat du parti, marque un changement d'attitude de M. O'Neill, qui co-présidera les travaux de la convention.

En 1980, il avait ainsi refusé de choisir entre le président Jimmy Carter et son adversaire de l'époque, le sénateur Edward Kennedy, son rôle de président de la convention le contraignant à la neutralité.

Aujourd'hui, M. O'Neill a repris un des thèmes de campagne de M. Mondale en affirmant que les États-Unis « avaient désespérément besoin d'un président ayant l'expérience, l'habileté politique et la personnalité nécessaires pour négocier fermement

à la table de la paix ».

Par ailleurs, la sélection des 164 premiers délégués à la convention démocrate de San Francisco a été nettement favorable à M. Walter Mondale.

Ces nouveaux soutiens s'ajoutent à ceux déjà obtenus par M. Mondale auprès de la centrale syndicale AFL-CIO, du syndicat des enseignants, de la principale organisation féministe américaine, NOW (National Organization for Women), du groupe hispanique de la Chambre des représentants, et d'innombrables politiciens locaux.

Tous ces appuis prouvent la qualité de l'organisation mise sur pied par Walter Mondale, qui, selon les sondages, est à l'heure actuelle le favori de 44 % des électeurs démocrates, très loin devant tous les autres candidats.

Parmi les autres candidats démocrates, le sénateur Alan Cranston a obtenu 11 délégués, le Révérend noir Jesse Jackson 7, le sénateur Gary Hart 5, Reuben Askew 4, le sénateur Ernest Hollings 3, et M. George Mc Govern aucun.



Le chancelier Helmut Kohl (à gauche) et le ministre de la Défense Manfred Woerner, tous deux les traits tendus, se rendent à la réunion du cabinet qui devait régler l'affaire Kiessling. (Photolaser AP)

## Mauroy semonce l'ambassadeur US

PARIS (AFP) — Le premier ministre français, M. Pierre Mauroy, a reçu, hier, l'ambassadeur des États-Unis, M. Evan Galbraith, pour lui signifier le caractère « inacceptable » de ses propos à l'égard de la présence de ministres communistes au gouvernement.

Selon un communiqué publié par l'Hôtel Matignon, le premier ministre a convoqué l'ambassadeur des États-Unis pour lui reprocher « le caractère inacceptable des propos qu'il a tenus, au cours d'une émission de radio, sur des questions relevant de la politique intérieure de la France ».

Dimanche, au cours de l'émission hebdomadaire Grand jury-RTL-Le Monde, M. Galbraith, en poste à Paris depuis novembre 1981, avait vivement critiqué la présence de ministres communistes au gouvernement français, déclarant: « On sait bien que le PCF entretient une relation spéciale avec l'Union soviétique. Tout le monde sait très bien que la politique étrangère soviétique est suivie par le parti communiste français. On se méfie donc des gens qui sont liés avec le parti communiste ».

Le diplomate avait également qualifié le ministre des Transports, M. Charles Fiterman, membre du bureau politique du PCF, de « pauvre Français mal tourné ».

Hier matin, à l'issue du conseil des ministres, M. Fiterman avait répli-

qué en qualifiant M. Galbraith de « personnage grossier et stupide ».

Peu après, M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, demandait, à l'occasion d'une interview télévisée, que le gouvernement français réagisse officiellement aux propos de l'ambassadeur des États-Unis. « Où se croit-il cet ambassadeur, à La Grenade, au Nicaragua, au Honduras, pour mettre en cause le parti communiste, ses élus et un membre du gouvernement ? », s'écriait-il.

C'est la troisième fois que M. Galbraith est ainsi convoqué par les autorités françaises pour ses propos hostiles à la présence des quatre ministres communistes au gouvernement.

À deux reprises, en 1982, le diplomate avait été convoqué au ministère des Relations extérieures, la première par le secrétaire général du ministère, M. Francis Gutman, la seconde par le ministre lui-même, M. Claude Cheysson qui avait qualifié ses déclarations de « surprenantes et inopportunes ». À l'époque, M. Galbraith avait estimé que la présence de communistes est « un risque » car « la loyauté des communistes est ailleurs ».

## Photographies d'un soldat tirant sur Benigno Aquino

MANILLE (d'après AFP et Reuter) — Des photographies d'un soldat philippin en train de tirer sur Benigno Aquino auraient été prises, a déclaré hier un membre de la Commission d'enquête sur l'assassinat du dirigeant de l'opposition philippine, abattu à l'aéroport de Manille le 21 août 1983.

La commission d'enquête espère obtenir, aujourd'hui au plus tard, ces photos qui appartiendraient à un ressortissant de Brunei, a déclaré hier à l'AFP M. Bienvenido Tan, porte-

parole de la commission.

Selon M. Tan, ces clichés auraient été pris par un passager se trouvant à bord d'un avion stationné à l'aéroport de Manille près de celui dont Benigno Aquino venait de débarquer.

L'existence de ces photographies, si elle était confirmée, pourrait éclaircir le mystère de l'assassinat de Benigno Aquino, commis alors qu'il était placé sous une imposante escorte militaire, estiment les observateurs.

La famille de Benigno

Aquino, ainsi que l'opposition soutiennent que l'assassinat a été commis par des soldats, le gouvernement affirmant pour sa part qu'il a été commis par Rolando Galman, « tueur » agissant sur ordre du Parti communiste des Philippines, abattu par des militaires aussitôt après l'assassinat.

D'autre part, moins de la moitié des électeurs ont participé au référendum constitutionnel organisé la semaine dernière.

Les chiffres définitifs montrent que 45 % des

inscrits ont voté.

Ce scrutin est, selon les milieux politiques, le premier permettant d'évaluer la popularité du président Ferdinand Marcos depuis l'assassinat à Manille du dirigeant de l'opposition Aquino.

Les amendements à la constitution ont été approuvés par une large majorité de votants. Ils concernent un redécoupage des circonscriptions pour les élections législatives et la restauration du poste de vice-président.

## CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIÉS

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce  
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5  
Tél.: (514) 934-0272, Télex: 05-268656, Cable: MARION

## TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?

SCRIBEC  
45 rue Jarry est — 387-2486

M.I.U.F.  
POURQUOI L'ENLEVER  
NOUVEAU PROCÉDÉ SUBVENTIONNÉ

AIR-CEL INC.  
tél.: (514) 738-9064  
# d'eng. 1086-8

Pour votre sécurité  
**L'ÉTAT DES ROUTES** à votre service  
**24 HEURES PAR JOUR**

Le ministère des Transports du Québec annonce à la population de Québec et de Montréal que son service de renseignements sur l'état des routes est désormais disponible vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine et ce, jusqu'à la fin de la saison, le 31 mars prochain.

Pour obtenir ces renseignements, veuillez composer les numéros suivants:  
Québec (418) 643-6830 Montréal (514) 873-4121

Québec

Samson Béclair  
Comptables agréés

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada



# Agropur achète une autre fromagerie

par Michel Nadeau

Agropur, coopérative agro-alimentaire, vient de faire l'acquisition d'une des dernières fromageries de taille intermédiaire au Québec: Dalpé & Frères, de Verchères.

Cette entreprise, qui emploie une soixantaine de personnes, était la propriété de MM. Gilles Trudeau et Maurice Dalpé.

Dalpé & Frères est un important producteur de fromages (émmental), de beurre et de poudre de lait.

Le montant de la transaction dépasse le million de dollars.

Avec les compagnies Lactantia, de Victoriaville, et Saputo, de Montréal, Dalpé & Frères était une des dernières entreprises intermédiaires dans le domaine laitier. Les réceptions de lait ont été

de 180 millions de livres au cours des dernières années.

Interrogé sur les motifs de la vente, le président de Dalpé & Frères, M. Gilles Trudeau a déclaré au DEVOIR: « Les rapprochements deviennent difficiles. Puis, le prix offert était intéressant ». Depuis plusieurs années, cette entreprise entretenait des relations d'affaires avec Agropur.

L'acquisition de cette entreprise permet au secteur coopératif d'accroître davantage sa part du marché dans le domaine des fromages. Actuellement, les firmes coopératives reçoivent environ 70 % de tout le lait de transformation au Québec.

Dans le domaine des fromages fins, la part des coopératives dépassera maintenant 70 % également.

# La vente de bière et vin chez Steinberg Les indépendants invitent Québec à élaborer une politique cohérente

par Claude Turcotte

La Fédération canadienne des entreprises indépendantes et Me Marc Trahan, avocat représentant l'Association des détaillants indépendants en alimentation du Québec, soutiennent à la suite du jugement favorable à Steinberg de la part de la Régie des permis d'alcool qu'il appartient maintenant au gouvernement du Québec d'élaborer « une politique cohérente » et sans aucune ambiguïté à propos de l'octroi de permis de bière et vin dans les magasins.

Pour sa part, Steinberg n'a pas perdu de temps et quelques heures après l'annonce de la décision, certains de ses magasins offraient déjà de la bière à leurs clients. Les 43 magasins qui ont reçu leur permis d'alcool ont de la bière sur leurs tablettes maintenant et le vin qui est en entrepôt depuis hier sera rendu dans tous les magasins concernés au plus tard lundi prochain, mais plusieurs en offrent déjà. Même la publicité de Steinberg de cette semaine sur un dépliant montre une bouteille de rouge au milieu de divers plats.

Mais ailleurs dans le monde du commerce de l'alimentation au détail, on s'est mis sérieusement depuis lundi à la lecture et à l'analyse du jugement rendu par la Régie des permis d'alcool du Québec, accordant à 43 magasins de Steinberg un permis pour vendre de la bière et du vin, mais le refusant à sept autres établissements de la même chaîne.

Chez Provigo, M. Jacques Lesage a rappelé que cette entreprise est elle-même proche de l'Association des détaillants indépendants et que seulement 130 de ses magasins sont de type corporatif sur plus de 1,000 établissements portant la bannière de Provigo. « Nous avons à cœur nos marchands affiliés; nous ne voulons pas leur nuire et nous attendons de

voir la réaction de l'ADA (Association des détaillants en alimentation). Il n'est évidemment pas question pour Provigo de considérer tout de suite la demande de permis d'alcool pour ses propres magasins, mais c'est une hypothèse qui pourrait éventuellement être considérée. « Si c'était une guerre des prix, on se retournerait beaucoup plus vite que ça », a ajouté M. Lesage.

Chez Métro-Richelieu, dont la majorité des 935 membres sont des détaillants indépendants possédant un permis d'alcool, M. Jacques Poirier n'a pas caché l'insatisfaction de ce groupe. « Nous analysons le contenu du jugement et ses conséquences sur nos détaillants. Nous aurons des réunions prochainement avec nos représentants et nous verrons s'il y a lieu de prendre des recours », a mentionné M. Poirier.

Au nom de IGA-Boniprix, M. Pierre Croteau a formulé des commentaires semblables. Les épiciers de ce groupe se posent plusieurs questions et se demandent pourquoi certains ont un permis et d'autres non l'ont pas. On s'interroge en fait sur l'interprétation à donner au jugement.

La Fédération canadienne des entreprises indépendantes a manifesté son intérêt pour cette question en émettant un communiqué dans lequel elle se dit « consciente de la position discriminatoire qu'occupait la chaîne Steinberg ». Toutefois, la Fédération invite le gouvernement du Québec à « établir une politique cohérente, autant dans le but de protéger les consommateurs que les entreprises elles-mêmes quand viendra le moment de concrétiser ses projets, tels la privatisation de la SAQ, l'augmentation du nombre de marques de vin vendu dans les épiceries ».

Enfin, l'avocat Marc Trahan a parlé d'un « manque de courage législatif de la part du gouvernement » à qui il demande de maintenir la politique antérieure, ce qui s'imposerait, selon lui, « surtout quand on est social-démocrate ». M. Trahan pense que le jugement de lundi constitue « une ouverture » par laquelle voudront passer d'autres grands noms du commerce au détail, comme les Pharmacies Jean Coutu, Canadian Tire, etc.

En revanche, Me Claude Pigeon, de l'Association des épiciers en gros du Québec, « pense qu'il va falloir vivre avec ça » mais il considère « malheureux que la balle ait été lancée par le gouvernement dans le camp de la Régie ». Selon lui, la possibilité de recours est une chose qui reste à discuter. La loi ne permet pas d'en appeler d'une décision administrative de la Régie.

## au jour le jour

### Reprise et motoneige

Bombardier prévoit pour 1984 une augmentation des ventes de motoneiges de l'ordre de près de 75 %, entraînant ainsi la création de « peut-être une centaine d'emplois » à Valcourt, selon M. André Bombardier, vice-président du conseil de l'entreprise, qui emploie présentement 650 travailleurs à son usine de Valcourt. Les prévisions des ventes pour 1984 sont de 15,000 à 18,000 unités de plus qu'en 1983, alors que l'entreprise n'en avait vendu que 20,000. La relance se fait sentir aussi chez les concurrents. « Les inventaires des deux dernières années sont tous écoulés depuis la fin de 1983. Deux raisons expliquent ce regain des ventes, selon M. Bombardier: la neige et la situation économique générale. Les cinq manufacturiers de motoneige — ils ont déjà été 106 — ont tous connu des difficultés au cours des deux ou trois dernières années.

### Compensation et punition

Une Cour d'appel du New Jersey, posant le principe que des travailleurs de l'amiante n'ont pas été informés adéquatement des dangers de leur emploi, a décrété qu'une victime peut percevoir en plus d'une somme en compensations de dommages, un montant « punitif » de la part de l'employeur qui était conscient des dangers et qui n'a rien fait pour les faire cesser. Si ce jugement n'est pas renversé par un tribunal supérieur, le plaignant, M. John Fisher, qui a travaillé, il y a 45 ans, dans une usine appartenant à John Manville Corp. et à Bell Asbestos Mines, qui appartient maintenant au gouvernement du Québec, pourra percevoir un montant de punition de \$300,000. Le plaignant a déjà reçu \$91,000 en compensations pour une maladie attribuable à des fibres minérales avec lesquelles il fut en contact dans cet emploi.

### Benéficé chez Imasco

Imasco Ltée déclare pour les neuf mois terminés le 31 décembre un bénéfice net consolidé de \$154.7 millions, en hausse de \$28 millions ou de 22 % par rapport à la période correspondante en 1982. Le bénéfice par action fut de \$3.25 (non dilué) et de \$3.03 (dilué) comparativement à \$2.87 et \$2.67 un an auparavant. Pour le troisième trimestre, le bénéfice fut de \$57.9 millions, sans compter un gain extraordinaire découlant de vente d'Aliments Imasco, de Collegiate/Arlington Sports et d'Embassy Cleaners.

### En raccourci

Air Canada a demandé à la Commission canadienne des transports et au Civil Aeronautics Board des États-Unis l'autorisation d'augmenter de 6 % ses tarifs passagers transfrontières pour compenser en partie la hausse de 10 % des coûts d'exploitations. Québec North Shore, de Baie Comeau, annonce une primeur mondiale avec le procédé OPO, un nouveau type de pâte, qui nécessite des installations de près de \$28 millions mais qui permet des économies de 500,000 arbres par année et de 25 % d'énergie; le procédé est breveté en Amérique du Nord et en Europe. Une autre primeur, celle de la participation à une même table de discussions des quatre grands de l'alimentation au Québec, soit les P.-D.G. de Provigo, Steinberg, Métro-Richelieu et IGA-Boniprix, lundi prochain à Québec dans le cadre du congrès de l'Association des épiciers en gros du Québec. Bell Canada a prolongé d'une heure depuis hier la période de temps où s'appliquent les tarifs réduits des appels interurbains faits du Québec et de l'Ontario ailleurs au Canada. Domet Inc. déclare un bénéfice net de \$40.2 millions en 1983 comparativement à une perte de \$1.6 million en 1982.

Claude Turcotte

## McGill

### Éducation permanente

**Développement professionnel**

**Évaluation de l'entreprise**  
(en français)

L'université offre aux comptables professionnels ainsi qu'aux avocats 15 sessions d'études commençant en février.

Ce séminaire sera animé par un avocat ainsi que par un évaluateur professionnel qui présenteront des exposés théoriques illustrés par des cas vécus.

Pour des renseignements additionnels s.v.p. appeler Mlle Antoinette Greco à 392-6700.

**SUITES EXECUTIVES**  
Meubles (au mois) ou non-meubles (à l'année)

**HADDON UN DES PLUS PRESTIGIEUX A MONTRÉAL**

Propre, confortable.  
Piscine chauffée.  
Service d'entretien.  
Prix raisonnable.  
Demandez  
Vivian Marco  
**HADDON ARMS**  
410 AV. LACOMBE  
PRÈS METRO & FORUM  
**935-9224**

## LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Dividendes

AVIS est par les présentes donné que des dividendes sur les actions en circulation de cette Banque ont été déclarés payables pour le trimestre en cours, au siège social de la Banque et à ses succursales, à compter du 24 février 1984 aux actionnaires inscrits le 24 janvier 1984, comme suit:

1. Dividende n° 12 de \$0.47 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série A, de \$1.88;
2. Dividende n° 3 de \$0.3625 par action sur les actions privilégiées de premier rang, série B, de \$1.45;
3. Dividende n° 9 de \$0.6875 par action sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de \$2.75;
4. Dividende n° 386 de \$0.50 par action sur les actions ordinaires.

Les détenteurs d'actions des classes ci-dessus peuvent choisir de recevoir leurs dividendes, plutôt qu'en espèces, sous forme d'actions ordinaires de la Banque conformément aux dispositions du Régime de dividendes et d'achat d'actions établi par la Banque.

Par ordre du conseil d'administration  
Le vice-président et secrétaire.  
R.J. Moore

Montréal, le 11 janvier 1984

## Acquisition Agence de publicité

Nous représentons les intérêts d'une agence de publicité en plein essor, ayant un chiffre d'affaires dans les huit millions de dollars et qui possède une liste exceptionnelle de comptes nationaux et régionaux. Notre client désire s'adjoindre par le biais d'acquisition une ou des agences de publicité compatibles à ses orientations. La préférence sera accordée à de petites agences ayant un avenir prometteur et qui recherchent eux aussi de plus grandes possibilités d'expansion et de ressources créatives et administratives. Toute autre personne ou groupe de personnes hautement qualifiées dans le milieu mais qui ne peuvent s'épanouir à leur guise dans leur fonction actuelle seront aussi considérées. Nous vous demandons donc de nous contacter directement en toute confidentialité ou par l'entremise de votre représentant par téléphone ou par écrit.

**Jerry Dubin, Associé**  
Levitt, Feldstein,  
Dubin & Epstein  
5250 Ferrier, Bureau 505  
Montréal, Québec H4P 1L4  
Tél.: (514) 341-4298

## Le Québec a besoin d'une nouvelle génération d'entrepreneurs (Biron)

QUÉBEC (PC) — Le Québec doit se doter rapidement d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, estime le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Rodrigue Biron.

Selon lui, l'intégration des jeunes diplômés dans l'entreprise va changer radicalement, dans une dizaine d'années, le portrait-type de l'entrepreneur qui est devenu, dit-il, trop conservateur et pas assez audacieux parce que trop vieux et trop « fessier ».

Il en résulte, a-t-il dit, que des entreprises périssent parce qu'elles plafonnent. C'est surtout le lot des entreprises familiales, traditionnelles.

Aux étudiants en sciences de l'administration de l'université Laval à qui il s'adressait hier, M. Biron a déclaré qu'il leur appartient de renverser la vapeur et de former le nouvel establishment d'entreprise.

« Ce ne sera pas facile de vous imposer auprès des dirigeants actuels, les a-t-il avertis, mais une prochaine vague va sûrement commencer à faire évoluer l'actuel style de gestion traditionnel ».

M. Biron voulait, par ce message, vendre son tout nouveau produit de relance, intitulé « Bourses d'affaires », conçu pour permettre aux diplômés d'aller « en affaires » dans une nouvelle entreprise ou dans une entreprise déjà existante.

En vertu de ce programme, un diplômé universitaire ou collégial peut obtenir une garantie de prêt de \$25,000, valable pour cinq ans.

Ce prêt sera consenti par une institution financière et le gouvernement assumera la totalité des frais d'intérêt de cet emprunt pour la première année, puis la moitié de ces frais pendant les deux années subséquentes.

Le Premier Pas, agence de rencontre Femmes et hommes de toutes origines bienvenue 270-2977. 06-02-84

# les annonces classées

## 286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de faire:  
par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30.  
par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, MtL H2Y 3S6

### Ameublement

ENSEMBLE de chambre en noyer âgé de 70 ans. Parfait état. 200\$. discutable. — 2 meubles Vitis: bibliothèque avec tiroirs et meuble à couture 800\$. discutable. 274-0538 matin. 09-02-84

### Antiquités

GLACIÈRE antique en bois, parfaite condition. Acheteurs sérieux seulement. 526-1414. 04-02-84

Achetez documents anciens, actes notariés, etc., avant 1867. C.P. 323, Place d'Armes, MtL H2Y 3H1. 06-02-84

Armoire 850\$, armoire de coin couleur bleue, buffet bas panneaux soulèvés, autres 1-562-6983. 08-02-84

LEGENDAIRE DÉFENSE de Licorne de mer, âgée environ 90 ans, longueur 6", pièce de collection. Meilleure offre. M. Noisoux. 525-1849, 384-9867. 03-02-84

### Offres d'emplois

#### MENUISIER DEMANDÉ

Menuisier spécialisé dans la scie à courroie (parlant anglais) avec au moins deux ans d'expérience dans la coupe du bois sur scie circulaire à table dans le domaine de l'usinage. Poste disponible au sein d'un important manufacturier de scie à courroie dans la région de Vancouver. Rémunération, conditions de travail et bénéfices excellents. Les candidats intéressés doivent faire parvenir résumés et expérience complète au:

**DOSSIER: 128**  
Le Devoir  
C.P. 6033 succ. Place d'Armes  
Montréal, H2Y 3S6

9-2-84

### ATTACHÉE DE PRESSE

Importante maison d'édition cherche attachée de presse avec expérience. Excellente en rédaction, elle est parfaite en français et dactylo.

**Expédier curriculum vitae détaillé à:**  
Service du personnel  
C.P. 338  
Ville Mont-Royal  
H3P 3C6

3-2-84

### C.G.A.

Entreprise d'édition et de distribution de livres cherche C.G.A. ou équivalent ayant au moins 3 années d'expérience en comptabilité générale et supervision pour prendre en charge comptabilité, contrôle des coûts et inventaire, budgets, etc.

**Expédier c.v. détaillé à:**  
Service du personnel  
C.P. 338  
Ville Mont-Royal  
H3P 3C6

3-2-84

### Appartements / Logements

CENTRE-VILLE, grand et luxueux 3 1/2, vue panoramique. Nueve, centre-ville et Mont-Royal. 28e étage. Libre 1er mars. 873-3036 (jour), 844-8369 (soir). 04-02-84

ADJ. WESTMOUNT, luxueux haut de duplex, tapis mur-à-mur, 8 1/2. Jour 731-3444 soir 738-5113. 06-02-84

CENTRE-VILLE, condo luxueux, nouvelle construction, résidentiel, très éclairé, 3 c.c., 2 s.b., très grand salon, salle de lavage, tous les appareils ménagers fournis, tapis mur-à-mur, vue sur jardin, balcon et garage. Libre 272-8486. 06-02-84

CENTRE-VILLE, Blueridge Cr. 5 1/2 — 575\$. Immeuble Victorien propre et complètement restauré près du Lac aux Castors Disponible immédiatement. 932-8138 — 931-0912. 03-02-84

CENTRE-VILLE, studio près métro Guy 1708 tout inclus, à partager les facilités. 932-8138. 03-02-84

CENTRE-VILLE, 1864 de Maisonneuve ouest, 1 1/2 — 250\$, 2 1/2 — 275\$, maison appartements Victorienne près métro Guy, meublé ou non. Demander Beverley 932-8138. 03-02-84

LA CITÉ, 3 1/2 sous-louer immédiatement, 524\$ tout compris. Mirrors sur les murs, 20e étage sud, meublé ou non. 277-9919. J.N.O.

C.D.N., grand 3 1/2, 4 1/2, Van Home près Wilderton, chauffage, eau chaude, poêle, réfrigérateur, tasse d'eau inclus. — 483-2116/733-5114. 4-02-84

OUTREMONT, grand 5 1/2, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, eau chaude, dans immeuble de classe 675\$. 272-5961. J.N.O.

Meublé 7 1/2, équipé, boiserie, foyers. Beaucoup de charme. Court ou long terme. 1 050\$/mois. Soir: 481-5459. 20-02-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3 1/2, 4 1/2, ascenseur, épreuve du feu. Occupation maintenant ou plus tard. 949-7061. J.N.O.

SHOWDON, spacieux 7 1/2, chauffé, 2 s.b., foyer, stationnement, près métro. 7er mars. 700\$/mois. 636-1719. Bur: 735-2271. 06-02-84

FRANCE, centre Paris, petit logement meublé, tout confort, électrique, chauffage, téléphone compris. 695-6439. 06-02-84

HAMPSTEAD, 5160 MacDonald, luxueux appartements, 3 1/2 — 6 1/2, piscine, garage, portier, à partir de \$495. 966-3737. 03-02-84

### Chalets à vendre

LAURENTIDES, Lac Manitou, 2 étages, 5 pièces. Prix demandé 22,000 \$. Tél.: jour 737-6572, soir 731-1512. 11-2-84

### Divers

Magnifique manitou de castor à poils longs, grandeur 40, justifiable, 1 600\$. Laisser message: 739-6512. 08-02-84

282-0058  
1117 ouest, rue Ste-Catherine  
Suite 108, 1.00 P.M. à 8.00 P.M.

3-2-84

### Bureaux à louer

CLINIQUE MÉDICALE Para-médicale, 1,500 pieds, rénové, près métro Laurier. 844-3663/256-7227. 06-02-84

### Chambres et pensions

St-Sauveur des Monts, domaine privé, maison canadienne neuve, meublée, 5 chambres pour 10 personnes, 3 salles de bains, salle de séjour, foyer, chef cuisinier, thermostat individuel. Site idéal communautaire, professionnel, idéal et saison. Jour: 274-4373, soir: 332-9967. 07-02-84

### Commerces à vendre

Casse-croûte, 5409 Côte St-Luc. 04-02-84

À DEUX PAS de L'UQAM, logement sur 2 étages, rénové, stationnement, grande cour, etc. \$38,500. 521-2624. 03-02-84

### Copropriétés à vendre

PLATEAU Mont-Royal, 6 pièces, 3e étage, condition impeccable, poêle à bois. Prix 46 000\$. 524-2054 03-02-84

### Espaces commerciaux à louer

ESPACE COMMERCIAL à louer (r. de c. et sou-sol), total 1,400 p.c., mail Prince Arthur. Téléphone: 288-4001 ou 284-5447 entre 18h et 20h. 06-02-84

### Gardiennes

Personne responsable pour garder 4 garçons, 2 mois de 10 ans. Petits travaux ménagers. Parler arabe de préférence. Écrire à: Christine Pellerin, Grambian Construction & Investment Inc., 181 Park St., Waterloo, Ontario N2L 1Y7. 09-02-84

### Maisons à vendre

St-Placide, bungalow, s/s fini, grand terrain, vue superbe sur le lac, droit de passage, 46 000\$. 537-3277. 06-02-84

Coffrage luxueux près de tous services, bel environnement. 4335 Jeanne d'Arc, Montréal, 585-0584. 04-02-84

### Maisons de campagne à louer

St-Sauveur des Monts, domaine privé, maison canadienne neuve, meublée, 5 chambres pour 5 couples, 3 salles de bains, salle de séjour, foyer, cuisine équipée, thermostat individuel. Site idéal communautaire, professionnel, mois et saison. Jour: 274-4373, soir: 332-9967. 06-02-84

### Menuiserie

MENUISIER 20 ans d'expérience charpente, finition, rénovation 464-5489. 11-02-84

### Société / Loisirs

RENDEZ-VOUS...  
Agence de rencontre professionnelle. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée, cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires. Brochure et consultation gratuite.  
**282-0058**  
1117 ouest, rue Ste-Catherine  
Suite 108, 1.00 P.M. à 8.00 P.M.

3-2-84

### Société / Loisirs

Pour les professionnels et hommes d'affaires,  
**UN CAPRICE...**  
Celui de changer sa routine en changeant de bar.  
De s'appliquer une thérapie anti-stress par un peu de sensualité de bon ton.  
De vivre l'expérience d'attentions plus personnelles.  
De parler, d'écouter.  
Et d'être bien.

**LE CAPRICE**  
4557, rue Saint-Dehis  
Métro Mont-Royal

3-2-84

### Offres de services

OUVRAGE général à la maison. Peinture, lavage de tapis, lavage de vitres, plomberie — 276-4909. 09-02-84

### Oeuvres / objets d'art

TOILE René Richard, 14 x 18, 5 000\$. 486-7482. 04-02-84

COLLECTION privée à liquider: J. St-Charles, R. Gagnon, A. Cloutier, R. Richard, A. Rousseau, lithographie de Dail etc. 935-3200. 03-02-84

### Propriétés à vendre

ST-BRUNO, bungalow, garage double, secteur montagne, 3 chambres, 2 s.b., foyer, sous-sol, salle à manger. À voir. Francine Broseau 653-2496 • 653-0177 Montréal Trust courtier. 03-02-84

### Société / Loisirs

Le Premier Pas, agence de rencontre Femmes et hommes de toutes origines bienvenue 270-2977. 06-02-84

**Un mot nous échappe...**  
*le petit Robert le ratrape.*

## LES MOIS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**Horizontalement**

- 1—Jour. — Sur la table.
- 2—Carreau servant à couvrir les toits. — Pourcentage.
- 3—Pare. — Vent.
- 4—Le jeudi de la troisième semaine du carême. — Dénoué d'esprit.
- 5—Cavité articulaire de l'os iliaque. — À toi.
- 6—Familièrement. — Otas la crête.
- 7—Rivière de Roumanie. — Parcours des yeux. — Table pour les sacrifices.
- 8—Garniras de lest un bâtiment. — Saison.
- 9—Obtenu. — Pénétrait.
- 10—Corrompre. — Venus au monde. — Mieux.
- 11—Se révolte (s'). — Se dit d'un navire sans chargement ni cargaison.
- 12—Erbium. — Nuire au bon effet d'un ensemble.

**Verticalement**

- 1—Spécialité médicale dont l'objet est l'étude et le traitement des affections de la bouche et du système dentaire.
- 2—Oreille externe tout entière. — Quatre saisons.
- 3—Qui a peu d'épais-

**Solution d'hier**

1—CHERIEUSE  
2—AGROTIS BRUT  
3—CLEMENTINE  
4—LODE CERCEAU  
5—LOULOU SEVA  
6—L'ATURE CRET  
7—TATE ECRIT  
8—EST VOUS ET TI  
9—RIVERIE BEMOL  
10—RIVERIE BEMOL  
11—ONNERONS U  
12—MÉNÉE ECVETIA

## Du club au Sénat

LE GOUVERNEMENT du Québec doit sortir de sa torpeur et de ses susceptibilités en matière constitutionnelle. Dans ce domaine comme dans les autres, le Québec doit cesser de s'affaiblir. Tout le reste, disait un ministre récemment, tient de la sémantique. Certes, le gouvernement Lévesque a perdu coup sur coup deux batailles historiques, celle du référendum et celle du rapatriement. Il a refusé de tirer de sa première défaite les conclusions qui s'imposaient. Il doit tirer de sa seconde déroute des enseignements plus féconds.

Le retranchement actuel constitue une négation radicale de sa responsabilité. Bien malin ceux qui verraient dans ce silence, si contrastant avec la tradition et la nécessité, une stratégie habile. Constitutionnellement, le Québec est dramatiquement affaibli. Il pourrait l'être davantage si les prochaines étapes de la réforme constitutionnelle se faisaient sans lui, sans une vigoureuse mise en ordre de ses exigences, sans sa participation vigilante aux travaux et débats qui se poursuivent chez nos partenaires. Le dépôt du rapport du Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat constitue pour Québec l'occasion de reprendre l'initiative et avec vigueur. On souhaite ardemment que cette occasion ne soit pas gaspillée.

Débatte depuis près de deux décennies, la réforme des institutions fédérales constitue une étape majeure de la révision constitutionnelle. Certes, la réforme de la Cour suprême apparaît plus urgente et plus fondamentale que celle du Sénat. Mais cette dernière n'est pas insignifiante. Le rapport du comité mixte serait-il simplement une pièce nouvelle au corpus abondant dont nous disposons sur ce sujet? Bien des experts et parmi les plus éminents croient que la conjoncture politique pourrait conduire rapidement à des débats de fond et à une transformation majeure de la Chambre haute. Un éventuel gouvernement conservateur, on en conviendra aisément, aurait tout intérêt à soumettre l'auguste assemblée à une chirurgie majeure. Un éventuel gouvernement libéral chétif pourrait lui aussi trouver son intérêt à refaire l'autre chambre en y élargissant la représentation de l'Ouest, ce tiers frondeur et révolté du pays qui a divorcé du parti gouvernemental.

Mais au delà de la conjoncture, le rapport lui-même nourrira vraisemblablement le débat et pourrait accélérer le changement. Rédigé sobrement, dépourvu des arguties propres à ce genre de littérature, le document impressionne par sa clarté, la pertinence, voire même l'audace de certaines de ses recommandations. Document réformiste, ce rapport n'esquive pas les enjeux. Si ces recommandations étaient retenues, les sénateurs seraient désormais élus. Ils représenteraient les régions, cette première vocation du Sénat. Investis de fonctions législatives et investigatrices, les sénateurs disposeraient d'un droit de veto suspensif et choisiraient eux-mêmes leur président. Pour tout acte législatif « concernant la langue française et les questions culturelles s'y rapportant » le Sénat disposerait d'un veto absolu. Pour devenir loi, cet acte législatif devrait recevoir l'aval d'une double majorité, celle des sénateurs francophones et celle des sénateurs anglophones.

Avec l'élection des sénateurs, la Chambre de tous les patronages, où le pire et le meilleur voisinent, glisserait dans le néant. Prendrait fin le règne des amis, des argentiers, des organisateurs,

des anciens collaborateurs du premier ministre. Ce club dont les meilleurs travaux sont minés par l'absence de crédibilité et de légitimité, et que les libéraux dominent depuis un demi-siècle serait enfin cadencé. Il ne fait aucun doute que des sénateurs élus auraient un poids politique réel. Toute réforme du Sénat doit respecter ce préalable. En suggérant un mandat non renouvelable d'une durée de neuf années, les membres du comité ont fait un pari plein de risques. Ces élus n'auraient de comptes à rendre à personne durant une décennie. Le bail est trop long. On devrait permettre aux mandataires d'évaluer le travail de leur représentant après cinq ans, et de leur retirer ou de maintenir leur confiance.

On s'interroge aussi sur la répartition des sièges entre les provinces et les territoires. L'argumentation du comité apparaît faible compte tenu des changements proposés. Des 40 nouveaux sénateurs, aucun ne proviendrait du Québec ou de l'Ontario. Les provinces atlantiques gagneraient 12 nouveaux sièges, l'Ouest du pays 28.

Les pouvoirs proposés pour le nouveau Sénat débordent le statu quo, mais ce débordement apparaît timide. Un droit de veto suspensif suffit-il pour faire contrepoids à la majorité ministérielle captive de la Chambre? La démocratie ne serait-elle pas mieux servie par une Chambre haute plus forte, capable en certaines matières de forcer le gouvernement à retraiter sans plonger le pays dans l'instabilité politique? Une Chambre haute qui aurait aussi des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux que propose le comité quant à l'approbation de certaines nominations à la direction des organismes fédéraux et à la Cour suprême. Le Livre beige du Parti libéral du Québec contenait des propositions majeures à ce sujet, propositions qui enrichiraient le rapport du comité mixte.

Enfin, la règle de la double majorité dans le domaine linguistique et pour les questions culturelles s'y rapportant, consacre à n'en point douter un aspect de la dualité canadienne. Faut-il interpréter strictement ces termes? Des précisions s'imposent ici. La spécificité du Québec exige des garanties plus larges que celles que suggère le choix des termes des rédacteurs du rapport. Mais avant de rejeter sans autre précaution ces propositions, le Québec doit chercher à en saisir la signification et à les enrichir. Certes, la protection linguistique est majeure, elle n'épuise pas cependant les protections dont cette société distincte a un besoin impérieux.

La représentation du Québec au Sénat, les pouvoirs de ce dernier, la protection des droits provinciaux et de la spécificité de la province francophone, autant de questions qui sont au coeur du débat qui pourrait s'engager dans les prochains mois. Le gouvernement Lévesque a l'obligation de définir et de défendre les intérêts québécois dans l'entreprise relancée par le dépôt du rapport du comité mixte sur la réforme du Sénat. Problème politique complexe pour ce gouvernement, mais en même temps responsabilité incompressible.

Le Québec ne doit plus s'affaiblir ou se laisser affaiblir. Dans ces matières, la meilleure défense consiste souvent à prendre l'initiative. S'il devait emprunter cette voie, le gouvernement du Québec aurait notre entier appui.

— JEAN-LOUIS ROY

## Les mêmes règles du jeu

MONIQUE BÉGIN

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social répond à une lettre du ministre des Affaires sociales du Québec, M. Pierre Marc Johnson, publiée hier dans cette page.

### RÉPÉTIQUE

LE MINISTRE des Affaires sociales du Québec, M. Pierre Marc Johnson, vient de rendre publique une lettre touchant la nouvelle Loi canadienne sur la santé, adressée aux députés du Québec à Ottawa. Il y exprime en termes très vigoureux les dangers de ce projet de loi pour le système de santé québécois. Mais je peux l'assurer qu'il n'y a aucun fondement à ses inquiétudes.

La nouvelle Loi canadienne sur la santé, et c'est facile à vérifier, n'est rien d'autre qu'une répétition, presque toujours textuelle, des lois en vigueur depuis 25 ans, lois fédérales qui ont d'ailleurs fort bien servi le Québec. La nouvelle loi, par exemple: — répète mot à mot l'actuelle liste des services assurés négociée avec les provinces depuis des années. Elle n'inclut aucun nouveau service (mais n'en exclut pas non plus) pour ne pas occasionner de nouveaux coûts à la province. Elle garantit ainsi à chaque Canadien l'é-

ventail de base minimum des services hospitaliers et médicaux; — ajoute aux anciennes lois la précision que la surfacturation par des médecins ou les « tickets modérateurs » (frais aux usagers) pour ces services sont contrares à la loi; — confirme, comme depuis 25 ans, que toutes les décisions concernant la définition des objectifs, la planification, la construction, l'administration, etc. des hôpitaux, compte tenu de budgets convenables, appartient exclusivement au Québec; — répète textuellement la loi existant depuis 17 ans, qui reconnaît que les médecins ont droit à une rémunération raisonnable pour les services de santé assurés.

En d'autres mots, rien n'est changé dans les règles du jeu, sinon une clarification à l'avantage de tous sur les points suivants: — La surfacturation de médecins (inexistante au Québec) est contraire à la loi et sera pénalisée de \$1 pour \$1. — Les « tickets modérateurs » (frais aux usagers) pour les services assurés, c'est-à-dire là où il y a « nécessité médicale », sont contrares à la loi et seront pénalisés de \$1 pour \$1. (Cette pratique a existé pendant toutes les années du système à frais partagés.) — 100% des résidents de la province, au lieu de l'actuel 94%, devront être assurés. — Les pénalités seront beaucoup moins draconiennes et absolues qu'elles le sont présentement. Elles sont assorties d'un nouveau méca-

nisme obligatoire de consultation entre les gouvernements et devront être rendues publiques dans les 15 jours suivants, devant chaque Chambre du Parlement. — Une bien modeste visibilité sera désormais requise, c'est-à-dire que les publications ou la publicité du provincial devront simplement mentionner les contributions fédérales.

Tout cela repose clairement sur le respect de la Constitution et de la juridiction provinciale en matière de santé. Pour les \$9.6 milliards que le fédéral verse aux provinces pour la santé (\$2.5 milliards au Québec cette année), nous demandons que les critères et les conditions éprouvés à travers les années soient vraiment respectés.

Et je suis bien d'accord de louer à mon tour l'excellence du système de santé du Québec. Et nous sommes bien contents que le gouvernement fédéral depuis 1961 en ait toujours été le partenaire généreux et enthousiaste. Au fil des cinq ans qu'ont duré les consultations menant à cette nouvelle Loi canadienne sur la santé, les ministres québécois des Affaires sociales m'ont affirmé soutenir pleinement l'esprit et la lettre de la loi. Comme je l'ai indiqué à mon homologue provincial, il reste urgent de clarifier la question des frais aux usagers pour les malades en soins prolongés qui sont réadaptés et retourneront chez eux. Nous ne voulons pas faire l'assurance-santé sur le dos des plus faibles.

## LETTRES AU DEVOIR

### Farouchement libre

Lettre adressée à M. Jean-Claude Leclerc

TRÈS PERTINENT, votre éditorial d'hier sur « L'avenir de Claude Ryan ». Nous sommes entièrement de votre avis, sur toute la ligne. Quand vous signalez au passage que M. Ryan est « farouchement libre », comme vous dites vrai! Car c'est précisément ce qui fait sa force, mises à part ses qualités d'ordre intellectuel et moral. Là est l'explication de sa remarquable lucidité en toutes circonstances, même lorsqu'on l'a « démissionné » de son poste de chef de parti, mais c'est une autre question...

Que décidera M. Ryan? Lui seul le sait. Mais nous avons l'impression que nous, qu'il n'a pas dit son dernier mot au plan politique. Car il n'est pas sans avoir constaté, lui aussi, que les « Québécois d'envergure », pour reprendre votre mot, sont plutôt clairsemés au plan de la pensée dans le monde politique actuel chez nous. C'est pourquoi il faut souhaiter que M. Claude Ryan persiste dans son engagement politique, peu importe que ce soit au sein du PLQ ou autrement, car c'est le genre de guide dont la sagesse naturelle peut rendre des services fort précieux à la société québécoise.

Il ne s'agit pas d'une affaire de coloration politique, au sens partisan du terme, mais bien de gros bon sens et d'intérêt général bien compris. M. Ryan en est certainement conscient. Nul ne sait mieux que lui qu'un parti politique n'est qu'un instrument, et non une fin en soi. Hélas, nombreux sont les nôtres qui pensent exactement le contraire, encore aujourd'hui!

En d'autres termes, le droit de penser et donc de décider par soi-même, et non par les autres, en toute objectivité et impartialité, d'une façon rationnelle, voilà la valeur sûre qu'incarne M. Ryan depuis toujours, avant comme après son entrée en politique active, et c'est tout à son honneur. Vous avez certes raison de dire que cette sorte de liberté, c'est « rare en politique ».

— MARIE ET PAUL DUVAL  
Sainte-Foy, 25 janvier

### Soins indispensables

Lettre adressée à M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales du Québec

À LA SUITE du décès d'une amie, le 16 décembre dernier, à l'hôpital Notre-Dame, ses amis les plus proches et qui ont suivi la pénible évolution de sa maladie depuis son admission à un autre grand centre universitaire du centre-ville, ont souhaité remercier l'Unité des soins palliatifs de l'hôpital Notre-Dame qui acceptait avec diligence une demande de transfert que nous lui adressions à la fin de novembre.

Par nos soins, elle fut donc transférée aux Soins palliatifs de Notre-Dame le 2 décembre. Le même soir, grâce à une médication adéquate, notre amie qui vivait dans la souffrance et l'angoisse depuis deux mois a montré une grande paix, une grande sérénité qui ne se sont pas démenties pendant les deux dernières semaines qu'il lui restait à vivre.

Monsieur le ministre, à l'heure des restrictions budgétaires, à l'heure où une rationalisation des soins s'avère nécessaire, nous te-

moins à bien marquer le service que des soins palliatifs peuvent apporter. Nous venons d'en faire l'expérience après avoir connu la désaffection et la déshumanisation d'un grand département de chirurgie active pour lequel notre amie était devenue un « poids mort » encombrant. Nous avons constaté qu'il était encore possible que le malade vive ses derniers jours dans le plus grand confort physique et moral.

Nous avons souhaité vous faire connaître notre appréciation de ce service afin que plus de malades en phase terminale puissent, par vos soins, bénéficier de la grande compassion qu'un tel département est en mesure de leur assurer à l'heure où la technique la plus sophistiquée doit baisser les bras.

— MURIEL FORTIER  
ANN O'NEILL  
MICHELINE SAINTE-MARIE  
CONSTANCE MEYERS  
Montréal, 25 janvier

### C'est à dire...

À LA SUITE de l'entrevue de M. Pierre Maisonneuve aux Actualités de Radio-Canada le 25 janvier dernier, avec M. Jean-Claude Germain et M. Lévesque, critique de théâtre au DEVOIR, les spectateurs n'ont pas pu connaître le pourquoi de la pétition des gens de théâtre québécois. En effet, après avoir entendu la cinquantaine de « je veux dire » et de « c'est-à-dire » de M. Germain, on en tire la conclusion qu'il n'avait finalement rien d'autre à dire. Continuez votre travail de critique M. Lévesque, peut-être qu'un jour on saura pourquoi les gens de théâtre vous en veulent tant.

— MARIE-ANDRÉE SIMARD  
Montréal, 26 janvier

### La fameuse pétition

JE CROIS que ça suffit. Tout le monde, ou presque s'entend pour dire que cette pétition était malvenue et d'allure vengeresse (quoique les 156 signataires aient sans doute signé pour des motifs différents et/ou opposés). Pour ma part, je fais partie d'une majorité d'artistes ayant refusé de la signer comme le soulignait dans une lettre Bernard André (31/1). Mais si cette pétition n'aurait jamais dû voir le jour, la guérilla journalistique qui s'en est suivie n'aurait jamais dû voir le jour non plus. Elle n'est pas moins grotesque et pas moins humiliante pour tout le monde, y compris l'usage que l'on fait parfois de la liberté de presse. Le 30, madame Rolande Allard-lacerte nous traite de Tartuffes en omettant de mentionner toutefois que Molière a laissé une grande partie de sa santé dans des chicanes avec les critiques de son temps. En plus, elle m'apprend que si nous n'avons pas droit à l'assurance-chômage, nous avons par contre l'assurance au beurre. Je suis ravi de l'apprendre. Elle en rajoute encore en généralisant et en parlant du milieu comme d'un clan d'intolérants. Sur la même page, un lecteur, M. Jean Matatin, écrit que nous sommes des « manipulés » qui permettent de tout faire et de tout dire sur scène » et que sans la critique, le théâtre « serait la dictature de certains auteurs névrosés, appuyés par des metteurs en scène au goût frelaté mais suivis servilement par des acteurs mûs comme des marionnettes. » Robert Lévesque (qui aime le théâtre) a dû être aussi indigné que moi de lire une pareille affirmation. Le lendemain, le 31, M. Foglia avoue ingénument dans La Presse que mon art l'ennuie et un lecteur, M. J. Vadeboncoeur, dans LE DEVOIR,

souligne que mon milieu de travail est un « petit guetto culturel théâtral » et que les fonds de tiroirs que les gouvernements nous octroient et qui ne totalisent même pas un seul F-18 sont déjà de trop fortes subventions. Devant tant de coups de marteaux, de mépris, de violence verbale et d'ignorance de la réalité du milieu, que dois-je penser?

— GILBERT TURP  
homme de théâtre  
Montréal, 1er février

### Au service de la musique

J'AIMERAIS féliciter M. François Brousseau pour son magnifique article très bien documenté mettant en valeur la qualité du travail de l'Orchestre de chambre McGill au service de la musique (LE DEVOIR, 26 janvier).

À titre d'ancien secrétaire-général du Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal et connaissant très bien le rouage administratif de cet organisme à but non lucratif, j'aimerais ajouter quelques considérations personnelles à l'excellente présentation de votre chroniqueur.

Le travail de tous les instants de l'équipe du conseil d'administration et du comité des abonnements sous l'habile direction benévole de Mme Tania Plaw sans lequel on ne pourrait pas afficher presque à chaque concert: guichet fermé.

Je voudrais rendre aussi un hommage très particulier aux différentes instances gouvernementales dans le domaine culturel: le Conseil des arts du Canada, le ministre des Affaires culturelles du Québec, le Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal. Sans leur appui financier constant et important, l'orchestre ne pourrait pas chaque année être l'un des rares organismes à pouvoir présenter des budgets équilibrés. Le mot déficit est inconnu dans cette maison.

Et un merci très sincère doit être aussi adressé aux mélomanes montréalais qui savent reconnaître par leur présence le travail efficace de ces musiciens chevronnés qui enrichissent notre culture musicale de leur apport artistique très important.

Je remercie la direction du journal LE DEVOIR de me donner cette occasion de reconnaître l'excellent travail de ses chroniqueurs musicaux.

— FERDINAND F. BIONDI  
Outremont, 29 janvier

## Du nouveau, rue Pergolèse

UN ÉTRANGE SILENCE a suivi l'annonce de la nomination de Mme Louise Beaudoin au poste de déléguée générale du Québec à Paris. Les causes de cette absence de réaction pourraient se trouver quelque part entre la surprise, l'indifférence et la désillusion. Pourtant la désignation d'un titulaire à la fonction la plus importante de la diplomatie québécoise aurait dû être accompagnée de signes d'approbation ou de critiques. Il n'est pas facile de jauger des vertus et des faiblesses d'une personne. Il vaut mieux s'interroger sur les défis de la tâche qui lui incombera dorénavant.

Tout le monde reconnaît que le grand drame de la coopération franco-québécoise aura été l'extrême minceur du contenu économique à travers les grands discours de retrouvailles et de compréhension. À l'occasion de la visite d'un ministre à Paris ou à Québec ou de la tenue de la Commission franco-québécoise, les fonctionnaires s'arrachent les cheveux pour inventer l'expression qui camouflerait le mieux le malaise; on a parlé « d'approfondissement », « d'élargissement », de « régionalisation » des rapports franco-québécois. Avant de quitter son bureau de la rue Pergolèse, M. Yves Michaud a déclaré que la Délégation avait pris « son virage économique ».

Certes, des progrès ont été accomplis du côté des accords de fabrication. Plusieurs chefs d'entreprises ont traversé l'Atlantique en quête de nouveaux marchés et de nouvelles idées. Puis, il y eut Pechiney. Avant de consacrer cette cathédrale de l'aluminium au dieu de la coopération, il faudrait se rappeler que le coût de l'énergie au Québec pour fabriquer une tonne d'aluminium ne sera que de \$50 (contre \$300 aux USA et en Europe). Reynolds, Alcan et d'autres tombent aussi en amour avec le Québec! Si le bilan demeure satisfaisant du côté des échanges d'idées, le commerce des biens demeure stagnant. Même en termes absolus, les échanges franco-québécois reculent.

Les exportations pour les trois premiers trimestres de 1983 sont tombées sous la barre des \$200 millions. Il faut souligner que la situation est encore plus catastrophique sur le plan pan-canadien. Mais c'est là une comparaison fade. Faudra-t-il attendre le retour du dollar à quatre francs pour que redémarrèrent ces échanges?

Le premier ministre, M. René Lévesque, a salué M. Michaud comme étant « le modeste artisan d'une amorce économique après 20 ans de rapports culturels ». La poursuite de cette amorce économique n'aurait-elle pas été mieux assurée par la nomination, pour la première fois en 23 ans de coopération franco-québécoise, d'un délégué ayant une expérience minimale des affaires? Sans aller jusqu'à imiter M. Reagan en désignant des industriels et des financiers à tous les postes importants d'ambassadeurs, n'aurait-il pas été préférable de choisir une personne dotée d'une expérience concrète de la réalité économique du Québec? On soulignera avec raison que Mme Beaudoin a vécu beaucoup plus longtemps au Québec et au Canada que l'actuel ambassadeur de l'avenue Montaigne. Mais le modèle ne doit surtout pas venir de ce côté.

M. Lévesque a montré qu'il n'avait pas la volonté politique de changer le cap des rapports franco-québécois qui s'empêtrent depuis trop longtemps dans des intrigues décousues, des médailles et de belles tirades. Le résultat de tout ceci sera que la prochaine fois encore, les ententes économiques franco-québécoises seront improvisées sur le perron de porte de Matignon.

Les libéraux de M. Robert Bourassa ont lancé la détestable tradition des nominations politiques à Paris. Le choix de M. François Cloutier ne fut pas très heureux. M. Trudeau fit à peine mieux avec M. Gérard Pelletier.

Ce genre de nominations illustre l'absence de respect des dirigeants politiques à l'endroit des professionnels qui oeuvrent dans d'autres dé-

légations du Québec. Les candidats pour le poste de la rue Pergolèse étaient nombreux dans les autres bureaux du Québec. Quoi de plus légitime pour un individu qui a servi les intérêts du Québec, qui a acquis une expérience des communications dans un pays étranger, que de songer à une promotion à un poste clé pour le Québec? C'est en satisfaisant ces aspirations normales qu'un gouvernement bâtit une équipe de représentants dévoués et fidèles.

La directrice des affaires françaises au ministère des Affaires intergouvernementales connaît bien les dimensions politiques et humaines du dossier franco-québécois. Mais dans le choix d'une candidature, il ne s'agit là que d'un critère limité. Une certaine logique aurait commandé que Mme Beaudoin fasse ses preuves dans un poste moins stratégique avant qu'on lui confie la direction de 75 personnes dans le poste le plus prestigieux pour le Québec à l'étranger.

Chose certaine, ce n'est pas cette façon de procéder qui redorerait le blason de la diplomatie québécoise. La gestion des ressources humaines en ce domaine est dans un état pitoyable. Il suffit de regarder ce que sont devenus les anciens délégués québécois dans les postes-clés à l'étranger pour constater une absence complète de notion de progression de carrière au sein des Affaires intergouvernementales.

Le premier ministre a raté une belle occasion d'insuffler une orientation économique aux échanges avec la France. Il a préféré une nomination partisane à un respect des aspirations des artisans de la diplomatie québécoise à l'étranger.

Il n'y a plus qu'à souhaiter que la nouvelle déléguée sache surprendre tout le monde en faisant preuve d'un pragmatisme qui a souvent manqué dans nos liens avec nos amis français. C'est l'unique façon pour Mme Beaudoin de s'assurer de survivre au prochain scrutin.

— MICHEL NADEAU

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680. LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTÉUR: Édition quotidienne: 2,25 par semaine. Le samedi seulement: 50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022. ABONNEMENT: Édition quotidienne \$110, par année, 6 mois \$56; 3 mois: \$30. À l'étranger: \$120, par année, 6 mois \$62; 3 mois: \$32; édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# La réforme du Sénat canadien — 1

Extraits du rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat.

LE RÔLE principal de la deuxième chambre du Parlement devrait être de représenter les intérêts parfois divergents des habitants des provinces et des territoires du Canada, ce qui est l'un des principaux rôles qui lui avaient été dévolus en 1867. Toute réforme devrait lui assurer les moyens de mieux s'acquitter de cette fonction.

Le Sénat s'était vu confier à l'origine deux fonctions: défendre les intérêts régionaux et faire contrepoids à la Chambre des communes démocratiquement élue. Ces dernières années, le Sénat s'est aussi très bien acquitté de deux autres fonctions: apporter des améliorations d'ordre technique aux projets de loi et enquêter sur diverses questions d'intérêt public.

Nous avons soigneusement étudié toutes les fonctions que pourrait remplir un Sénat renouvelé, celles qui lui avaient été confiées à l'origine, celles qu'il a acquises depuis et celles qu'on propose de lui confier, et nous en avons conclu que le Sénat devrait avant tout représenter les intérêts parfois divergents de la population des provinces et des territoires du Canada. Comme en 1867, la représentation de la minorité francophone du Canada devrait constituer l'une de ses fonctions essentielles. Compte tenu de la grandeur et de la diversité du Canada, nous en sommes venus à la conclusion qu'il devrait exister un système de poids et de contrepoids au Parlement, de façon à modérer les décisions prises à la Chambre des communes au nom de la majorité de la population.

Nous n'oublions pas que ces intérêts divers relèvent essentiellement des provinces. L'éducation constitue l'exemple le plus frappant. Les domaines de compétence provinciale sont particulièrement vastes au Canada. Pourquoi faudrait-il qu'en plus ces intérêts soient représentés au Parlement fédéral? Il n'en reste pas moins qu'à notre époque, le gouvernement central d'une fédération doit prendre, dans le cadre de son champ de compétences, certaines décisions qui ont des incidences différentes d'une province à l'autre. Ainsi, au Canada, c'est le gouvernement fédéral qui fixe les tarifs douaniers et réglemente les chemins de fer transcontinentaux et la radiodiffusion. Nous sommes d'avis que le Sénat devrait, par une répartition des sièges différente de la Chambre des communes, renforcer la représentation des provinces moins peuplées sur des matières de leur intérêt, comme on l'a voulu en 1867. Pour lui permettre de mieux protéger les francophones du Canada, nous convenons avec de nombreux témoins qu'il faudrait établir une procédure spéciale de vote au Sénat pour les mesures législatives de portée linguistique, ce qui répondrait aussi aux vœux des constituants de 1867.

Outre sa fonction principale de représentation régionale, qui pourrait susciter quelque concurrence avec la Chambre des communes, le Sénat devrait continuer d'assumer deux fonctions qu'on pourrait qualifier en gros de complémentaires: les enquêtes et l'amélioration des lois. Nous croyons que toute autre fonction ne devrait avoir qu'une valeur accessoire par rapport aux trois susmentionnées.

La représentation des minorités, que l'on considère à l'échelle canadienne ou provinciale, ne devrait pas s'effectuer par l'attribution d'un nombre déterminé de sièges au Sénat. Considérant cependant cette conclusion comme provisoire pour un groupe important de minorités, les peuples autochtones. Certains d'entre eux, lorsqu'ils ont témoigné devant nous, ont demandé qu'on leur réserve un nombre fixe de sièges au Sénat et peut-être aussi aux Communes. Ils ont admis toutefois que cette requête est liée aux résultats d'autres débats en cours au sujet des peuples autochtones, notamment la question d'une autonomie politique.

Nous avons, d'autre part, entendu les témoignages des minorités de langue officielle dans les provinces. Leurs inquiétudes portent surtout sur les lois provinciales, tandis que le Sénat, quant à lui, se voue à l'examen de la législation fédérale. Outre certaines garanties insérées dans la Constitution, et notamment dans la Charte canadienne des droits et libertés, c'est à l'intérieur du processus politique provincial que ces minorités doivent principalement assurer leur protection, avec l'appui de l'opinion canadienne le cas échéant. Cependant, il pourrait être souhaitable — et même opportun — que toute nomination ou élection sénatoriale amène des représentants de ces minorités au Sénat pour donner à cette chambre la plus large représentativité possible. Sous un régime d'élection directe, on pourrait arriver à ce résultat par le choix des candidats, par la délimitation des circonscriptions ou par le choix du mode de scrutin.

## Objectifs de réforme du Sénat

Notre objectif premier est de renforcer la représentativité régionale du Sénat. En même temps, il importe de préserver et de raffermir son rôle d'amélioration des lois et d'étude des questions relatives à l'orientation et à l'administration publiques fédérales.

Pour réaliser notre objectif principal, toute réforme doit garantir que les sénateurs auront plus d'au-

torité politique et plus d'autonomie vis-à-vis des partis. Cependant, il nous paraît fondamental aussi que la Chambre des communes garde sa primauté au Parlement, condition essentielle au maintien du gouvernement responsable et à son bon fonctionnement.

Nous sommes d'avis que la réalisation de ces objectifs améliorerait le fonctionnement de la fédération canadienne. Les gouvernements provinciaux en sont venus à exercer de facto une fonction de représentation des intérêts des populations provinciales, même en matière de compétence fédérale. Notre projet de réforme du Sénat le déchargera d'une telle fonction, qu'elles n'ont pas normalement à assumer; on allégera ainsi les conférences fédérales-provinciales d'un fardeau qui ne leur appartient pas. La nouvelle tribune que le Sénat deviendra selon notre projet de réforme permettra de débattre ouvertement et de résoudre les litiges régionaux, mais exclusivement ceux qui peuvent surgir dans les champs de compétence fédérale.

## Un Sénat élu: la proposition du Comité

Ayant opté pour un Sénat élu, le Comité se trouvait devant une série de choix à faire sur le mode de scrutin, sur la répartition des sièges entre les provinces et sur les pouvoirs du Sénat. Entre un Sénat qui aurait des pouvoirs égaux à ceux de la Chambre des communes et où les provinces disposeraient du même nombre de sièges, et une chambre dotée d'un simple statut consultatif, avec distribution de sièges proportionnelle à la population des provinces, il y avait tout un éventail de possibilités.

Nous avons cherché un moyen terme entre ces extrêmes. Nous proposons donc que les sénateurs soient élus au scrutin majoritaire uninominal à un tour, pour un mandat non renouvelable de neuf ans, lors d'élections triennales ne coïncidant pas avec les élections aux Communes, et que le Sénat dispose, pour la plupart des projets de loi, d'un veto suspensif de 120 jours de session. La représentation des provinces moins peuplées et des territoires, notamment, serait augmentée, ce qui porterait le nombre de sénateurs à 144. Les mesures de portée linguistique exigeraient une double majorité. Mais, avant d'exposer en détail nos propositions, voyons un peu les principes qui nous ont guidés.

On reconnaît généralement que le régime parlementaire fondé sur la responsabilité ministérielle a bien servi le Canada et ne doit pas être mis en péril. Un tel régime fonctionne mieux quand le gouvernement est responsable devant une seule chambre; quand il l'est devant deux chambres et que l'une échappe à son emprise, il peut à tout moment se retrouver paralysé. Nous avons voulu absolument écarter ce risque. Nous avons donc cherché à garantir qu'un Sénat élu, tout en disposant de pouvoirs considérables, ne puisse contester à la Chambre des communes la prépondérance ultime qui lui appartient.

Une autre de nos préoccupations majeures a été d'assurer aux sénateurs toute l'indépendance requise. Si les sénateurs étaient perçus comme purement partisans, leur crédibilité de porte-parole des régions s'en trouverait compromise, et nous aurions passé à côté d'un des objectifs de la réforme.

Enfin, dans la mesure où nous croyons nécessaire d'augmenter la représentation des provinces de l'Ouest au Sénat, il fallait réduire la part des autres provinces. Mais la population francophone du Canada, qui se regroupe principalement au Québec, pourrait alors se sentir moins protégée. Nous proposons donc un mécanisme inédit, qui permette aux sénateurs représentant la collectivité francophone de voter séparément sur toute mesure de portée linguistique qui intéresse particulièrement cette collectivité.

## Le mode de scrutin

Le Comité avait à choisir entre le scrutin majoritaire et la représentation proportionnelle, autrement dit entre la circonscription uninominale et la circonscription plurinomiale.

Le scrutin majoritaire uninominal à un tour nous a semblé le plus simple et le plus satisfaisant. Les électeurs le connaissent bien puisqu'ils l'utilisent depuis des générations à tous les niveaux de gouvernement, sauf quelques exceptions localisées. Nous jugeons réellement avantageux que le système électoral en vigueur pour le Sénat repose sur les mêmes principes que celui des Communes, afin de ne pas dérouter les électeurs par la coexistence au fédéral de deux systèmes électoraux opposés. Nous voyons d'autres avantages au scrutin majoritaire. Plus petites, les circonscriptions uninominales faciliteraient les campagnes électorales. Elles augmenteraient les chances des minorités linguistiques et culturelles, dans chaque région, de faire élire un ou plusieurs des leurs, si les circonscriptions étaient délimitées de façon à permettre une telle représentation. L'application de ce principe devrait aussi favoriser l'élection de représentants de peuples autochtones.

L'une de nos principales craintes est que l'utilisation de listes dans le cadre de vastes circonscriptions n'accroisse l'emprise des quartiers généraux des partis sur la sélection des candidats, et les palliatifs proposés nous ont paru insuffisants. On pourrait ainsi aboutir, sous le couvert d'une élection populaire, à la nomination déguisée des sénateurs par les partis. Par contre, dans une cir-

conscription uninominale plus petite, les militants locaux sont mieux placés pour faire prévaloir leur volonté sur celle des autorités centrales des partis. Et c'est justement une de nos préoccupations que d'accroître l'indépendance des sénateurs.

## La délimitation des circonscriptions

Si les circonscriptions électorales doivent élire une seule personne comme à la Chambre des communes, nous ne croyons pas pour autant que leur délimitation doive s'inspirer des mêmes principes d'égalité numérique. Les sénateurs devraient aussi représenter des communautés naturelles. Bien que la démographie constitue un critère dont il faut tenir compte, les facteurs géographiques, communautaires, linguistiques et culturels doivent ici revêtir une importance plus grande qu'à la Chambre des communes. À cette fin, on pourrait tolérer, par rapport à la population électorale moyenne, des écarts plus importants que ceux qu'autorise la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales lors du remaniement de la carte électorale fédérale. À l'heure actuelle, seul le Québec compte 24 divisions sénatoriales. Ces délimitations qui datent de 1856 ne correspondent plus à la réalité contemporaine. On devrait les abolir et découper de nouvelles circonscriptions, non seulement au Québec mais aussi dans les autres provinces. D'autre part, les circonscriptions sénatoriales, à l'instar des circonscriptions de la Chambre des communes, ne devraient pas chevaucher les limites provinciales et territoriales.

La carte électorale du Sénat devrait faire l'objet de remaniements périodiques. Comme cela suppose l'exercice du jugement politique, nous proposons que des commissions indépendantes soient chargées de soumettre un projet de délimitation, en conformité des critères établis par la loi, mais que le découpage final des circonscriptions prenne forme et effet par une loi du Parlement. Celui-ci pourrait donc modifier le projet initial. Toutefois, la délimitation initiale, pour les premières élections sénatoriales, devrait être faite par un comité mixte spécial des deux chambres.

## La durée du mandat sénatorial et la date des élections

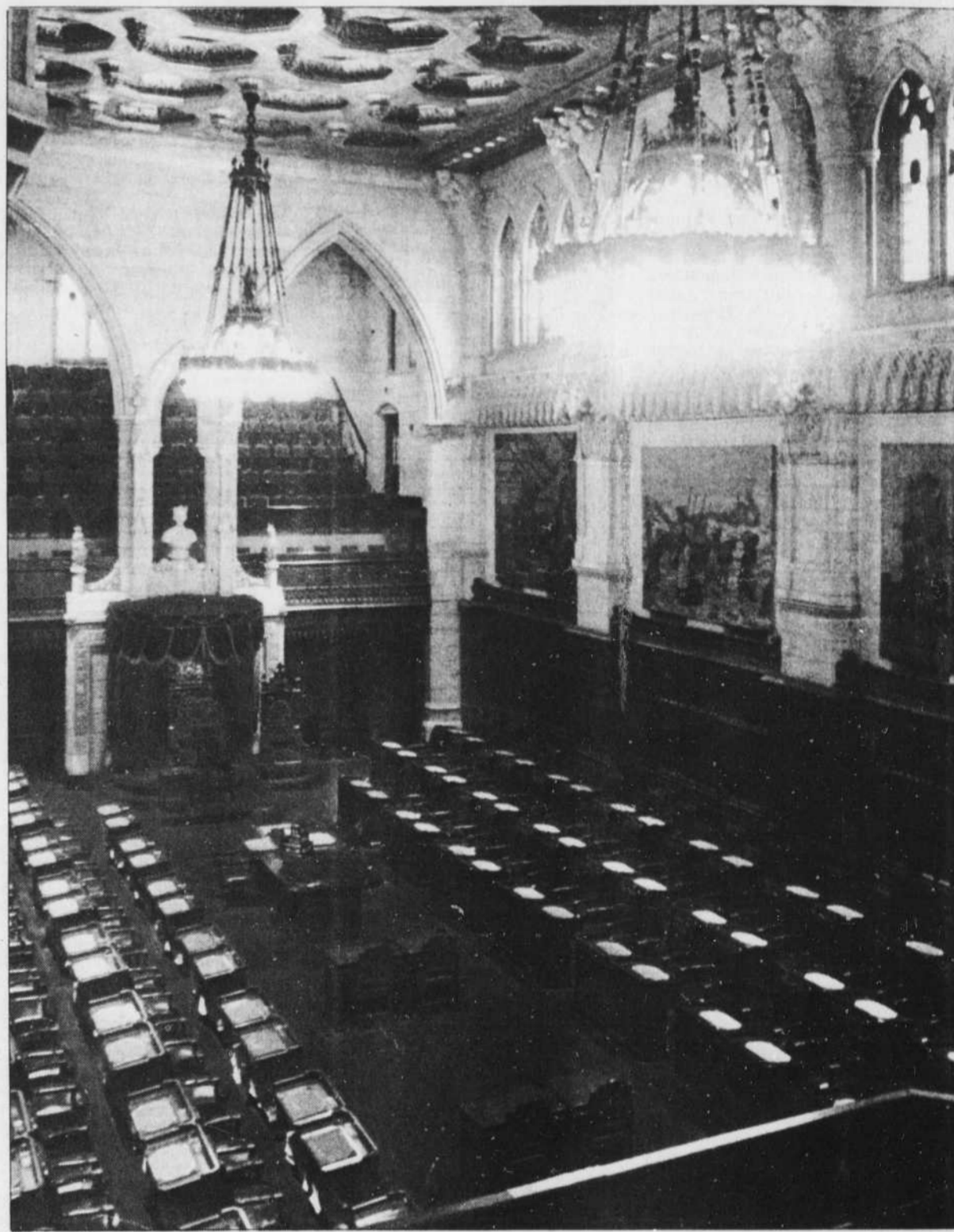
Nous reconnaissons qu'en optant pour des circonscriptions uninominales, nous nous imposons de voir à ce que le rôle des sénateurs élus diffère clairement de celui des députés. C'est précisément ce à quoi vise notre proposition de limiter les sénateurs à un seul mandat, de même qu'elle permet d'atteindre d'autres objectifs importants. S'ils n'ont pas à envisager une réélection, les sénateurs seront moins perméables aux influences partisans et auront plus de latitude pour parler à titre de représentants régionaux. Ils seront ainsi moins enclins à s'engager dans le même genre d'activité que les députés, au niveau des circonscriptions, et pourront donc consacrer le meilleur de leurs énergies aux travaux du Sénat et de ses comités.

Nous reconnaissons qu'élus pour un seul mandat, les sénateurs n'auraient pas à rendre des comptes à leurs commettants lors d'élections subséquentes. Mais comme tous les représentants élus et même bon nombre de personnalités publiques nommées, les sénateurs sont responsables de diverses façons devant la population qu'ils servent. Leurs propres motivations mises à part, ils sont soumis à des pressions diverses, sociales et politiques, pour remplir au mieux leur mandat. Nous pensons que ces pressions suffiront à garantir que les sénateurs, même élus pour un seul mandat, justifieront la confiance de leurs commettants. Si le Sénat jouissait d'autant de pouvoirs que les Communes, la question de la réélection tirerait plus à conséquence. Mais avec un veto suspensif, le problème de l'imputabilité, s'il demeure important, est moins critique. Nous croyons donc qu'en définitive, les avantages du mandat unique en surpassent les désavantages.

La durée du mandat fut une question difficile à trancher. La plupart des témoins ont recommandé six ans, sans aucune restriction pour solliciter d'autres mandats. C'est la formule en vigueur aux États-Unis et en Australie. Mais si l'on n'accorde aux sénateurs qu'un mandat unique, comme nous l'avons décidé, il faudra que la durée en soit assez longue pour attirer de bons candidats. Nous avons opté pour neuf ans afin d'assurer plus de continuité au Sénat. Autrement, le roulement serait trop rapide. Par exemple, si la moitié des sénateurs mandalés pour six ans étaient élus tous les trois ans, il ne resterait à chaque renouvellement que la moitié des sénateurs à posséder tout juste trois années d'expérience au Sénat.

C'est pourquoi nous recommandons un mandat de neuf ans, et le renouvellement du Sénat par tiers tous les trois ans. Le renouvellement par tiers aux trois ans que nous recommandons s'inspire du système utilisé pour les élections sénatoriales aux États-Unis, en Australie et en France. Mais à cause du scrutin uninominal, c'est le tiers des circonscriptions qui seraient appelées aux urnes dans chaque province tous les trois ans. (Il y aurait des dispositions spéciales pour les territoires, puisque nous n'y recommandons pas un nombre de sièges divisible par trois.)

La répartition des sièges entre les provinces et territoires — Pour le moment, la répartition des sièges au



Sénat est fondée sur le principe de quatre divisions régionales égales: l'Ontario, le Québec, les provinces de l'Ouest et les provinces de l'Atlantique. Le principe d'égalité n'est cependant pas entièrement respecté puisque la dernière région compte 30 sièges, contre 24 pour chacune des trois autres régions. Il ressort des témoignages que ces divisions sont devenues désuètes aux fins de la représentation régionale, qu'elles devraient être abolies et que la répartition des sièges au Sénat ne devrait se faire qu'en fonction des provinces et des territoires.

On a aussi fait valoir qu'il est absurde qu'une province compte plus de sièges qu'une autre plus peuplée.

Plusieurs témoins ont défendu vivement la représentation égale des provinces au Sénat, l'égalité des citoyens aux Communes exigeant, en contrepartie, l'égalité des provinces au Sénat. C'est le principe accepté par des fédérations comme les États-Unis, l'Australie et la Suisse, où les États (ou cantons) détiennent le même nombre de sièges au Sénat (ou au Conseil des États), en dépit de différences considérables de population. Nous avons entendu ces arguments surtout dans l'Ouest et dans les provinces de l'Atlantique.

Remarquons cependant que dans aucune des trois fédérations citées en exemples, le déséquilibre numérique entre les unités constituantes n'est aussi prononcé qu'au Canada. Par exemple, l'Ontario compte 36 pour cent de la population canadienne, alors qu'aux États-Unis, l'État le plus peuplé ne compte que 10 pour cent environ de l'ensemble. Au Canada, l'application du principe d'égalité permettrait aux cinq provinces les moins peuplées, avec aussi peu que 13,4 pour cent de la population canadienne, de détenir la majorité au Sénat avec l'appui des représentants des territoires, quel que soit le nombre de ces derniers. Un habitant de l'Île du Prince-Édouard aurait un poids électoral équivalent à celui de 70 Ontariens et de 50 Québécois. Des inégalités aussi marquées pourraient compromettre le prestige même de l'institution. En outre, dans un tel Sénat, le poids relatif de la seule province à majorité francophone, qui était de 23 pour cent aujourd'hui, tomberait à moins de 10 pour cent.

Aussi en avons-nous conclu que, tout en assurant une surreprésentation significative des provinces moins peuplées et des territoires, nous devons proposer une répartition mieux adaptée à la réalité canadienne que l'égalité absolue. Ce faisant, nous suivons l'exemple des deuxième chambre des fédérations ouest-allemande et indienne, où le principe d'égalité est pondéré par la population de chaque État.

C'est pourquoi la plupart des membres du comité ont opté pour la répartition suivante: l'Ontario et le Québec conserveraient le même nombre de sièges qu'actuellement (24), et les autres provinces recevraient 12 sièges chacune, sauf l'Île du Prince-Édouard qui en obtiendrait six. La représentation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest augmenterait aussi. Cette formule porterait à 144 le nombre des sénateurs. Le rôle accru que nous envi-

sons est adoptée, il sera nécessaire de modifier l'article 51 A de la Loi constitutionnelle de 1867, qui stipule qu'une province ne peut avoir moins de députés que de sénateurs. Cet article devrait probablement être modifié, de façon que la disposition s'applique exclusivement au nombre de sénateurs qu'une province avait en 1867. Ainsi, l'Île du Prince-Édouard se verrait garantir les quatre députés auxquels elle a droit en vertu de la règle en vigueur. L'attribution de six sénateurs à l'Île du Prince-Édouard, selon notre formule, ne lui donnerait cependant pas droit à deux députés additionnels.

Si la répartition que nous propo-

sons est adoptée, il sera nécessaire de modifier l'article 51 A de la Loi constitutionnelle de 1867, qui stipule qu'une province ne peut avoir moins de députés que de sénateurs. Cet article devrait probablement être modifié, de façon que la disposition s'applique exclusivement au nombre de sénateurs qu'une province avait en 1867. Ainsi, l'Île du Prince-Édouard se verrait garantir les quatre députés auxquels elle a droit en vertu de la règle en vigueur. L'attribution de six sénateurs à l'Île du Prince-Édouard, selon notre formule, ne lui donnerait cependant pas droit à deux députés additionnels.

(à suivre)

## Quand le luxe devient ACCESSIBLE

# S O L D E S

LES COLLECTIONS "HAUTE COUTURE"  
DES STYLISTES EUROPÉENS  
DE LA MODE MASCULINE.

VALENTINO • ARMANI • GIANFRANCO FERRE • ZEGNA • CERRUTTI  
1881 • VERSACE • UNGARO • HERMES • CHANEL • LANCEL • NINA  
RICCI • TED LAPIDUS • MARCEL LASSANCE • RODIER • FENDI •  
MISSONI • BORSALINO • HUGO BOSS • PRATESI

## RÉDUCTIONS SPÉCIALES

sur marchandise sélectionnée		
HABITS	TED LAPIDUS FAITS EN ITALIE	Ord.: 595 \$ <b>297,50 \$</b>
VESTONS SPORT	TOUT LAINE. DE DORMEUIL	Ord.: 395 \$ <b>149 \$</b>
PALETOTS	CACHEMIRE ET LAINE. FAITS MAIN EN ITALIE	Ord.: 695 \$ <b>395 \$</b>
PANTALONS	TOUT LAINE. DOUBLÉS JUSQU'AU GENOUX	Ord.: 195 \$ <b>65 \$</b>
CHEMISES	TED LAPIDUS FAITES EN ITALIE	Ord.: 65 \$ <b>32,50 \$</b>
CRAVATES	DE NOS COUTURIERS pure soie, faites en Italie	Ord.: 65 \$ <b>25 \$</b>
BLOUSONS	VALENTINO	Ord.: 445 \$ <b>222,50 \$</b>
PANTALONS	DE VELOURS CÔTELÉES	Ord.: 85 \$ <b>42,50 \$</b>
CHANDAILS		Ord.: 160 \$ <b>80 \$</b>
CHEMISES SPORTS		Ord.: 75 \$ <b>27,50 \$</b>
CRAVATES	DE TRICOT	Ord.: 25 \$ <b>12,50 \$</b>

et de nombreuses autres aubaines.

EMMANUEL UNGARO

fait main en Italie

MODE POUR TAILLES FORTES.

Habits, vestons, blazers, pantalons et chemises disponibles dans les grandeurs de 46 à 52 également réduits

LUOMO

1452 rue Peel 544-1008

# Les jeunes libéraux du Québec veulent faire interdire « Bravo Québec »

Les jeunes libéraux du Québec tenteront de faire interdire la publicité gouvernementale intitulée « Bravo Québec », faisant notamment état du nombre d'emplois créés en 1983.

Dans des lettres adressées simultanément au président général des élections et au Conseil des normes de la publicité, le président de la commission-jeunesse du Parti libéral du Québec, M. Pierre Antil, qualifie cette publicité de partisane et demande qu'on y mette fin.

Le président des jeunes libéraux allègue que l'utilisation des fonds publics à la diffusion d'une publicité partisane constitue une manœuvre de manipulation et lui apparaît comme une grave atteinte à la qualité de la démocratie.

Publiée samedi dernier dans les grands quotidiens du Québec, la publicité « Bravo Québec » trace un bilan sommaire des réalisations du gouvernement du Parti québécois en 1983 et reprend la liste des grandes entreprises qui ont annoncé leur intention d'investir massivement au Québec au cours des prochaines années.

« L'effort collectif associé à la confiance des investisseurs aura permis de réaliser plus de 40,000 nouvelles mises en chantier et de créer 121,000 emplois », dit la réclame gouvernementale. Or, les jeunes libéraux reprochent le débat lancé par MM. Parizeau et Bourassa, en référant à des

statistiques officielles du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, selon qui le nombre d'emplois créés en 1983 s'établit plutôt à 45,000. Ils en concluent que cette publicité gouvernementale est non seulement partisane mais également mensongère.

Le président des jeunes libéraux rappelle au président des élections, M. Pierre-F. Côté, qu'il est mandaté par la population pour veiller à l'éthique et au respect des valeurs démocratiques. Et il lui demande d'intervenir pour dénoncer « une pratique politique aussi inacceptable ». M. Antil rappelle, par ailleurs, à la directrice du Conseil des normes de la publicité, Mme Niquette Delage, que son organisme a le devoir de s'interroger sur l'utilisation des fonds publics affectés à de la publicité partisane et l'invite à émettre un avis sévère à l'endroit du gouvernement.

Ni le président des élections, ni la directrice du Conseil des normes de la publicité n'avaient encore, hier, reçu la plainte des jeunes libéraux. Pour sa part, Mme Niquette Delage a indiqué qu'elle entendait étudier le dossier et prendre position s'il y a lieu. Il s'agit d'un organisme privé, créé en 1967 par l'industrie de la publicité et dont le rôle principal réside dans l'application d'un code d'éthique auquel souscrivent la plupart des entreprises de presse.

Enfin, le projet de budget pour 1985 comprend des fonds nécessaires à la poursuite des recherches sur de nouvelles armes chimiques, au développement du missile anti-satellite « Asat » et à l'étude de nouveaux systèmes de défense anti-balistiques révolutionnaires.

En novembre dernier, le Congrès avait refusé de voter des crédits pour la fabrication de nouvelles armes chimiques.

Ce projet de budget est essentiellement un budget d'attente et de consolidation, dénué de surprises mais aux connotations électorales évidentes, constatent les observateurs.

À dix mois des élections législatives et présidentielles, le chef de l'État ne pouvait guère en outre proposer des coupes sombres dans les dépenses de l'État, comme au lendemain de son élection il y a trois ans. Tout juste propose-t-il quelques économies ici et là ainsi que quelques ajustements pour réduire l'évasion fiscale.

L'essentiel actuellement pour M. Reagan, estiment maints observateurs politiques, c'est de conforter la reprise économique en cours, quitte à reporter à une date ultérieure, c'est-à-dire après les élections, tout effort véritable pour résoudre le problème posé par l'ampleur courante des déficits budgétaires.

À ses critiques, en particulier démocrates, il réitère ses propositions éminemment politiques d'une concertation bi-partite pour étudier les moyens de réduire le déficit budgétaire et d'un amendement constitutionnel qui lui permettrait de rejeter non plus seulement en bloc, mais d'une manière sélective, certaines dépenses proposées par un Congrès « dépensier ».

Selon nombre d'économistes, le chef de l'État paraît avoir de bonnes chances de gagner son pari économique, même si certains milieux d'affaires s'inquiètent du maintien de taux d'intérêt élevés, d'un dollar surévalué et, par voie de conséquence, d'une réduction des exportations et d'une forte aggravation du déficit commercial.

## Des Marais

De même que les perturbations économiques ont introduit graduellement un déséquilibre dans la contribution de chacun, a dit M. Des Marais, confédéré invité du chapitre montréalais de l'Institut d'administration publique du Canada.

« Maintenant que plusieurs objectifs sont atteints, il reste à mettre de l'avant des propositions concrètes pour rétablir la part des choses... » a-t-il ajouté.

Depuis la création de la CUM, le gouvernement québécois a accru progressivement son rôle et ses contributions au transport en commun dans l'île de Montréal. Après avoir imposé, en 1976, un moratoire sur la construction des prolongements de métro, qu'il paie dans une proportion de 60 %, le gouvernement québécois a accru ses interventions aussi bien sur le plan du développement des infrastructures que sur le plan du développement du service et de la politique générale du transport en commun.

Il a proposé un plan de développement du transport en commun pour la région de Montréal et une politique d'aide financière. C'est ainsi que, depuis 1980, il a accepté de payer la totalité des coûts de construction du métro entrepris après le 1er janvier de cette année-là, qu'il a lancé la carte mensuelle et subventionné la Commission de transport de la CUM (CTCUM) selon une proportion de ses revenus.

Les accord intervenus entre le gouvernement du Québec et la CUM à ce sujet n'auront pas duré le temps qu'il a fallu pour les préparer puisque le gouvernement québécois a modifié sa politique de contribution à l'exploitation tandis que la CUM a remis en cause certains aspects du plan de développement, notamment le métro de surface de la ligne 6 dans le nord est de l'île de Montréal.

M. Pierre Des Marais II croit qu'un protocole « clé en mains » pourrait dénouer une impasse dans le respect de l'autonomie locale, l'un des principes fondamentaux de la réforme de la fiscalité municipale, et dans le respect du pouvoir de dépen-

ser du gouvernement québécois. Dans la perspective de la relance de l'emploi et du virage technologique, le transport en commun s'impose comme un terrain privilégié de développement et d'expérimentation. Le Bureau de transport métropolitain, constructeur du métro, et sa filiale, le BTM international, ont acquis une expérience et un savoir-faire considérables qui pourraient se perdre s'ils ne sont mis à profit bientôt. Des retards et de nouvelles interruptions dans la réalisation du plan de transport compromettront, selon le président du comité exécutif, cet acquis précieux et exportable.

Il ne fait pas de doute, aux yeux de M. Des Marais, que les usagers du transport en commun devront accroître leur part du financement de l'exploitation, d'autant plus que les études réalisées au Canada et au États-Unis démontrent que ce ne sont pas tant les hausses de tarifs qui influencent la croissance de l'achalandage que la qualité du service.

Depuis 1978, la part des usagers dans les revenus d'exploitation a diminué de 48,5 % jusqu'à 43,3 % en 1982. Celle du gouvernement est passée de 26,4 % en 1978 à 34,5 % en 1982 tandis que celle des villes diminuait de 25,1 % à 22,2 %.

En ajoutant aux coûts d'exploitation le service de la dette, la part des usagers tombe à 31 % en 1982 tandis que celle du gouvernement grimpe à 43 % et celle des villes à 26 %.

En comparant avec d'autres transporteurs publics au Québec et au Canada, M. Des Marais conclut que les voyageurs de la CTCUM paient en général moins cher tandis que la part des contribuables municipaux demeure plus élevée qu'ailleurs.

« Il devient évident que l'usager de la CTCUM devra assumer dans l'avenir une part grandissante des coûts du transport en commun afin de soulager les contribuables des municipalités qui ont fait leur part jusqu'à ce jour par le biais de leurs taxes foncières et de leur impôt sur le revenu. » Sa proposition de partage reprend en substance une proposition semblable du ministre des Transports, M. Michel Clair, formulée l'an dernier, notamment en ce qu'elle recherche auprès des bénéficiaires non-usagers, les automobilistes par exemple, une part de financement.

Le partage proposé devrait comporter en outre une intégration tarifaire dans toute l'agglomération de manière à indemniser la CUM pour les effets de débordement de son réseau (près de 20 % des usagers du métro ne sont pas des contribuables de l'île de Montréal).

Enfin, les élus locaux devront avoir une autorité directe sur la CTCUM. Ils pourraient, par exemple, composer la majorité d'un conseil d'administration de la CTCUM.

## 2 février

par la PC et l'AP

- 1979: l'ayatollah Khomeini exige la démission du premier ministre iranien Chapur Bakhtiar.
- 1977: le joueur de hockey Ian Turnbull des Maple Leafs marque cinq buts contre Détroit, un record pour un défenseur.
- 1975: l'armée régulière éthiopienne lance une grande offensive contre les sécessionnistes en Erythrée.
- 1961: 600 passagers du paquebot portugais Santa Maria, détourné par un commando, débarquent au Brésil.
- 1920: l'Éthiopie signe un traité de paix avec la Russie et proclame son indépendance.
- 1919: la monarchie est instaurée au Portugal.
- 1876: fondation de la Ligue nationale de baseball.
- 1535: fondation de la ville de Buenos Aires en Argentine.
- Il s'est né un 2 février: L'actrice américaine Farrar Fawcett (1947); le chanteur québécois Marc Hamilton (1944); le comédien québécois Hubert Loiselle (1932); l'ex-président français Valéry Giscard d'Estaing (1926); l'homme politique canadien Erik Kierans (1914).

rogation persiste, qui est en fait la première de toutes, à savoir si le gouvernement manitoba parviendra jamais à faire adopter l'amendement constitutionnel, avec l'opposition qui ne lâche pas prise.

## Lalonde

avantages fiscaux pour les riches à l'époque où il était président de The Iron Ore Co. of Canada, un poste qu'il a occupé pendant six ans avant de démissionner pour se lancer dans l'arène politique.

Cependant, dans une lettre à M. MacEachen en date du 30 novembre 1981, M. Mulroney dit qu'il faut mettre un terme aux abus commis par les Canadiens touchant des revenus élevés.

« Je partage certainement votre opinion au sujet de la nécessité d'une plus grande équité dans le système d'impôt », dit la lettre d'environ 250 mots écrite sur papier à lettre portant l'en-tête de l'Iron Ore.

« Il est clairement prouvé que quelques milliers de Canadiens touchant des revenus supérieurs à la moyenne abusent du système fiscal et je partage votre étonnement à cet égard. Il serait certainement très approprié de prendre des dispositions pour remédier à cet état de chose. »

Dans cette lettre écrite au lendemain de la présentation du budget du 12 novembre 1981, M. Mulroney recommandait également à M. MacEachen de reconsidérer le projet d'imposer une taxe rétroactive aux allocations de séparation versées aux employés de l'Iron Ore lors de la fermeture du complexe sidérurgique de Sept-Îles.

Margaret Nevin, secrétaire de presse de M. Lalonde, a expliqué que cette dernière lettre n'a pas été incluse dans le paquet parce que le ministère des Finances, après avoir examiné le dossier, n'a remis au ministre que ce qu'on croyait être pertinent à la requête du patron.

« Quand le ministre a réclamé une copie de la lettre (pour prouver ses allégations), les fonctionnaires se sont remis à la tâche et ont vérifié toute la correspondance ayant trait aux allocations de séparation », a expliqué Margaret Nevin.

« Ce que les fonctionnaires ont remis au ministre était ce qu'ils croyaient être pertinent à la question débattue. »

Bien que les accusations de M. Lalonde n'ont pas été corroborées d'aucune façon par la correspondance déposée aux Communes, le ministre n'a rien modifié à son accusation initiale voulant que M. Mulroney ait déjà essayé d'obtenir des avantages fiscaux pour les riches.

M. Lalonde a offert ses excuses au chef de l'opposition cette semaine, mais uniquement pour dire que la correspondance de M. Mulroney confirmerait ses accusations.

Le ministre des Finances a donc pris pour acquis que les représentations formulées par M. Mulroney en faveur des riches ont été faites verbalement lors d'un tête-à-tête que le président de l'Iron Ore avait eu au début de 1983 avec le sous-ministre des Finances, M. Marshall (Mickey) Cohen.

Or, ce dernier n'a pas jugé bon de retourner les appels téléphoniques que les journalistes ont fait à son bureau pour obtenir sa propre version des faits.

## Réforme

suit: « Le caractère inédit et l'envergure de certaines réformes proposées ici nécessiteront un débat public. La mise en oeuvre d'un Sénat élu, quel qu'il soit, n'ira pas sans négociations fédérales-provinciales ni modification constitutionnelle subséquente. À cet égard, certains témoins québécois et quelques membres du comité ont proposé qu'un changement aussi lourd de conséquences ne puisse intervenir sans l'assentiment de l'Assemblée nationale du Québec. Tout cela prendra du temps. Mais rien n'empêche de procéder dans l'intervalle à certaines réformes transitoires. »

M. Asselin rappelle que, selon la Cour suprême, le Sénat ne saurait être modifié sans l'accord d'une majorité de provinces regroupant 50% de la population canadienne. Il va plus loin et estime que l'accord du Québec devrait être nécessaire. Ce qui entraîne nécessairement des négociations, par le truchement desquelles Ottawa et Québec devraient trouver un moyen pour amener le Québec à signer la nouvelle constitution. Il est essentiel que le Québec ne soit pas absent quand il s'agit des droits des francophones et de la représentation des régions et provinces.

Le sénateur Tremblay précise de son côté qu'il est fondamental que le Québec fasse partie de la majorité requise pour tout amendement constitutionnel, notamment au sénat. À son avis, cette démarche aurait le mérite de restaurer le compromis de 1867 entre le Haut et le Bas-Canada. Le Québec doit faire partie de la majorité requise, même si la Cour suprême et l'accord de 1982 ne le spécifient pas. Il y a là une ouverture réelle à la reprise du dialogue, sur de nouvelles bases, entre le Québec et le Canada, croit l'ancien haut fonctionnaire québécois, nommé sénateur en 1979 par M. Joe Clark et qui a pris une part fort active au débat constitutionnel. Jusqu'à la dernière heure, M. Tremblay a fait partie du peloton qui a tenté en vain de trouver des compromis qui soient acceptables au gouvernement de M. René Lévesque.

Même si les textes ne le prévoient pas, insiste M. Tremblay, il est nécessaire que le Québec soit présent; il ne faut pas recommencer la pénible expérience des discussions de l'automne 1981, au terme desquelles le Québec s'est retrouvé seul contre Ottawa et les neuf autres provinces.

Les deux sénateurs forment l'espoir que les deux gouvernements se saisissent de leur rapport pour reprendre les discussions et faire en sorte que le Québec soit enfin partie à l'accord des 10. Ils pensent avoir quelques indications en ce sens. Mais tout cela prendra du temps, jusqu'à cinq ans, estime M. Asselin.

posés à adopter l'amendement en une seule journée, sans en débattre. « Si M. Pinard (M. Yvon Pinard, leader du gouvernement en Chambre) convainquait les partis d'opposition d'adopter la résolution en une journée, il est évident que cela faciliterait l'adoption », faisait remarquer hier un membre de l'entourage du premier ministre.

M. Joyal, pour sa part, n'aurait rien contre « un débat qui peut être très sain ». Il aurait l'avantage de faire ressortir les vrais supporters et les vrais adversaires du fait français, estime-t-il, ajoutant que « lors d'un vote, on compte les têtes de pipe et les absents ont toujours tort ».

Le secrétaire d'État n'ignore pas que si le chef de l'opposition conservatrice a réussi, à l'automne, à faire l'unanimité de son parti autour d'une motion en faveur des droits français au Manitoba, c'est qu'il n'y a pas eu de vote formel. Au moins un de ses députés, M. Dan McKenzie, du comté de Winnipeg-Assiniboine, a indiqué qu'il ne voterait pas en faveur d'un amendement étendant les droits des francophones dans sa province.

Interrogé à quelques reprises, ces derniers temps, sur le blocage systématique du Parti conservateur au Manitoba, le chef du parti national, M. Mulroney, s'est contenté de dire qu'il n'envisageait aucun geste « pour l'instant ».

Chez les libéraux, le parti compte seulement deux députés dans cette région: MM Robert Bockstael et Lloyd Axworthy, celui-ci ministre des Transports. M. Axworthy ne désire pas commenter la situation et, à Winnipeg, son bureau de comté précise qu'il ne se mêle pas de la campagne provinciale.

D'ailleurs, la Société franco-manitobaine est la première à souhaiter que le gouvernement libéral fédéral fasse preuve de discrétion, car « les libéraux sont tellement mal vu ici qu'il vaut mieux garder nos distances ».

C'est pour cette raison que lorsque le secrétaire d'État a fait parvenir, le 16 janvier, un télégramme à la Société franco-manitobaine l'exhortant à poursuivre sa « noble lutte », en lui disant de disposer de la lettre comme elle lui semblait, les responsables de la Société ont préféré ne pas la rendre publique. D'autant plus que M. Joyal est vigoureusement pris à partie dans certaines annonces dans les quotidiens.

M. Joyal a pris part à la négociation qui a abouti, en mai dernier, à une entente entre la Société franco-manitobaine et le gouvernement manitobain, entente en vertu de laquelle le gouvernement reconnaissait les français et s'engageait à dispenser un certain nombre de services en français. En retour, les francophones renouaient à une démarche en Cour suprême qui aurait vraisemblablement coûté beaucoup plus cher aux élus parce que ce ne sont pas 400 textes et statuts qu'il aurait fallu traduire en français mais bien 4,000. Généralement, l'entente visait à répondre aux besoins contemporains des francophones.

L'entente initiale a, depuis, été diluée, avec l'accord de la Société franco-manitobaine, épouvantée, elle aussi, par la brutalité de l'opposition conservatrice à la Législature. Il a notamment été convenu que les services en français ne seraient plus enchâssés dans la constitution mais l'objet d'un projet de loi provincial distinct de la résolution qui prendra la route pour Ottawa. L'amendement constitutionnel s'attacherait essentiellement à reconnaître le français comme langue officielle.

C'est ici qu'intervient l'autre inconnue qui fait réfléchir à Ottawa. Car il est quasiment certain que le gouvernement manitobain néo-démocrate de M. Howard Pawley enverra la résolution au Parlement fédéral avant que le projet de loi garantissant certains services en français n'ait été adopté.

Or, la déclaration de principe de la résolution modifiant la Constitution protège les lois provinciales en vigueur au moment de son adoption. Elle dit précisément que la liberté d'employer l'une ou l'autre langue consentie par les lois du Manitoba au moment de l'entrée en vigueur de cette section (c'est-à-dire l'amendement) ne sera ni amoindrie ni abolie par des futures lois de cette province.

Dans l'entourage du premier ministre, on se contente de dire « que l'entente était un tout et qu'une décision devra être prise à savoir si l'amendement nous suffit ».

Enfin, au bureau du premier ministre canadien, une dernière inter-



## Pawley

gouvernement a proposé à l'Assemblée législative un projet de résolution constitutionnel et un projet de loi, la loi 115. Le projet de résolution dont on a débattu hier vise à amender la constitution du Manitoba et porte uniquement sur les droits linguistiques à l'Assemblée législative et devant les tribunaux, il se lit comme suit: « Vu que le français et l'anglais sont les langues officielles du Manitoba, la liberté d'employer l'une ou l'autre, existant en vertu du droit du Manitoba lors de l'entrée en vigueur du présent article, ne peut être abolie ni restreinte par une loi de la législature du Manitoba ou en application d'une de ces lois. » L'opposition quant à elle a proposé un amendement visant à supprimer carrément cet article du projet de résolution.

Le projet de loi 115, lui, touche les services en français que l'administration publique entend dispenser aux 55,000 francophones manitobains. Le débat sur ce projet de loi est loin d'être terminé. On a mis fin mardi soir faute d'intervenants aux audiences publiques de la commission parlementaire qui siègeait depuis déjà une semaine ou plus. Mais il reste à faire l'étude des 35 articles du projet de loi en commission parlementaire avant la troisième lecture.

On s'attend à ce que le débat sur la résolution prenne fin aujourd'hui, mais les conservateurs pourraient une fois de plus se retirer de l'Assemblée législative au moment du vote comme ils l'ont fait déjà lors du débat en seconde lecture du projet de loi 115. Les éditorialistes de Winnipeg toutefois trouvent que la tactique conservatrice a assez duré et ils la condamnaient énergiquement hier.

Autre élément important: le mouvement Grass Root Manitoba, une coalition qui regroupe autant de sincères opposants au projet de loi mais aussi des éléments carrément fascistes, a convoqué un grand meeting pour ce soir au Winnipeg Congress Center.

La liste des orateurs invités comprend l'ex-chef conservateur M. Sterling Lyon, le député néo-démocrate dissident, M. Russ Doern, le chef du Parti progressiste M. Sydney Green un ancien néo-démocrate, l'ex premier ministre, M. D.L. Campbell, M. Bobby Bend, ancien chef du Parti libéral provincial et M. Pat Maltman, co-président du comité qui s'occupait au projet gouvernemental durant les référendums du mois d'octobre à Winnipeg.

## Joyal

avant d'être entérinée par le Parlement canadien. Ce dernier, à l'automne, s'engageait unanimement à appuyer les efforts du Manitoba envers ses 30,000 francophones.

Depuis, le gouvernement manitobain se bat contre l'opposition conservatrice qui ne veut rien entendre du projet, le gouvernement fédéral lui répète que « tant et aussi longtemps que le projet est entre les mains du gouvernement manitobain, c'est lui qui en a la maîtrise », et il explique ainsi sa passivité devant les débats houleux qui ont cours au Manitoba.

Mais plus le temps passe, plus les projets de loi s'entassent aux portes des Communes, reléguant les nouveaux arrivants loin derrière. De plus, le projet de reconnaissance des droits français est tellement dilué aujourd'hui que plusieurs se demandent au gouvernement fédéral s'il est toujours valable.

Le secrétaire d'État, qui est responsable des minorités à Ottawa, ne doute pourtant pas un instant de la volonté de son gouvernement, mais il ne sous-estime pas les « contraintes » de temps, puisqu'un certain nombre de projets de loi doivent être présentés en priorité devant la Chambre des communes.

De plus, le gouvernement n'est pas certain que les deux partis de l'opposition, surtout les conservateurs de M. Brian Mulroney, seront dis-

## AUJOURD'HUI

Swami Lalitananda, une des rares femmes occidentales à avoir été initiée dans l'ordre des moines de Saraswati, donnera une conférence publique intitulée « La méditation dans la vie quotidienne », à 20 h, à l'hôtel du Parc, 3625, avenue du parc. 527-0765.

Rencontre du groupe trantrique Arica à 20 h, au 3727, rue de Mentana. 524-4645.

Concert du module de musique du cégep de Saint-Laurent, à midi 45, au Musée d'art de Saint-Laurent, 615, boul. Sainte-Croix. Le trio *Tactus* interprétera des oeuvres de Beethoven, Glinka et Cobb. Entrée libre. 747-6521, poste 251.

L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec vous invite à assister à une conférence-midi donnée par M. Phat Nguyen, ingénieur et chef de projet au centre de recherche Noranda. Le thème de la conférence: « Un aperçu des activités de contrôle du bruit dans les secteurs forestiers, miniers et manufacturiers du groupe No-

randa », à midi 30, à l'IRSST, 505 ouest, boul de Maisonneuve. 288-1551.

« La maladie de Buerger: ou vous arrêtez de fumer ou on vous ampute », conférence du Dr J. Trudel, à midi à l'auditorium du pavillon Édouard-Asselin, 1112, rue Sanguinet. 285-1525.

Le collègue Jean-de-Brébeuf, section collégiale, invite les élèves de secondaire V ainsi que les parents à sa journée « portes ouvertes 84 » de 13 h à 21 h. Entrée: pavillon Lalemant, 5625, avenue Decelles.

Récital de piano et de violoncelle de Johanne Forget et Elizabeth Little (oeuvres de Beethoven, Fauré et Schumann), à 20 h, salle B-421 du pavillon de la faculté de Musique de l'U de M.

Au Centre d'essai de l'U de M, la troupe Cité présente *Actes sans paroles* et *La Dernière Bande*, de Samuel Beckett, à 20 h 30 au Centre communautaire. Ce spectacle sera repris à la même heure et au même endroit les 3 et 4 février.

# LE DEVOIR ... À LOISIR



## Le ski dans l'Estrie Les cinq « magnats de la dénivellation » veulent changer l'attraction des pôles...

PIERRE LACERTE

**E**st-ce l'engouement des Québécois pour le dialogue Nord-Sud ou une simple question de magnétisme terrestre qui incite les fans de la récréation à ciel ouvert à faire la navette entre Saint-Sauveur et Tampa sans même se poser de questions ? On n'en sait trop rien. Chose certaine, cependant, c'est que dans les Cantons de l'Est un *trust* diabolique s'évertue à changer l'ordre des choses. À grands renforts de *brain-storming*, on tente de modifier les principes élémentaires de l'attraction des pôles dans l'espoir de voir enfin le courant migratoire détourné du côté du soleil levant.

À la tête du groupe, cinq magnats de la dénivellation : Sutton, Bromont, Owl's Head, Orford et Glen. De caractères très différents, chacun des membres du « quintette à neige » y va de sa publicité plus ou moins agressive et de bonne guerre. La promotion bat son plein et chacun finit par trouver quelque superlatif lui donnant la chance, à un titre ou à un autre, de trôner en tête de file. Le consortium se veut prospère.

« Ski dans l'Est à la française » : c'est derrière cette devise que les cinq grands des Cantons de l'Est se sont serrés les coudes. Ma foi ! le slogan est quelque peu subversif, voire hérétique et déplacé en cette terre loyaliste, et j'aurais peut-être préféré quelque chose du genre « Perd la boule, perd le Nord, es-Ski-ve-toi dans l'Est ! », mais enfin, les choses étant ce qu'elles sont, il faut avouer que le cartel n'en reste pas moins puissant. Trente-et-une remontées mécaniques donnent accès à plus de 130 kilomètres de pistes de ski alpin, sans compter les sentiers de ski de randonnée. Et pour prodiguer les conseils qui vous vaudront peut-être, un jour, d'être surnommé le « Noreev aux planches », plus d'une centaine d'instructeurs certifiés seront

sous vos ordres. Afin de s'assurer une meilleure part du marché, on a balancé le protectionnisme local pardessus bord et établi des forfaits valables pour l'ensemble des cinq centres. Pour des séjours de cinq ou sept jours consécutifs, un adulte déboursera \$69 et \$89 (leçons en option). Garçon... forfait vite fait, s'il vous plaît !

Bien sûr, comme dans toute fédération qui se respecte, chacun des membres tient mordicus à mettre en relief son statut particulier. Eh bien ! va pour l'éloge de la différence ! Commençons par Sutton. On atteint Sutton de Montréal en empruntant l'autoroute 10 jusqu'à la sortie 68. Le dépliant publicitaire le situe... à moins d'un demi-réservoir d'essence de Montréal. Parle-t-on d'une Volkswagen ou d'un Météor 65 ? Peu importe, il faut compter une heure 30 minutes en voiture pour jurer des 35 kilomètres de pistes et de sous-bois que desservent sept remontées mécaniques. La dénivellation est de 460 mètres et on y fabrique de la neige. Les billets de journée se vendent \$18 et \$10. Pour \$166, un forfait interchangeable de sept jours est délivré. Il donne droit à 28 heures de leçons, plus la garantie que vous serez en mesure de faire du ski parallèle à la fin de vos jours, oh pardon !... à la fin du séjour, sinon argent remis. Avis aux peu doués ! Il semble aussi que ce soit le seul centre qui offre une garderie. C'est également le seul à ne pas avoir de bar. Bienvenue aux Lacordaire !

Bromont, qui se vante de posséder les plus longues pistes de ski alpin éclairées au monde et qui se fait un malin plaisir de crier par monts et par vaux qu'il est deux fois plus gros que Saint-Sauveur, accueille, pour sa part, une clientèle fort énergique sur ses 21 pentes. L'atmosphère y est particulièrement grisante le soir. Sept longues pistes éclairées déboulent les 405 mètres de dénivellation, entraînant dans leur chute folle une

meute de jeunes délutés au sang froid et parfois même dépourvus de tout instinct de conservation. Le lundi soir, les inconditionnels de CKOI viennent aduler jusque sur les pistes de ski leurs dieux des ondes. Pour attirer tant de monde un lundi soir, on pourrait penser qu'il y a eu méprise sur le terme « neige artificielle ». En fait, soyons clair. Bromont fabrique plus de 2.000 heures/an de neige, ce qui lui permet d'amplifier et de prolonger dans le temps les sensations fortes au paradis du jour artificiel. En achetant un passeport de cinq jours (\$69), on se voit offrir gratuitement un passeport de cinq soirées surnommé « Les nuits de plaisir ». Sinon, le billet de journée et de soirée coûtera respectivement \$17 et \$10. Le ski de fond s'y pratique beaucoup et en particulier à la base de plein air Davignon.

À 10 kilomètres de la frontière américaine, près de Mansonville, se trouve Owl's Head que les mordus de la loi 101 appellent « le mont Hibou ». Aménagé sur les rives Ouest du lac Memphrémagog, Owl's Head ne s'est pas lancé dans l'engrenage d'une publicité agressive. Il s'agit d'un centre très relax qui reçoit bien volontiers le trop-plein de Bromont. Le fait qu'il soit situé à une bonne heure et demie de Montréal (sortie 106, autoroute 10) contribue aussi à éviter les engorgements en bas de piste. Owl's Head remporte la palme avec ses 555 mètres de dénivellation verticale. Les six remontées mécaniques conduisent à 21 pistes d'une longueur totale de 18 kilomètres. Le tarif quotidien est de \$15 et de \$10 pour la demi-journée. On y fait également de la neige artificielle et les amateurs de ski de randonnée qui ont le cœur fragile ne risqueront pas d'aller au-delà de leurs forces en parcourant les huit kilomètres de pistes balisées. Le dépliant d'Owl's Head indique que le centre est « facilement accessible par... avion ». Vraiment tout indiqué

Suite à la page 12



Les monts Giroux, Orford et Alfred-Desrochers.

## Une naissance haute en couleurs pour le tarot psychologique

MARIE-ANNE RAINVILLE

Au cours de la soirée du 23 janvier avait lieu un lancement... ou plutôt un événement ! Un événement venu saluer le nouveau-né de Mme Denise Roussel, docteur en psychologie : *Le Tarot psychologique*.

Le livre de plus de 350 pages, publié par les Éditions de Mortagne, fut présenté aux quelque 950 personnes qui ont participé à cette soirée. Réunis à la Roseraie du restaurant Hélène-de-Champain, mais aussi isolés par la neige, la nuit, les eaux entourant

l'île Sainte-Hélène, les invités de ce lancement étaient, dès leur arrivée, catapultés dans une ambiance toute particulière.

Cette ambiance, ou plutôt ce théâtre, fut mis en scène par Mme Denise Roussel et les gens de sa maison d'édition, en s'inspirant des thèmes symbolisés par chacune des cartes d'un jeu de tarot. Les costumiers Lucie Le-gault et Michèle Tremblay avaient réalisé, pour l'événement, quelque 30 habits portés par des amis de l'auteur. La flûte de François Labbé accompagnait doucement ceux et celles qui osaient, nombreux, sonder leur

âme grâce au jeu de tarot. Une vingtaine de guides-consultants, élèves de la psychologue Denise Roussel, les aidaient dans leur prise de contact avec le tarot psychologique.

Qu'est-ce donc que le tarot psychologique ? Mme Roussel nous explique, dans son livre, que c'est une méthode de projection de soi comme peut l'être le test de Rorschach, utilisable dans un contexte de croissance personnelle ou de thérapie. Divisé en deux parties, le livre nous présente d'abord les bases théoriques du tarot psychologique, à ne pas confondre avec le tarot divinatoire, puis enchaîne sur la pratique du tarot en présentant un guide d'utilisation des 23 cartes accompagnant l'ouvrage.

Abondamment illustré, rempli de nombreux témoignages, cet essai de psychologie appliquée se veut une synthèse de diverses techniques issues du mouvement de psychologie humaniste californien. Écrit dans une langue qui reflète bien la culture d'où émerge l'ouvrage, ce livre d'une lecture possiblement difficile intéressera ceux et celles qui, convaincus des préceptes idéologiques de la psychologie humaniste, louchent du côté de nouvelles approches. Aussi parce que le livre comprend un jeu de tarot de sorte qu'après leur lecture, les intéressés pourront s'y essayer en gardant à leur portée ce manuscrit devenu bouquin de référence.

Une initiative originale, renseignée, non conventionnelle mais sûrement pas révolutionnaire. Mme Roussel a découvert et élaboré une méthode et non de nouveaux préceptes. C'est un livre qui s'intéresse au comment de la psychologie et non au pourquoi, à l'image du lancement, quoi ! Tout est dans l'ambiance...



Un guide-consultant au lancement du *Tarot psychologique*. (Photo Suzanne Girard)

## La station de métro du Collège : un hommage à la culture

JEAN-CLAUDE MARSAN

**L**a réalisation architecturale la plus intéressante à Montréal depuis la Seconde Guerre mondiale est sans contredit le métro. Conçu comme l'épine dorsale d'un système global de transport en commun, faisant appel à une technologie de pointe, il s'avère un des rares métros au monde où, grâce à la diversité architecturale des stations, l'usager ne s'oriente pas tant par des indications toponymiques que par des formes, des ambiances et des couleurs.

Le recours à une telle diversité aurait pu être superficiel et hétéroclite. Elle apparaît, au contraire, très naturelle puisqu'elle correspond à la diversité même de la métropole où chaque ville, chaque quartier, chaque « village » possède sa propre identité. Comme lieu d'identification et d'expression collectives, la station de métro semble avoir remplacé l'église paroissiale. Les peintures, les sculptures, les fresques, les vitraux, les mosaïques et jusqu'aux tuyaux d'orgue (station Vendôme) se retrouvent maintenant dans ces stations où, toutes proportions gardées, le décor et l'ambiance sont aussi sensationnels qu'ils l'étaient auparavant dans les lieux de culte.

Des trois stations inaugurées le 9 janvier dernier, à savoir Namur, de

la Savane et du Collège, c'est cette dernière qui est la mieux réussie et qui répond le mieux à la spécificité de son site. Elle est l'oeuvre, pour l'accès Nord (angle du boulevard Décarie et de la rue du Collège) et les quais, de l'architecte Gilles Bonetto. Quant à l'accès Sud (angle des rues Ouimet et Cartier), il a été réalisé par l'architecte Jacques Garand.

À l'entrée, l'accès Nord est décevant. Son édifice en béton offre peu de dégagement à l'intérieur; le plafond est bas et l'expression architecturale abstraite et froide. En total contraste, deux de ses côtés sont ornés de vitraux figuratifs, de type traditionnel (verre de Tiffany et plomb). Une première série, aux couleurs profondes, présente une colonne ionique, le plan et le sigle de la ville de Saint-Laurent. Elle a été réalisée par l'artiste Pierre Osterrath. L'autre, par Lyse Charland-Favretti, donne une élévation stylisée, aux couleurs chaudes, du boulevard Sainte-Croix, avec ses églises et ses institutions collégiales (collège Vanier et le cégep de Saint-Laurent), tout en traitant des disciplines qui y sont enseignées comme la littérature, la chimie, la médecine, etc. Ces vitraux, qui peuvent être appréciés de l'intérieur le jour et de l'extérieur la nuit, témoignent de la spécificité du site. En effet, cette station est la porte d'entrée à Saint-Laurent par métro et sa clientèle est constituée au trois quarts d'enseignants et d'étudiants de ses principales institu-

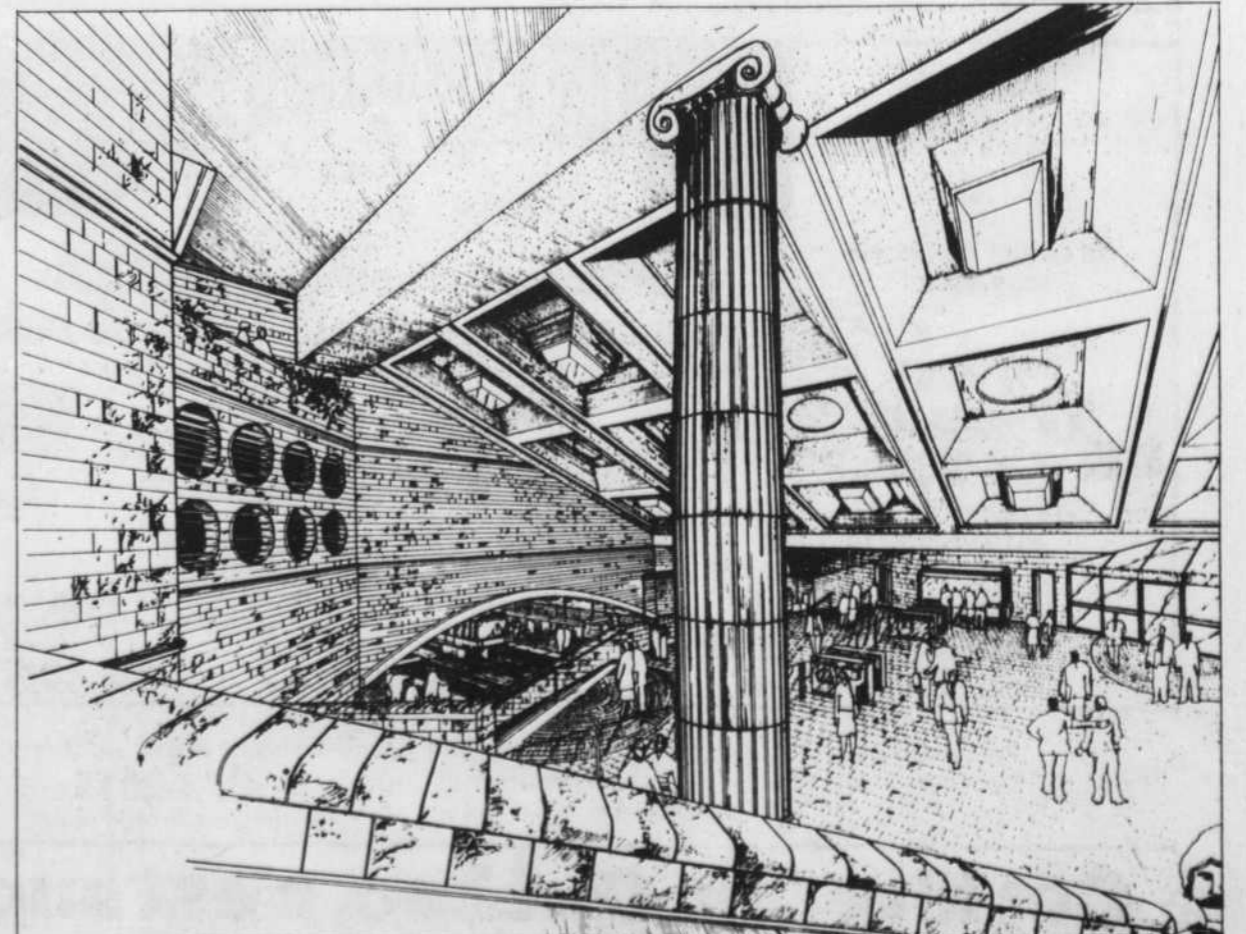
tions pédagogiques.

De cet édifice, l'usager descend au niveau de la passerelle, longeant encore des vitraux de Pierre Osterrath, de caractère abstrait cette fois. Là, il vient en contact avec le revêtement mural principal de la station : le terra-cotta. La surprise est de taille, car le bloc de terra-cotta, qui a été largement utilisé autrefois dans la composition des murs de maçonnerie, l'a été rarement comme revêtement mural. Il a d'ailleurs presque disparu du marché depuis plusieurs décennies.

De la passerelle, l'usager descend ensuite dans un grand hall de contrôle, aux proportions amples et aux lignes simples, qui domine les quais. Ce hall s'agence autour d'un élément dominant : une énorme colonne grecque, de style ionique, de neuf mètres de hauteur. Elle soutient la partie élevée d'un plafond à caissons incliné, où est incorporé l'éclairage artificiel. Ce dernier est complété, grâce à un puits de lumière, par l'éclairage naturel, lequel donne du relief à la colonne et révèle la couleur et la douceur du terra-cotta.

Ce revêtement se continue sur les quais, qui sont également très sobres. Au plancher, des motifs géométriques incrustés dans les dalles signalent la présence des bancs. Ceux-ci, au design fort simple, sont en pierre calcaire comme la colonne. Leurs bords sont délicatement sculp-

Suite à la page 12



# TOURISME

## Ski-Estrie

Suite de la page 11

pour le jet-set de Saint-Césaire!

N'ayant pas eu le temps de visiter le mont Orford, le Kilimandjaro de mon enfance. Monstre à trois têtes, Orford domine la sortie 115 de l'autoroute 10, surveille le poste de péage et bouffe comme un ogre les nuages qui donnent des signes de dépression. L'une des sept remontées mécaniques, surnommée « la chaise du ciel », s'élève sur plus d'un mille, transportant les insatiables au cœur d'une forêt de hautes cimes que le vent a déguisée en une vaste mer de corail blanc. Trente-quatre kilomètres de pistes s'engouffrent dans une dénivellation de 500 mètres. Les billets de journée et de demi-journée se vendent \$18 et \$12. Un service d'autobus est organisé de Laval, Montréal et la Rive-Sud, les jeudis, vendredis, samedis et dimanches pour \$21, incluant le billet de remontées mécaniques et le transport aller-retour. Ce printemps, grâce à une subvention du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, la Compagnie de gestion Orford entreprendra des travaux qui permettront, dès la saison prochaine, d'offrir de la neige artificielle, des pistes éclairées et peut-être un chalet au sommet du mont Orford. Quant au ski de fond, vous n'avez pas à attendre le bon vouloir de Monsieur le ministre. Les 35 kilomètres de sentiers sont déjà là, prêts à vous accueillir. Le ski dans l'Est? À pic, pas à pic, bosses, pas bosses, j'y va!

## Métro

Suite de la page 11

tés à la manière classique, selon un motif inspiré par le sigle de la municipalité de Saint-Laurent. L'accès Sud, pour sa part, reprend les mêmes matériaux. Sa conception et son expression architecturales sont sobres et honnêtes, mais moins inspirées que celles de l'accès Nord. Comme dans ce dernier cas, des vi-

traux ornent l'édicule d'entrée. Ils sont de Pierre Osterrath et tout simplement superbes.

S'il n'avait été que de ces vitraux, la station du Collège ne se serait pas distinguée outre mesure. Malgré leur qualité, ils s'intègrent mal à l'architecture. Ils rappellent trop ouvertement que dans un édifice public, 1% du coût de la construction doit être consacré à l'intégration de l'art. Non, cette station s'impose avant tout par son grand hall de contrôle, dont l'espace est émouvant. Cette réussite est due à trois facteurs principaux. D'abord, une échelle monumentale, sereine, créée par les vastes dimensions de cet espace et par la taille des blocs de terra-cotta qui s'avère en parfaite harmonie avec ces dimensions. Ensuite, une unité et une simplicité d'ensemble qui mettent en valeur la colonne et l'imposent comme symbole signifiant. Enfin, les textures et les couleurs: à la douceur et à la couleur indéfinissable du terra-cotta répondent celles du calcaire dans un dialogue permanent. Il est cependant regrettable qu'une erreur dans la taille du calcaire de revêtement de la colonne ait privé cette dernière d'un galbe parfait.

Par le recours à la colonne grecque ionique, Gilles Bonetto a voulu rendre hommage à l'humanisme des maisons d'enseignement du secteur où, il n'y a pas si longtemps encore, l'étude de la civilisation gréco-latine constituait la base des programmes d'éducation. En rendant un tel hommage à la culture locale, il a, consciemment ou non, débordé sur le langage architectural post-moderne.

En effet, en opposition avec l'absence de racine du langage de l'architecture moderne, lequel faisait de la logique de l'intervention de l'architecte l'origine de toutes les formes architecturales, ce nouveau langage tend à renouer avec l'histoire, et plus spécialement avec l'Antiquité. Dans ce sens, malgré qu'elle arbore un élément symbolique qui a plus de 3,000 ans d'existence, cette station du Collège est éminemment moderne et s'inscrit d'emblée dans les préoccupations architecturales de notre temps. Il est important de reconnaître, pour une fois, que la culture locale peut rejoindre la culture universelle.

## Voyager sans douleur

MONIQUE NUYTEMANS

### Le cauchemar des bagages

Vous partez en voyage? Heureuse perspective! Mais avant, il y a les bagages et leur contenu. Que faut-il emporter? Et dans combien de valises?

L'expérience étant le fruit de ses erreurs, je vais tenter de vous faire profiter de celles que j'ai commises, en plus de 15 ans de voyages professionnels — et que je commets encore — pour vous permettre de satisfaire, sans douleur, à cette petite nécessité de la préparation des bagages.

D'abord les valises. Souples ou rigides? Personnellement, je préfère les premières. Elles ont une capacité d'extension que ne comportent pas les autres. Mais dans un cas comme dans l'autre, choisissez-les de bonne qualité, et avec roulettes si possible.

N'oubliez pas d'y attacher soigneusement votre identification et un ruban de couleur. Car les valises se ressemblent. Cela vous évitera d'emporter, une fois à destination, une valise semblable à la vôtre, mais avec le contenu d'une autre. Nul besoin d'insister sur les inconvénients de l'erreur en pareil cas... Certains aéroports vérifient le billet de bagages à la sortie, mais ils ne le font pas tous et c'est là que l'erreur est possible.

Certains hommes d'affaires favorisent le sac à vêtements qu'ils apportent avec eux en cabine. Parfait pour un séjour de courte durée, mais insuffisant pour un voyage de 15 jours.

Et combien de valises? Une seule. Car, à moins que vous ne partiez en croisière, vous devrez souvent compter sur vos propres moyens pour transporter vos bagages. Les porteurs se font de plus en plus rares et il n'y a jamais assez de chariots.

Ne remplissez jamais votre valise à capacité dès le départ. Laissez-y un espace raisonnable pour les souvenirs à rapporter, la documentation et le fait que les vêtements portés (pour une raison qui m'est restée obscure) semblent prendre plus de place que ceux qui viennent du teinturier...

C'est une bonne idée de mettre un léger sac de nylon plié dans sa valise au départ. En cas de surcharge de bagages, il peut servir, au retour, pour mettre tout votre excédent. Prenez la précaution d'y mettre d'avance une identification.

Quant à votre sac de cabine, choisissez-le assez spacieux pour qu'il puisse contenir vos accessoires de toilette, votre appareil-photo et un changement complet de vêtements. Ceci pour le cas où votre valise resterait à Anchorage quand vous êtes déjà à Tokyo...

Ceci me rappelle la blague du type qui se rend à Manille mais qui veut faire expédier sa valise à Paris. « Impossible », dit le préposé au comptoir des billets. « Impossible? » dit le passager, « vous m'avez bien fait le coup le mois dernier... »

## Skadawati, le grand Huron, sera au Carnaval

QUÉBEC (PC) — Pour la première fois dans l'histoire du carnaval, les Hurons présenteront à la population québécoise le héros légendaire qui a défendu leur nation: Skadawati.

Ce symbole cher aux Hurons occupera une place d'honneur sur le char allégorique que la corporation « Nos terres, 1534-1984 » présentera lors des deux défilés de nuit du carnaval, les 4 et 11 février.

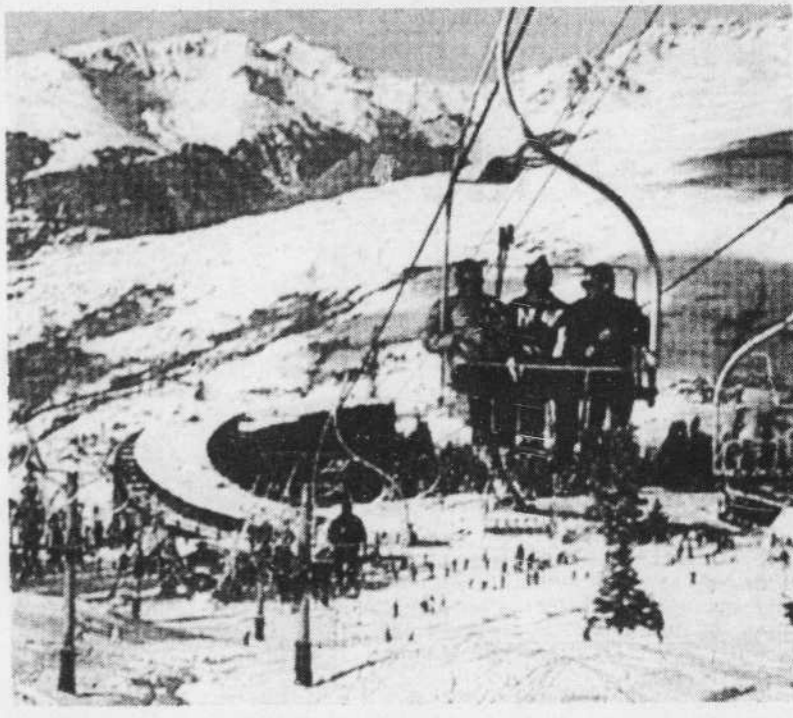
Contrairement aux autres chars, qui sortent des ateliers du carnaval, celui des Hurons est l'oeuvre des autochtones eux-mêmes. Il illustre le passage de la vie traditionnelle à la civilisation contemporaine. Tentes indiennes et canots côtoient donc la représentation d'une ville moderne.

Le géant Skadawati constituant la mascotte du pow-wow annuel du vil-

lage huron, on en profitera pour inviter les citoyens à participer à la 16<sup>e</sup> édition de cet événement (28 juin au 2 juillet), tout en attirant l'attention sur la présence parallèle des Amérindiens au 450<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier.

Au cours d'une entrevue au quotidien *Le Soleil*, lundi, le chef Max Gros-Louis a déclaré que les autochtones organiseront des festivités dans toute la région de Québec: danses, pièce de théâtre, pow-wow, etc. Les dignitaires étrangers de passage à Québec pour les fêtes de 1534-1984, de même que les 2,000 chefs indiens attendus du 25 juin au 2 juillet pour l'assemblée générale annuelle des premières nations et le pow-wow, seront conviés à un grand festin traditionnel. Ils y dégusteront du caribou, de l'original, du castor, de la perdrix, du lièvre, etc.

## CONDITIONS DE NEIGE EXCEPTIONNELLES DANS LES ALPES FRANÇAISES



Après une pénurie de neige en début de saison les Alpes françaises sont comblées en fait de conditions météorologiques. Pour les seules journées des 19 et 20 janvier il est tombé entre 100 et 220 centimètres de neige selon les endroits. Aux ARCS (notre photo) comme dans la plupart des stations les skieurs s'en donnent à cœur joie grâce à une accumulation de neige exceptionnelle cette année. (publité)



Cet hiver, en Estrie, c'est super!

Pour toute publicité sous la rubrique "Cet hiver en Estrie" contactez Francine Gingras au 844-3361

**Congrès efficace — Vacances inoubliables**  
VILLAS SPACIEUSES, 175 CHAMBRES & SUITES FAMILIALES, CERTAINES AVEC FOYER

**NOUVEAU**

2,9 km PISTES DE SKI DE FOND  
0,3 km  
0,5 km  
1,4 km  
2,5 km  
1,4 km  
1,7 km

BIENVENUE

Piscine intérieure, bains sauna et tourbillon  
salle de jeu, 20 salles de réunion et de banquet (jusqu'à 350 personnes)  
Haute cuisine — Soupers dansants — Brunch musical le dimanche  
Piano-bar — équitation — gymnase — billard — ping-pong — etc.  
À proximité: Parc historique national Louis Saint-Laurent.

Entre le mont Orford et le Vermont  
20 km au sud de Sherbrooke

RENSEIGNEMENTS: EN DIRECT DE MONTRÉAL 397-9667

AUTRES RÉGIONS:  
(819) 835-5464, À FRAIS VIVRES  
Bureau d'affaires à Montréal:  
(514) 465-6564

**FORFAIT NEIGE: 3 jours — 2 nuits**  
comprend:  
Accès gratuit aux pistes de ski de fond, promenade en traîneau, souper du vendredi, les 3 repas du samedi et le brunch musical du dimanche.  
Nombreuses activités, taxes et service 112 \$\*  
Plan européen à partir de 27,50\$\* par jour.  
\*par pers. — occ. double — enfants moins de 12 ans 1/2 prix.

**HOTEL \*\*\***  
**Domaine Saint-Laurent de Compton (Estrie)**  
C.P. 180 JOB 1L0

**ESTRIMONT** À PARTIR DE \$285,00/sem.  
5 types de chalets neufs de 2 et 3 ch. à coucher, entièrement équipés, à quelques minutes des pistes de ski alpin et de ski de fond du Mont Orford, au cœur de la région de SNI EST.  
Estrimont, C.P. 265, Magog, Qué. J1X 5W8  
Bureau ouvert entre 10:00 et 18:00 chaque jour

**CHALET À LOUER**  
avec foyer et vue magnifique du Mont Orford

TÉLÉPHONE: sans frais  
1-800-567-5402  
Magog 1-819-843-1616

À Magog, une bonne adresse...  
**l'Auberge de l'étoile**  
rés: (819) 843-6521  
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

**Les Cantons de l'Est**  
LES AUBERGES DU LAC MASSAWIPPI

**vous présentent: Skiwippi**  
**UNE AVENTURE UNIQUE EN SKI DE FOND**  
Skiez d'une auberge à l'autre — 3 Auberges en 7 jours/6 nuits

**Les Auberges vous offrent aussi:**  
• Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois • Le charme de vieilles demeures • 100 km de pistes entretenues de nos portes!  
• Passe de « Ski dans l'est » valide dans 5 montagnes • Tennis, raquetball à proximité • Après-ski sympathique • Salles de jeux, pêche sur la glace • Forfaits "Weekend" et aussi de 5, 6 et 7 jours • 80 minutes de Montréal; 20 minutes de Mt. Orford

**AUBERGE HATLEY**  
Un relais pour les gourmets/gourmands  
CLASSIFICATION TOURISME QUÉBEC  
C.P. 330 M, North Hatley, Qué.  
JOB 2C0 - Tél. (819) 842-2325

**AUBERGE RIPPLECOVE**  
Une auberge sympathique sur le lac. Choix de chambres ou suites avec cuisinettes.  
C.P. 246 M, Ayers Cliff, Qué.  
JOB 1C0 - Tél. (819) 838-4296

**MANOIR HOVEY**  
Un Manoir historique sur le lac. Plusieurs chambres avec foyers.  
C.P. 60 M, North Hatley, Qué.  
JOB 2C0 - Tél. (819) 842-2421

**1534 — 1984**  
**FÊTES DE JACQUES CARTIER À ST-MALO**  
6 au 22 avril 1984 / Départ garanti  
Soyez présent au départ des grands voiliers à St-Malo le 15 avril 1984

**AVANTAGES IMPORTANTS**

- Participation aux festivités franco-canadiennes (déjeuners officiels, dîner dansant, réceptions, etc)
- Circuit "Histoire et Tourisme" 10 jours, Touraine Bretagne, Normandie (Plages du débarquement).
- Logement en demi-pension à l'Hôtel Central à St-Malo même (intra muros).
- Hôtels de luxe (dont le Château de Loguemele et de première classe tra muros).
- Gastronomie

**Préparation et direction de Mme Denise Pépin**

Le forfait inclut toutes les activités mentionnées plus haut. Quelques chambres encore disponibles pour réservation immédiate.

**\$1,599**  
avion Mtl-Paris-Mtl avec Air France  
**\$598**

Contactez François Tremblay à 667-5900

**VOYAGES Montambault inc.**  
Permis du Québec

512 Boul. des Laurentides Laval H7G 2V4

Notre brochure EUROPE 84 vient de paraître

**32 TOURS DE QUALITÉ**  
selon une expérience de 27 ans

**EUROPE**

France-Italie-Suisse, Grand Tour d'Europe, Provinces de France, Angleterre-Écosse-Belgique-Hollande, Espagne-Portugal-Maroc, Allemagne-Danemark-Tchecoslovaquie, Europe Germanique, Grèce avec croisière.

DEMANDEZ AUSSI NOTRE NOUVELLE BROCHURE pour l'Égypte, Inde-Népal-Ceylan, Extrême-Orient, Afrique avec safari, le Tour du Monde.

**Voyages ANDRÉ MALAVOY**  
1255 Université, suite 1220  
Montréal, P.Q. H3B 3W9  
Détenant d'un permis du Québec • Qui dit voyages, dit Malavoy!

**Cet hiver, au Québec, c'est super!** Québec

Pour renseignements au sujet des possibilités de vacances qui vous sont offertes au Québec, téléphonez sans frais au: ou écrivez à: Industrie, Commerce et Tourisme C.P. 20 000, Québec (Québec) G1K 7X2

**873-2015** (région de Montréal) **1-800-361-5405** (ailleurs au Québec)

# TOURISME

En Floride, du côté du golfe du Mexique

## L'île de Captiva : un don de la mer

MONIQUE NUYTEMANS

**C**APTIVA ISLAND (Floride) — L'île s'appelle Captiva. Elle se situe en Floride, dans le golfe du Mexique, et ceux qui l'ont découverte n'en parlent à personne.

Car elle a le charme de l'île de Robinson, la douceur d'un duvet de cygne et la langueur d'une odalisque. Réservée et lointaine, elle est un peu difficile d'accès. Il faut d'abord se rendre à Fort Meyers (en avion ou en voiture. Air Canada fait la liaison jusqu'à Tampa). Ensuite, faire une heure de route (50 km), dépasser l'île de Sanibel, reliée par un pont à celle de Captiva.

L'île de Captiva est une mince langue de terre, caressée de toutes parts par les flots sages du golfe du Mexique.

On en fait aisément le tour, à pied,

en deux heures, et l'air qu'on y respire est divin. Sauf que la promenade risque d'être plus longue que prévue, à cause des nombreuses distractions que l'on rencontre tout au long du parcours.

Comme ces pélicans qui plongent presque à côté de vous pour un repas qui semble gargantuesque. Ils s'abatent avec une telle fougue dans une eau si peu profonde, qu'on craint toujours qu'ils ne se cassent le cou. Et effectivement, c'est ce qui leur arrive fréquemment... leur intelligence étant, paraît-il, fort limitée. Il leur arrive même de plonger après l'appât d'une ligne à pêche. Et on voit d'ici la tête du pêcheur qui attrape un pélican à son hameçon!

Les pélicans sont nombreux sur Captiva et pas le moindre ment farouche. Gros comme des oies, on en voit des gris, des bruns, des noirs à tête blanche. Ils sont très individuels d'aspect et on finirait peut-être par les reconnaître, si on avait le bon-

heur de rester assez longtemps sur Captiva.

Le centre de villégiature de l'île de Captiva est la *South Seas Plantation*, un domaine de 100 acres se situant à la pointe extrême de l'île. C'est le bout de la ligne. Plus loin, ce ne sont qu'îles inhabitées et une profondeur de 40 mètres infestée de requins.

Mais tout autour de l'île, il y a une ceinture de sable immaculé sur une longueur de trois kilomètres, bordée d'une eau verte qui fait 22° C au début de décembre.

La promenade interrompue par le repas des pélicans se prolonge encore parce qu'on ne résiste pas à glaner des coquillages qui sont ici d'une abondance et d'une variété rarement vues. Certains, travaillés par l'érosion, ressemblent à des ivoires sculptés.

Sur Captiva, on n'a pas l'impression d'être en Floride, encore moins aux États-Unis. On se croirait plutôt aux Antilles. La cause en est sans

doute les nombreux palmiers, bougainvilliers et hibiscus, ses routes de terre battue, un léger laisser-aller et une négligence sympathique à laquelle les États-Unis ne nous ont pas habitués.

Car les Américains ont plutôt la manie des endroits superbement paysagés et manucurés. Dans certains sites sophistiqués, ils enlèvent même les arbres d'origine pour les remplacer par d'autres. Parce qu'esthétiquement, dira le paysagiste, un oranger serait plus flatteur en cet endroit qu'un palmier...

Sur Captiva, tout est naturel. On a même laissé tout le bois de grève sur la plage. Personne n'y touche. Il forme une clôture naturelle pour les villas en bordure de la plage. Celle-ci étant publique, passants, propriétaires et estivants se la partagent. Seuls les bosquets de *palmettos* (palmiers nains), des amandiers et du bois de grève assurent aux villas une intimité totale.

Le terrain de golf (neuf trous) a été dessiné autour des palmiers existants. Les étangs n'y ont pas été creusés : ils y étaient. Hérons, ibis, pélicans et petits échassiers y bati-folent.

Les 13 courts de tennis sont éparpillés, deux par deux, à travers le domaine. Parce que nulle part on n'a trouvé un terrain assez large pour pouvoir les mettre côte à côte.

L'histoire de Captiva remonte au 18e siècle, alors que l'île servait de lieu d'emprisonnement aux femmes capturées sur le golfe du Mexique par le pirate José Gaspar. Elle s'appelait alors la *isla de las Captivas*.

Quand, au 19e siècle, l'ère des pirates s'estompée dans le folklore, l'agriculture y fit son apparition. Captiva devint alors une plantation de limettes qui fonctionna activement jusqu'en 1930.

Puis, le domaine fut acheté par une corporation d'hôteliers qui entreprit de convertir la plantation en un « resort », avec villas, une marine, un golf, des tennis, des piscines.

Le restaurant *King's Crown* de la *South Seas Plantation* offre au menu des pinces de crabe de roches à la moutarde.

Selon ce qu'on explique là-bas, il n'est pas nécessaire de tuer le crabe pour lui soutirer une pince.

Avec un bâton, on creuse dans le sable et on attire le crabe à la surface. En l'attrapant, on lui casse une patte (pas deux, il faut qu'il se nourrisse avec l'autre...). Puis on le laisse aller (plus de traces que d'habitude).

Selon des tests savants qui ont été faits, il paraîtrait que cette petite intervention est parfaitement indolore. La pince pousse et après six mois, le crabe a de nouveau une pince normale. Si on le rattrape, on peut lui refaire l'opération. Le pauvre crabe doit espérer que, cette fois, on s'en prenne à l'autre pince... Et voilà pourquoi il y a tant de traces de crabes de roches sur tous les menus en Floride!

Sur Captiva on loge dans des villas. Hors saison, et même en saison, leur prix est beaucoup plus raisonnable que celui de la côte de l'Atlantique.

Captiva : une île où on aimerait faire plus que passer et en apprendre plus long sur les pélicans, les crabes et les choses simples de la vie.

## Un guide pour les Québécois en Floride

SHERBROOKE (PC) — « En Floride, il y a de tout pour tous. Ceux qui cherchent la tranquillité, autant que ceux qui apprécient la vie nocturne, y trouveront à coup sûr des coins privilégiés. »

C'est ce que croit fermement Mme Louise Rioux, auteur du livre *Le Québec en Floride*. Mme Rioux a voulu, à l'aide de son ouvrage, dresser un inventaire des nombreuses facettes de cet État à l'intention des Québécois qui s'y rendent toujours par milliers.

« Ce guide n'est qu'un aperçu de tout ce qui est offert par la Floride, cet État du soleil », souligne-t-elle.

Plusieurs Québécois, fait-elle remarquer, ne connaissent que les villes de Miami, Fort Lau-

derdale et Hollywood. Mais il y a beaucoup d'autres endroits intéressants, selon elle, et c'est pourquoi elle a voulu faire profiter ses concitoyens « de l'ensemble de cette merveilleuse région des États-Unis ».

Mme Rioux pense que c'est la première fois qu'un tel guide est publié en français. Elle estime qu'entre 500,000 et un million de Québécois se rendent annuellement en Floride.

« Il y a beaucoup de retraités qui vont y passer six mois par année. Et il n'est pas rare de voir des personnes se rendre en Floride à trois ou quatre reprises durant l'année pour des séjours de deux à trois semaines. »

Au fil des 117 pages de



Mme Louise Rioux, auteur du guide *Le Québec en Floride*.

(Photo La Tribune) son ouvrage, se trouvent décrites presque toutes les attractions des dif-

férentes villes de la Floride. On y aborde aussi les activités sportives, ainsi que les nombreux parcs de fleurs et d'oiseaux.

Le livre comprend également une liste des chambres de commerce. « Ce sont, explique Mme Rioux, des endroits privilégiés pour les touristes qui peuvent y obtenir une foule de renseignements divers. »

À son avis, il est primordial de se munir, avant son départ, de la carte Floride, en quelque sorte l'équivalent de la carte d'assurance-maladie du Québec.

« Les Québécois peuvent ainsi partir en toute tranquillité. Autrement, il en coûte \$1,000 par jour d'hospitalisation. Vaut mieux prévenir que guérir... »

Les Québécois, note-t-elle encore, se rendent de préférence à des endroits tels que Disneyworld, Epcot Center, Busch Gardens, Star Hall of Fame et Sea World. Mais Mme Rioux signale que la côte Est et la côte Ouest méritent tout autant d'y faire un tour.

La Floride est réputée pour son ciel ensoleillé et ses belles plages. Mais depuis quelques années, la température n'a pas été à la hauteur de sa réputation, admet Mme Rioux. « Cependant, souligne-t-elle, entre les mois de mars et novembre, le soleil est presque toujours au rendez-vous, ce qui explique pourquoi de plus en plus de Québécois se rendent en Floride durant l'été. La Floride, sous le soleil, c'est un paradis. »

**FRANCE** PARTIR DE **598**

**COMPAREZ AUTO** à partir de

R5	3 sem.	4 sem.	5 sem.	6 sem.	8 sem.	10 sem.
ou SIM	359	439	459	519	619	699
R18	479	559	639	679	799	919

Incluant km illimités, taxes et assurances à l'achat de 2 billets d'avion

**RÉDUCTIONS POUR 4 PERSONNES ET PLUS**

Agence de voyages **VOYABEC** inc.

288-2322 1081A, rue Saint-Denis, Montréal Permis du Québec

**POUR L'EUROPE**

Réservez vos billets d'avion au prix économique

Consultez-nous pour les spéciaux Londres \$348 US  
NEW-YORK - BRUXELLES et retour un an \$448 US  
NEW-YORK - BRUXELLES SB \$199 US  
SPÉCIAUX SUR FRANCFORT - LOS ANGELES - PUERTO RICO ETC.  
SPÉCIAL PARIS "WARDAIR" \$572 du 10 avril au 4 mai et du 17 avril au 5 mai \$559

**"ACHAT" SPÉCIAL "RACHAT"**

Nous vendons hors taxe toutes automobiles européennes, assurances internationales européennes, permis international, etc.

Plan achat-rachat automobiles livrables depuis Paris - Bruxelles - Amsterdam - Francfort etc.

Prix spécial à partir de deux semaines pour REANULT et VW et jusqu'à un an.

Trois semaines B. Citroën Visa \$475 - LNA Citroën \$489 - BX \$610 CAD - Renault 5 GTL \$488 - Renault 9 GTL \$597 - Renault 11 Datsun Sunny 1300 \$524 - VW Polo \$568 - Citroën familiale 7 places \$1199 - Camping-Car VW - Peugeot, etc.

**SOLEIL**

hôtel **Castelhaïti**

Charme Créole + Confort pour d'inoubliables

**MINI-VACANCES** sous le soleil d'Haïti  
Car c'est encore l'été

Box 446 - Port-au-Prince, Haïti - Tél.: 2-0624/2-3777, Voir votre agent

**SERVICE EUROPÉEN DU TOURISME AUTOMOBILE**

Voyages S.E.T.A. Voyages

**TOUS BILLETS D'AVION - BATEAU - CROISIÈRES - TRAINS** EUROPE-PASS pour l'Europe - TOURS HAWAII - CUBA - MEXIQUE - les ANTILLES FRANÇAISES - les îles des Caraïbes, etc. CLUB MEDITERRANÉE - SKI - Studios - Appartements en Guadeloupe et Martinique.

SKI-SKI: 2 semaines \$829, comprenant app., avion, auto base 2 ou 4 pers. Station Au Corbier

Consultez-nous pour nos dates de départ. TARIFS SPÉCIAUX AIR AUTO

MONTREAL PARIS BRUXELLES AMSTERDAM FRANCFORT LONDRES à partir de \$598 \$548 \$548 \$588 \$498

**TOURING CLUB DE FRANCE**  
2050 Mansfield, Mezzanine B  
Métro Peel - Tél.: 281-1040 PERMIS DU QUÉBEC

## L'EUROPE CET ÉTÉ

avec UNITOURS c'est avantageux

EXCLUSIVITÉ POUR LE QUÉBEC TOUS GARANTIS EN FRANÇAIS

**Europe 1984**

UNITOURS AIR CANADA

Unitours - L'Europe à son meilleur.

Demandez notre brochure en couleurs à votre agent de voyages habituel; elle vient de sortir et elle est gratuite!

**COUP D'OEIL SUR L'EUROPE**  
16 jours  
à partir de **1,789 \$**

**PANORAMA EUROPÉEN**  
25 jours  
à partir de **2,359 \$**

**LA BELLE EUROPE**  
23 jours  
à partir de **2,459 \$**

**ANGLETERRE, NORMANDIE**  
9 jours / 8 nuits  
à partir de **849 \$**

**Unitours**

(Détenant d'un permis du Québec)



**LE MONDE DE Terratours**

détenteur d'un permis du Québec

**EXTRÊME-ORIENT**  
Japon-Thaïlande-Malaisie  
Singapour-Bali-Hong Kong  
Hawaii  
du 26 avril au 20 mai: 25 jrs  
Avion: \$2 367 CAN + \$2 180 US

**AMÉRIQUE DU SUD**  
Pérou - Bolivie  
Paraguay - Argentine - Brésil  
du 3 au 24 mars: 21 jrs  
Avion: \$1,521 CAN + \$1,835 US

**CHINE**  
République Populaire de  
Hong Kong-Canton-Guillin-Pekin  
Nankin-Hangzhou-Suzhou-Shanghai  
23 jrs: \$3 895

**INDE**  
Inde - Cachemire  
Népal - Sri Lanka (Ceylan)  
du 13 mars au 7 avril  
25 jrs: \$4,315

autres départs: 4 juillet et 3 octobre

**CPAair**

CIRCUITS ACCOMPAGNÉS DE MONTREAL - GUIDES DE LANGUE FRANÇAISE  
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

TOUT À LOISIR

Les choix du Devoir

Des chansons du bout de soi

Gilles Vigneault vient de lancer un microsilicon en même temps qu'il promet de faire un jour son grand cerf-volant... Onze nouvelles chansons, de nuit, de mer, de portraits, d'amour, de voyage, « celui du bout de soi ».

Notre chanteur national n'est pas au bout de son inspiration, il nous parle et parle de l'enfance au cours d'un déjeuner de presse : « Les enfants sont les meilleurs témoins de l'évidence des choses, ils ne mentent et ne tergiversent pas : ils aiment ou ils n'aiment pas, c'est tout ou c'est non... »

Vigneault s'envole bientôt pour la France et il donnera une série de spectacles à l'Olympia du 13 au 25 mars : 27 chansons mais peu de monologues. La chanson se porte bien, nous dira-t-il en réponse à ceux qui croient le contraire.

En attendant ce moment béni, les textes qu'il nous offre sur son dernier disque, le 20e sans compter les nombreux albums, sont déjà une amorce d'une tentative de transformation dans nos vies.

Marie Laurier

Au petit écran

Radio-Canada À Superstar cette semaine, en première partie des Beaux Dimanches (19 h 30), Jacques Boulangier reçoit une star de l'information, Pierre Nadeau.

À Apostrophes, dimanche à 21 h 30, Bernard Pivot anime un débat sur les intellectuels et la vérité.

Toujours à TVFQ, samedi à 23 h 15, Itinéraires présente Musique-Mémoire-Tango, un documentaire sur le tango, sa naissance à la fin du siècle et ses influences.

Gilles Daigneault

Cinéma au petit écran

À Radio-Canada, demain à 23 h 25, Macadam Cowboy (Midnight Cowboy), une histoire d'amitié entre deux paumés qui rêvent de quitter New York pour le soleil de la Floride.

CTV — 12 présente, cette fin de semaine, deux grosses productions. Tout d'abord, samedi à 20 heures, vous pouvez voir On Golden Pond, de Mike Rydell.

À Radio-Québec, dans le cadre de Ciné-Répertoire, dimanche à 21 h 30, Le Christ s'est arrêté à Eboli : un peintre-médecin est assigné en résidence surveillée dans un petit village de Lucanie à cause de ses idées politiques.

Lucie Pineau

À la radio

Au FM de Radio-Canada Actuelles, du lundi au vendredi à 18 h 30, propose à compter de lundi une série de cinq émissions consacrées au Cubisme.

Enfin, une bonne nouvelle pour les mélomanes insomniaques et autres oiseaux de nuit : à compter du lundi 6 février, le FM de Radio-Canada diffuse jour et nuit. Musiques de nuit vous tiendra compagnie à partir de 00 h 08 jusqu'à six heures du matin.

Jules Richard

Sur les cimaises

La petite galerie Maximum (123 ouest, avenue du Mont-Royal, jusqu'au 19 février) prend une grosse bouchée en accueillant quelques oeuvres d'Armand Vaillancourt, qui s'est tenu à l'écart des centres de diffusion de l'art depuis plus de 15 ans.

Chief Graff (963 est, rue Rachel, jusqu'au 21 février), l'exposition des travaux photographiques de Michel Leclair raconte la fin virtuose d'une époque et le début d'une autre.

Chef Graff (963 est, rue Rachel, jusqu'au 21 février), l'exposition des travaux photographiques de Michel Leclair raconte la fin virtuose d'une époque et le début d'une autre, extrêmement prometteuse.

Gilles Daigneault

À OTTAWA :

Galerie 101 (245 1/2, rue Bank, jusqu'au 11 février) : The Road Show, ou « Ressemble à une route sans fin » nouée par la signalisation routière.

Galerie nationale du Canada (angle des rues Elgin et Slater, jusqu'au 11 mars) : rétrospective de Murray Favro, reconstructions et rêves projetés sur l'objet technique.

Lucie Pineau

Au grand écran

La Ballade de Narayama. Palme d'or au dernier Festival de Cannes. Dans un petit hameau, des paysans mènent une vie très dure et les plus âgés doivent se laisser mourir au sommet d'une montagne.

Le Goût de l'eau. Un fonctionnaire de l'Assistance sociale découvre dans un placard un enfant sauvage auquel il consacrera tout son temps.

L'Histoire de Piera. Une nouvelle réalisation de Marco Ferreri qui traite, cette fois, des rapports incestueux.

Nicaragua-Honduras : entre deux guerres. Pour mieux comprendre les événements qui prennent actuellement place en Amérique centrale.

Trente ans de cinéma expérimental en France (1950-1980). Dominique Noguez, historien français du cinéma, propose une rétrospective importante qui permet de mettre en lumière la richesse et la variété d'un cinéma inconnu.

L'Amie. De la réalisatrice allemande Margarethe von Trotta, un film sur l'amitié entre deux femmes, sur le comportement des hommes, sur la folie aussi.

Scarface. L'ascension et la destitution d'un réfugié cubain qui devient roi de la cocaïne à Miami. Un film électrisant de Brian De Palma qui, au-delà de la mafia, a pour sujet l'illusion du rêve américain.

Richard Gay

Au théâtre

À la Veillée, rue Atwater. Gabriel Arcand reprend (jusqu'au 12 février) son étude du personnage de Nijinsky dans un spectacle intitulé Till l'espégle.

Brecht au Quat'sous. Le « mois Brecht », au total, est plutôt décevant. Brassard à Ottawa (L'Opéra de Quat'sous) et Bastien au Théâtre Denise-Pelletier (Mère Courage) ne questionnent pas Brecht et se contentent de le mettre en scène avec complaisance esthétique.

La passion de Juliette. Yves Desjardins réussit un tour de force : à

partir d'une pièce imprécise, décevante, il construit un spectacle d'une fraîcheur qui amuse, séduit et force (presque) l'adhésion.

Laura Cadieux, c't'a ton tour. A son tour, Laura Cadieux prend le chemin de la scène. Peu surprenant puisqu'il s'agit d'un personnage de Michel Tremblay.

Last call pour Johnny et Carlotta. À La Licorne (2075, boulevard Saint-Laurent), dernières chances de voir jusqu'à dimanche Johnny Mangano and his Astonishing Dogs.

Robert Lévesque



Bon anniversaire !

C'est le début de l'an 4682 du calendrier lunaire, une année sous le signe du Rat dans l'horoscope chinois.

Robert Lévesque

Association Spirale-Amitié Pour gens seuls, séparés ou divorcés VIN, FROMAGE le tout suivi d'une danse HOLIDAY INN - RICHELIEU 505 Sherbrooke est (coin Béri) Salle des Cent Associés Non-membres 15\$ Renseignements: 932-4908

L'ACREQ ET LES MIMES OMNIBUS PRESENTENT MUSIQUE de YVES DAOUST GRAND SPECTACLE ENVIRONNEMENTAL DE 3 HEURES VENDREDI 3 FEVRIER 22h SAMEDI 4 FEVRIER 22h ESPACE LIBRE 1945 rue FULLUM BILLETTS: \$10.00

Théâtre Denise-Pelletier présente de BERTOLT BRECHT MÈRE COURAGE ET SES ENFANTS Mise en scène: Jean-Luc Bastien Avec: Monique Marcuro, Marie-Florence, Jean-Louis Millette, Pierre Curzi

Concerto pour piano no 17 Te Deum Offertoire pour la fête de saint Jean-Baptiste Extraits de la « Messe des Moines » Marc Durand, pianiste L'Ensemble vocal Arts-Québec

Théâtre

ATELIER CONTINU: 1200 est rue Laurier (270-1178) — "Syncope" textes de Robert Thériault, mise en s. Yves Desjardins, au mer. au dim. 20h 30 du 6 janv. au 11 fév.

CAFÉ DU MARCHÉ: Centre culturel et sportif de l'Est 4375 est rue Ontario (252-1744) — "Huit femmes" comédie de Robert Thomas les 5-12-19-26 fév. 20h 30.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA (842-2141) — Caméleon, production du Théâtre de l'Éprouvé, adaptation de Jean Muno à compter du 11 janv.

CAFÉ-THÉÂTRE LA BIBITE: 1925 rue Cadillac (252-1829) — La Gang de Guybourg présente "Production impossible" du 2 au 26 fév. 20h 30.

CAFÉ-THÉÂTRE JONAS EN HAUT: 209 Boul. des Laurentides, Laval (667-8975) — 2 comédies m. en s. Marc Cabay "Le visiteur" et "Le triple saut" du jeu au dim. à compter du 2 fév.

CAFÉ-THÉÂTRE LA LI-CORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166) — "Johnny Mangano and his astonishing dogs" de Michel Tremblay, m. en s. Gilbert Dumais, mar. au dim. 20h 30, du 5 janv. au 11 fév.

Cinéma

ASTRE I: (327-5001) — "Le retour du Jedi" 8 h 35, "Les Dalton en cavale" 7 h 10, "Astre II: 'Jamais plus jamais'" 9 h 05, "Sphinx" 7 h.

ASTRE III: — "Staying Alive" 8 h 50, "Enfin, y a-t-il un pilote dans l'avion?" 7 h 10, "ASTRE IV: 'La classe de 1984'" 8 h 40, "Belle, blonde et bronzée" 7 h.

BERRI I: (288-2115) — "Les dieux sont tombés sur la tête" 12 h, 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.

BERRI II: — "Carmen" 7 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI III: "Le ruffian" 12 h 15, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 35, 8 h 40.

BERRI IV: — "L'été meurtrier" 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 40.

BERRI V: — "Jamais plus jamais" 1 h 50, 4 h 20, 6 h 45, 9 h 30.

BERRI VI: (861-2725) — "The man who loved women" 7 h, 9 h 20.

BERRI VII: — "Christine" 7 h 30, 9 h 40.

BROSSARD I: (465-3851) — "M. mama le roi du foyer" 7 h 10, 9 h 25.

BROSSARD II: (465-3851) — "Christine" 7 h 30, "La folie aux trousses" 9 h 40.

BROSSARD III: "Les rescapés" 7 h 30, "Tonnerre de feu" 9 h 40.

Expositions

ART 45: 1460 o. Sherbrooke (843-5024) — Oeuvres récentes de David Bolduc du 4 au 23 fév.

ARTICLE: 4060 St-Laurent est 106 (842-9686) — "Le voix sauvage" performance de Louise Cossette 4 fév. 20h — Exposition de Michel Daigneault du 8 au 26 fév.

ATELIER BOUTIQUE YOLA: 2045 Boul. Édouard-St-Hubert (465-6641) — Exposition d'artistes les 3-4-5 fév.

ATELIER-GALERIE BATEAU-LA VOIE: 983 Boul. Richelieu, Bécancour — Oeuvres de B. Zakour, M. Assif-Hamilton, N. Tremblay, P. Rouleau, D. Paquin, Y. Quintal, F. Séguin, Y. Dumont, S. Rochat, T. Lebedeff, J. P. Lafrance, M. Madore, F. Lamirault et C. Dufour à compter du 15 janv.

ATELIER-GALERIE SERGE LACROIX: 4593 Rivard (843-4535) — Oeuvres de Michel Dumont, C. Roy, L.P. Bougie et Michel Varn du 1 au 28 fév.

AUBES 3935: 3935 St-Hubert (525-2020) — Omah Jaqueton "Exercices de style" — Kim Tomczak, photographes récentes du 18 janv. au 12 fév.

PLACE ALEXIS NIHON I: (866-0689) — "Broadway Danny Rose" 12 h 15, 2 h, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.

PLACE ALEXIS NIHON II: (866-0689) — "Carmen" 7 h, 9 h 05.

# TOUT À LOISIR

## La Quinzaine internationale du théâtre, du 9 au 23 juin Québec recevra de grandes troupes

ROBERT LÉVESQUE

Du 9 au 23 juin prochain, la ville de Québec sera en quelque sorte une capitale mondiale du théâtre. Hier midi, devant la presse montréalaise, le metteur en scène Alexandre Hausvater rendait publiques les grandes lignes de la Quinzaine internationale du théâtre, un événement qui, à en juger par la liste des participants, doit la Comédie-Française, l'Atelier 212 de Belgrade, le Dusseldorf Schauspielhaus et l'American Repertory Theater de Boston, aura une importance sans précédent dans la vie théâtrale québécoise.

Cette Quinzaine internationale, mise sur pied par un groupe de personnalités de Québec dont plusieurs membres du Théâtre du Bois-de-Coulange, aura lieu à tous les deux ans à Québec. M. Serge Viau, qui préside le conseil d'administration de la future biennale de Québec, n'a pas hésité hier à faire ouvertement référence à l'exemple d'Avignon (le festival fondé par Vilar il y a plus d'une trentaine d'années), voulant ainsi signifier que la Quinzaine de Québec entend atteindre une envergure « importante, majeure ».

Dans un texte remis à la presse on explique ainsi les buts de l'événement : « Aucun autre festival n'a de visées aussi larges. Évitant à tout prix le concept de la spécialisation, évitant de favoriser un style en particulier, fût-il classique ou moderne, la Quinzaine internationale du théâtre tentera de donner aux artistes et aux spectateurs une vision globale de ce qu'est le théâtre de nos jours, sous tous ses aspects. Nous retrouverons parmi les compagnies invitées autant de petits groupes de recherche que de compagnies nation-

ales. Tous seront des professionnels du métier ».

Alexandre Hausvater est le directeur artistique de la Quinzaine. Bien connu à Québec pour ses nombreuses mises en scène (parfois controversées), Hausvater, d'origine roumaine, est homme de théâtre à plein temps. Au cours des derniers mois, il a parcouru le monde pour attirer à la première Quinzaine des compagnies de théâtre « dont le travail est significatif dans l'évolution de l'art dramatique ».

La récolte est assez impressionnante pour le coup d'envoi. D'abord la Comédie-Française. L'illustre compagnie ne voyageait plus beaucoup ces dernières années. Hausvater a convaincu le nouvel administrateur général de la maison, Jean-Pierre Vincent, de venir à Québec en cette année de 450e anniversaire du premier voyage de Cartier. Le plus ancien théâtre de France donnera trois représentations au Grand Théâtre de Québec de sa toute nouvelle production de *L'École des femmes*, mise en scène par Jacques Rosner, dans laquelle le rôle d'Arnolphe est tenu par Jean Le Poulaïn.

M. Jean-Pierre Vincent accompagnera la troupe dans son premier déplacement à l'étranger sous son directeur qui a débuté en septembre 83. Jean-Pierre Vincent, cette mise en scène de Rosner de l'une des plus belles pièces de Molière indique bien le renouveau que Jean-Pierre Vincent entend insuffler chez les membres du Français. Créée en décembre dernier, la mise en scène de Rosner a recueilli une bonne critique à Paris. Contrairement à ce qu'une dépêche annonçait plus tôt cette semaine, la troupe du Français n'annulera pas sa production de *La critique de l'École des femmes*, créée

par Rosner dans la même soirée de théâtre.

D'Allemagne de l'Ouest, la compagnie du Dusseldorfer Schauspielhaus présentera à Québec deux mises en scène de Volker Hess, *La Ronde* d'Arthur Schnitzler et *Play it Again, Sam* de Woody Allen. Cette pièce d'Allen, issue du cinéma, est une satire sur les moyens de communications. L'Atelier de Sainte-Anne, de Belgique, présentera *Ella* de Philippe van Kessel. Élément inusité dans cette production: deux acteurs sont confrontés sur scène à quarante poules.

Le Théâtre Travana de Tchecoslovaquie viendra à Québec avec une fantaisie musicale sur la vie de Charles Chaplin. *Charlie* sera joué par 27 comédiens-chanteurs qui, pour la circonstance, donneront le spectacle en français.

Le Wrocławski Teatr Pantominy, de Varsovie, une troupe dirigée par le grand homme de théâtre polonais Tomaszewski, présentera *Le chevalier du Roi Arthur*, un spectacle de pantomime, de musique, de masques, présenté dans la perspective d'une guerre nucléaire. Cette troupe rentre d'une tournée au Japon. De Hollande, une troupe de recherche offrira *Mal de crâne sur une mer déchainée*, un spectacle qui remonte aux sources surréalistes du théâtre.

Le Théâtre Julisti de Bucarest jouera deux pièces du grand auteur roumain du dix-neuvième siècle Ion Luca Caragiale. *La nuit orageuse*, une farce, et *Le malheur*, une tragédie paysanne. De Yougoslavie, le célèbre Atelier 212, un théâtre « presque national », disait Hausvater hier en rappelant que ce théâtre qui a joué Beckett et Ionesco a toujours joui d'une popularité qui fera de Tito à se retenir d'y mettre la tête. Le 212 donnera *La mère du*

grand auteur polonais Witkiewicz, dans la mise en scène de Mira Traulovick, nouveau directeur du Festival de Nancy.

Aux États-Unis, Hausvater a invité le American Repertory Theater, dirigé par Robert Burnstyn. La troupe de Boston amènera la mise en scène de Jonathan Miller (un metteur en scène britannique de l'école de Peter Brook) de *School for Scandal* de Sheridan. Un des clous de la Quinzaine sera sûrement le *Sganarelle* de Molière dans la nouvelle adaptation d'André Serban.

Du Canada, on a invité le Toronto Workshop, le Manitoba Puppet Theater, le Mulgrave Road Co-op Theater de Nouvelle-Écosse, et le Loose Moose Theater de Calgary. Du Québec, pour l'instant, Hausvater n'annonce qu'une des quatre productions qui participeront à la Quinzaine, les autres n'étant pas encore choisies parmi les productions de la saison. On verra à Québec la nouvelle mise en scène d'André Brassard pour le quizième anniversaire des *Belles-sœurs* de Michel Tremblay, une coproduction du Centre national des arts, de la Nouvelle Compagnie Théâtrale et du Bois-de-Coulange.

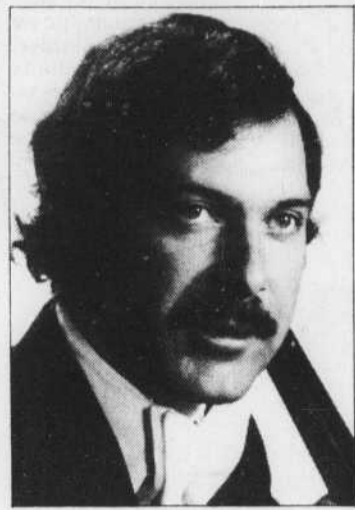
Cinq personnalités éminentes du monde du théâtre dirigeront des ateliers à cette Quinzaine. L'administrateur de la Comédie-Française, M. Jean-Pierre Vincent, l'auteur anglais Arnold Wesker (auteur de *La cuisine*), le scénographe tchèque Josef Svoboda, le directeur du Dusseldorfer Schauspielhaus, M. Gunter Beelitz, et le directeur de l'École nationale de théâtre, M. Jean-Louis Roux.

Subventionnée par les deux paliers de gouvernement (\$250,000 d'Ottawa et \$150,000 de Québec), la Quinzaine fait aussi appel au soutien de l'entreprise privée.

## Herbig a rappelé Otto Klemperer

GILLES POTVIN

Orchestre symphonique de Montréal. Septième de la série des Grands concerts sous la direction de Günther Herbig. Solistes: Guy Fouquet, violoncelle; Gidon Kremer, violon. Programme: Memorial to Martin Luther King (Oskar Morawetz), Concerto en ré mineur (Schumann), Symphonie no 7, en la majeur, op. 92 (Beethoven). À la salle Wilfrid-Pelletier, Place des Arts, mardi soir.



Guy Fouquet

Tout comme il l'a fait précédemment pour Wilfrid Pelletier et Josef Krips, l'Orchestre symphonique de Montréal, à l'occasion de sa 50e saison, a voulu rendre hommage à la mémoire d'un autre grand chef disparu dont le passage ici a marqué une époque. Non seulement Otto Klemperer monta-t-il au pupitre de notre orchestre à plusieurs reprises au début des années 50, mais il séjourna ici de longs mois à la suite d'un malencontreux accident et s'intéressa de près à l'évolution et au progrès de l'OSM. Beaucoup croyaient alors que sa carrière déjà tumultueuse était définitivement compromise, mais l'énergie indomptable de ce grand musicien fit qu'il reprit ici même son activité, dirigeant assis, mais avec une perception encore plus aiguë des oeuvres.

En écoutant Günther Herbig diriger la *Symphonie no 7* de Beethoven, on revoyait par la pensée la silhouette de Klemperer dirigeant la même oeuvre. Il est certain que Klemperer n'aurait pas adopté des tempos aussi vifs pour les deux derniers mouvements de l'oeuvre mais l'exécution de mardi, par sa majesté, son équilibre des plans sonores et sa marche inflexible vers l'apothéose finale montrait que Günther Herbig cherchait à suivre les traces de son illustre prédécesseur. L'orchestre a suivi avec précision ses directives mais il y a eu des fléchissements chez les cors. Les bois ont été en revanche superbement de même que les cordes si l'on excepte certaines attaques un peu molles.

Le violoniste Gidon Kremer qui, depuis son second prix ex-aequo au Concours de Montréal en 1969, s'est hissé au rang des plus grands de l'heure, avait choisi l'épigramme *Concerto en ré mineur* de Schumann, une oeuvre que le compositeur acheva peu de temps avant de sombrer dans la

folie. Sans doute pour cette raison, la plupart des violonistes, Joseph Joachim en tête, l'on rejetée. Il faut donc admirer des virtuoses comme Menuhin, Szeryng, et Kremer de s'employer aujourd'hui à la réhabilitation car il s'agit d'une oeuvre qui recèle d'étonnantes beautés. Dans le jeu intense et subtil à l'infini de Kremer, on sentait sa profonde conviction et sa volonté d'en dégager tout le contenu, d'en traduire au maximum les moindres sursauts d'émotion et les accents de désespoir. Sans avoir le panache des concertos favoris, l'oeuvre ne mérite certes pas la négligence dont elle est l'objet. De leur côté, le chef et l'orchestre ont semblé partager la même conviction que le soliste à l'endroit de l'oeuvre.

En début de programme, Guy Fouquet, violoncelle solo de l'OSM, s'est fait l'interprète de *Memorial to Martin Luther King* du compositeur torontois Oskar Morawetz, une élégie touchante et sentie dédiée à la mémoire du leader de la communauté noire américaine. Au chant serein et pathétique du violoncelle s'opposent des accents parfois violents des instruments à vent et de la percussion. M. Fouquet a joué l'oeuvre de mémoire et en véritable artiste, admirablement soutenu par le chef et le petit ensemble. Souvent indifférent et même parfois carrément réfractaire aux oeuvres canadiennes, le public a, cette fois, écouté l'oeuvre de Morawetz avec un intérêt évident, manifestant ensuite un accueil démontrant qu'il avait été vraiment touché par l'émotion réelle et sincère qu'elle véhiculait.

M. Jacques Boucher vient d'être nommé chef des émissions musicales des réseaux français de Radio-Canada. Licencié en musique de l'Université Laval, M. Boucher a poursuivi ses études en France à l'Institut de musicologie et à l'Institut de musique sacrée. Il est l'organiste titulaire de l'église Notre-Dame-de-Lourdes à Verdun.

Musique, danse, conférences sur l'art et expositions sont de nouveau au rendez-vous pour les amateurs, à l'heure du lunch à la Place des arts. Henri Barras reçoit ce midi les Grands Ballets canadiens pour animer la discussion sur l'art du mouvement. Ce soir et jusqu'à dimanche au 307 de la rue Sainte-Catherine, spectacle de danse et de chanson présenté par Suzanne McCarrey et Gisèle Poulin.

## Échos

L'atelier de théâtre La Bibitte, 1905 Cadillac, présente La Gang de Gueybourg jusqu'au 26 février. Il s'agit d'une suite de tableaux satiriques et cyniques de thèmes touchant la génération des jeunes adultes.

porté le deuxième prix Chalmers pour les pièces de théâtre pour enfants, ex-aequo avec Joel Greenberg, de Toronto. Le premier prix est allé à Jim Betts, de Toronto.

Anne Dansereau de Racine, de Québec, auteur d'une Histoire à dormir debout a rem-

## Expositions

batik de Max Beuché, et photographies de Charles Clermont, 66-202 dé.

**GALERIE FRÈRE JÉRÔME:** 1601 rue St-Denis (739-3371) — La femme nue par les femmes du 9 janv. au 6 fév.

**GALERIE FUCITO:** 5283 ave du Parc (279-1919) — Peintures, sculptures, gravures jusqu'au 29 fév. sur rendez-vous seulement.

**GALERIE GRAFF:** 963 est rue Rachel (528-2616) — Travaux récents de Michel Leclair du 26 janv. au 5 fév.

**GALERIE JACQUE:** 1437 St-Jérôme, (842-3639) — Oeuvres de maîtres japonais contemporains: Amano, Sawada, Kuroda, Satoh, Hoshi, Sakamoto, Maki, Rode.

**GALERIE JOLLIET:** 279 ouest rue Sherbrooke ste 211 (842-8863) — Salle 1 — Louis Comtois, tableaux jusqu'au 4 fév. Salle 2 — René Gauthier, tableaux jusqu'au 4 fév.

**GALERIE SAMUEL LALLOU:** 1620 ouest Sherbrooke — Exposition artistes de la galerie: Barbeau, Burneau, Connolly, Gauthier-Mitchell, Gervais, Glass, Hurbise, Montpellié, Malais, Molinari, Sindo-Gécin et Vaillancourt.

**GALERIE LA MALVAS:** 3859 St-Denis (843-3585) — Oeuvres récentes de Gérard Brault du 15 janv. au 5 fév. mer. jeu. sam. dim. 13h. 02 à 17h. 00. ven. 13h. 00 à 20h. 00.

**GALERIE LIPPEL:** 1324 Sherbrooke (842-6369) — Collection de sculptures de modeste taille: Pré-Colombien, Inuit et Africain.

**GALERIE LUDOVIC:** 1390 Sherbrooke Ouest, suite 3 (844-9788) — oeuvres de R. Richard, A. Rousseau, M. Poissant, J.L. Tremblay, F. Alvarez, C. Jacob et M. Belligo.

**GALERIE MAISON DES ARTS DE PIEDMONT:** 136 chemin de la gare, Piedmont (227-4322) — Exposition des oeuvres de Laurent Brunet.

**GALERIE MAXIMUM:** 123 o. ave. Mont-Royal (282-2050) — Armand Vaillancourt du 31 janv. au 19 fév.

**GALERIE MIHALIS:** 1500 ouest Sherbrooke (932-4554) — Séries graphiques de Alex Colville, Ken Danby et D.P. Brown jusqu'au 18 fév. — 2e. Alberto Decastro, Oleg Podymow, G. Pfeiffer et Nasco Kafardow jusqu'au 18 fév.

**GALERIE MONTCALM:** Maison du citoyen, 25 Laurier Hill (777-2781) — Arts visuels Du-laurier, exposition collective du 13 janv. au 5 fév.

**GALERIE DU MUSÉE:** 24 Champlain, Québec (843-6792) — Lucienne Cornet, oeuvres récentes du 19 janv. au 26 fév.

**GALERIE NATIONALE DU CANADA:** Angèle des rues Elgin et Slater, Ottawa — Exposition, Rétrospective de Murray Favro du 27 janv. au 11 mars — Le monde merveilleux de M.C. Escher jus-

qu'au 18 mars.

**GALERIE NOCTUELLE:** 333 o. St-Laurent, Longueuil (670-9076) — Sean Rudman, oeuvres sur papier — Artistes de la galerie, dessins, estampes et sculptures du 13 déc. au 16 fév.

**GALERIE FRÉDÉRIC PALARDY:** 1170 Victoria, St-Lambert (465-3337) — Astropopart — Pastels de Monique Hénaud, poèmes de Monique Brunet du 15 janv. au 4 fév.

**GALERIE 6200:** 6200 Boul. Lévesque, Mt-Nord (328-2020) — Oeuvres récentes de Marie Soleil de Yan, pastels, du 12 fév. au 7 mars tous les jours de 10h. à 21h.

**GALERIE SOHO MERCER:** 2508 rue Lyon, Ottawa (238-2451) — Oeuvres d'artistes contemporains du mar. au sam. 12h. 00 à 17h. 00.

**GALERIE D'ART STEWART:** 176 Bord du Lac, Pie-Claire (895-3312) — Exposition collection 150 œuvres d'art du 14 janv. au 15 fév.

**GALERIE STUDIO YAHOUA MEIR:** 2160 rue de la Montagne s. 705 (845-3974) — Peintures, expositions de groupe du 12 janv. au 2 fév.

**GALERIE 13:** 3772 rue St-Denis (288-5903) — Tableaux récents de Marie Forger du 26 janv. au 26 fév. du mar. au dim. 12h. 00 à 18h. 00.

**GALERIE UQAM:** 1400 Berr, salle J. Rioux, 12 — Exposition biennale des professeurs d'arts plastiques du 18 janv. au 5 fév. — "Épiphane et Epitaphie" exposition de Gérard Brunet du 25 janv. au 5 fév.

**GALERIE RICHARD VERVAULT:** Québec (418-643-4975), Exposition de Lyon Bellefleur.

**GALERIE YAJIMA:** 307 ouest rue Ste-Catherine ste 515 (842-2676) — Tableaux récents de Christian Klopini du 19 janv. au 14 fév. mer. au sam. 11h. 00 à 17h. 00.

**GERARD GORCE BEAUX ARTS INC.:** 1504 ouest Sherbrooke (934-0413) — Dessins, sérigraphies et lithographies de Alex Colville jusqu'au 29 fév.

**INTERACTION:** 4060 Boul. St-Laurent ste 103 (849-2791) — "Énergie et matière" de Louise Fiset du 15 janv. au 5 fév. mer. au dim. 12h. 00 à 17h. 30 — Exposition céramique "Le Jardin d'Amour" de Germaine Basque du 12 fév. au 4 mars.

**LANGAGE PLUS:** 675 Boul. Auvergne, Alma (668-8635) — "Dérive" installation de Daniel Du-laurier du 25 janv. au 12 fév.

**MAISON DE LA CULTURE CÔTE DES NEIGES:** 5290 chemin Côte des Neiges — Exposition oeuvres du Frère Jérôme du 19 janv. au 19 fév. — Aquarelles de Anatole Goulet du 22 janv. au 11h. à 16h.

**MAISON DE LA CULTURE MARIE UGUAY:** 6052 Boul. Bourse, "C'est mon cousin qui de blanc" s'illumine et crève brus-

## Musique

quement comme une outre de sang, Toiles de Luce Raymond du 1 au 26 fév.

**MAISON DU MECENE:** Carrefour Langelier, 7373 Boul. Langelier (259-4751) — Liquidation d'oeuvres d'art de peintres connus, tel que Beament, Bertouneque, Carette, Del Signore, Fecteau, Fortin, Gingras, Perron et autres, provenant d'une fermeture de galerie et d'une collection privée.

**MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN:** Cité du Havre Mt (873-2878) — Oeuvres récentes de Lise Bégin du 19 janv. au 4 mars — Travaux récents de Christian Klopini du 19 janv. au 4 mars — Robin Collyer, oeuvres choisies du 19 janv. au 28 fév. — La collection permanente, acquisitions récentes, art québécois et international jusqu'au 11 mars.

**MUSÉE DU QUÉBEC:** 1 rue Wolfe (418-643-2100), Cinquante années d'acquisitions, du 2 nov au 4 mars.

**MUSÉE D'ART DE SAINT-LAURENT:** 615 boul. Ste-Croix, Saint-Laurent (747-7367) — Grêche et santons québécois de Suzanne Lavallée jusqu'au 6 fév. — Un aspect du patrimoine québécois: les oeuvres de cire jusqu'au 19 fév. — Travaux des étudiants en arts plastiques du cégep St-Laurent du 25 janv. au 5 fév.

**MUSÉE DES BEAUX ARTS DE MONTRÉAL:** 3400 ave du Musée (285-1600) — Le sculpteur Alberto Giacometti "Au fil des collections" jusqu'au 22 avril — Exposition "Le livre illustré au Québec et en France (1900-1950) jusqu'au 19 fév.

**MUSÉE McCORD:** 690 ouest, rue Sherbrooke (392-4778) — Séries sur la chasse 1866 jusqu'à mars 84 — La poupée des 19e et 20e siècles et ses accessoires du 7 déc. au 15 avril — Exposition des photos des Doukhobors canadiens en Colombie-Britannique du 8 fév. au 6 mars.

**MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI:** 35 rue St-Germain ouest Rimouski (724-2272) — Salle d'exposition du rez-de-chaussée: Marcel Gagnon, peintre — Galerie Antoine-Gagnon: oeuvres de S. Villeneuve-Roux, L.A. Robergé, A. Marion, A. Tardif, R. Venne et J. Poirier —

**MUSÉE DES SCIENCES:** 1700 ouest rue Notre-Dame (843-5237) — Le musée des sciences est l'oeuvre la plus récente de Lynne Lapointe, elle a créé une installation à grande échelle du 15 au 26 fév. du 11h. à 16h.

**LA PETITE GALERIE:** 1200 rue Shefford (Bromont) (843-7401). Artistes de la galerie: Yves Bergeron, Raymond Dupuis, Graham Cantieni, Reynald Piché et Louis Jacques, ven. sam. et dim.

**PLACE VICTORIA:** Tour de la Bourse, 800 Place Victoria, hall d'entrée — Pour le plaisir de voir:

## Variétés

**CONSERVATOIRE LA SALLE:** 3505 rue Durocher — Récital offert par le Conservatoire pour rappeler 75 années de réalisations le 5 fév. 20h.

**GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC:** Québec — Salle Louis-Frédéric: l'Orchestre Symphonique de Québec 7 fév. 20h. — Salle Octave-Crémaize: Stephen Bishop-Kovacevic, pianiste le 5 fév. 20h.

**JARDIN BOTANIQUE:** 4101 est rue Sherbrooke — Récital de violon, classe de Raymond Desjardins le 5 fév. 15h.

**ORATOIRE ST-JOSEPH:** 3800 chemin Queen Mary (733-8211) — tous les dimanches à 11h. les petits chanteurs du Mont-Royal — tous les dimanches à 15h. 30 récital d'orgue de Raymond Daveluy ou de ses élèves.

**LIRE ET DÉLIRE:** 371 est rue Roy (842-1790) — tous les dimanches à 11h. déjeuner-concert.

**PLACE DES ARTS:** Piano Nocturne (845-4108) — Séries Sons et Broches, Mina Shin, pianiste le 5 fév. 11h.

**SALLE GERMAINE MALEPART:** 100 est rue Notre-Dame — Olga Ranzhenoff, violoniste, classe de Martin Foster 3 fév. 12h.

**SALLE WILFRID PELLETIER:** PDA (842-2112) — En récital avec Grand Marnier, Yehudi Menuhin 6 fév. 20h. — OSM-Concert Gala, chef invité Raymond Leppard les 7-8 fév. 20h.

**SALLE POLLACK:** 555 ouest rue Sherbrooke — CBC-McGill: avec Jean Lamou, Mary Cyr, John Green 2 fév. 20h. — Concert de musique de chambre Allegra 4 fév. 20h. — Le Lady Morning Musical Club présente un concert violon et piano le 5 fév. 15h. 30.

**SALLE REDPATH:** Campus Université McGill — Orchestre de chambre McGill présente un concert (84-3489) — Galerie 1: Viesla Pukla, installation et lithographies — Galerie 11: Jill Livermore, peintures sur papier du 21 janv. au 11 fév. mar. sam. 11h. 00 à 17h. 00.

**CHURCH OF ST-ANDREW AND ST-PAUL:** 4313 Ruppel et Sherbrooke (842-3431) — Tous les dimanches à 11h. 00 Wayne Rideal de l'église, direction Choral.

"Allégories en Parade" de François Lévesque (P.D.A.) — Exposition: sélection montréalaises des peintres amateurs du XXVIe salon international de Lyon, tous les jours de 9h. 00 à 18h. 00.

**INTERART:** 1545 Dr Penfield, Hall d'entrée (P.D.A.) — Exposition: Louis Jacques, Alfred Pellier, Riopelle, Sculptures de Robert Poulin, Claude Millet.

**VU CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION DE LA PHOTOGRAPHIE:** 44 Gervais, bureau local 202, Québec (652-1322) — En collaboration avec le Musée d'Art Contemporain, Vu présente "Les choix de l'œil" oeuvres de 36 photographes du 12 janv. au 5 fév.

## Télévision

**22 C BFT**  
12.00 Première édition  
12.22 Télé Arts  
12.30 Allo Bou Bou  
13.30 Au jour le jour  
14.30 Cinéma  
« Ce crétin de Malec »  
amér. 1920 avec Buster Keaton, William H. Crane, Odette Tyler et Irving Cummings  
16.00 Bobino  
16.30 Truboulion  
17.00 Robinson suisse  
17.30 La vie secrète des animaux  
18.00 Ce soir  
18.25 Les nouvelles du sport  
18.30 Avis de recherche  
19.00 Génies en herbe  
19.30 La vie promise  
20.00 Les Grands Films  
20.00 Heidi + avec Michael Redgrave, Jean Simmons, Jennifer Edwards et James Franciosa  
Le Point  
22.25 Le téléjournal  
22.55 La météo  
23.00 Les nouvelles du sport  
23.10 Télé Arts  
23.15 A première vue  
Cinéma  
« Le fantôme » (Commissionaire Moulr). Police judiciaire Moulr. J. 81 avec Yves Renier, Pierre Semier et Robert Patry

**22 CFTM**  
12.00 Le dix vous informe  
12.30 Ciné Quiz  
« La conquête de la planète des Singes » amér. 72 avec Roddy McDowall, Don Murray, Hari Rhodes et Richard Montalban  
14.30 La petite maison dans la prairie  
16.00 L'animathèque  
16.30 Daniel Boone  
17.30 La couleur de votre appareil  
18.00 Le 18 heures  
19.00 La Quinzaine  
19.29 La Gaudienne/Tirage  
19.30 Le hockey du jeudi soir  
20.00 Le Canadien de Montréal visite les Flyers de Philadelphie  
20.00 Les Nouvelles TVA  
22.50 Le 10 vous informe  
23.00 La couleur de temps  
23.30 Droits de dames

**27 RADIO-QUÉBEC**  
18.00 Passe-Partout  
18.30 Téléservice  
19.30 Pierre Nadeau rencontre  
19.30 Cinéastes à l'écran  
« Corridors » Film de Guy Dufaux et de Robert Favreau  
21.30 actualité économique  
22.00 Nova  
23.00 Pierre Nadeau rencontre

## TV FQ (Câble)

12.35 Bonjour, bon appétit  
13.00 Un Français peut en cacher un autre  
13.47 Intermède  
14.15 Téléfoot  
15.15 Les jeux du stade  
15.54 Le Théâtre de Bouvard  
16.06 Les actualités régionales  
17.00 L'île aux enfants  
17.20 L'Académie des Neuf  
18.00 Atout-coeur  
18.30 Des chiffres et des lettres  
18.50 Un temps pour tout  
20.00 La table d'Adrienne  
20.30 Tous bandits d'honneur  
21.24 Intermède  
21.45 Téléfoot  
22.40 Balle de match  
23.17 Théâtre de Bouvard  
23.30 Les actualités régionales

**28 CBMT**  
12.00 The Midday News  
12.10 Midday  
12.25 Community Announcements  
All in the family  
12.30 Program Highlights  
13.00 All my Children  
14.00 Take Thirty  
14.27 Weather Report  
14.30 Coronation Street  
All creatures great and small  
16.00 Do it yourself  
16.29 Newswatch 6  
16.30 What's new  
17.00 Happy Days  
17.30 The Price is Right  
18.00 Newswatch  
19.00 Fame  
20.00 Sons and daughters  
20.30 Judge  
21.00 Duplessis  
The National  
22.25 The Journal  
23.00 Newswatch Headlines and the National Update  
23.05 Barney Miller  
23.27 The Don Howard Show  
23.57 The Movie Night  
« The sea wolf »

**12 CFCF**  
12.00 The Flintstones  
12.30 Pulse 12  
13.00 The Don Howard Show  
14.00 Another World  
15.00 General Hospital  
16.00 WKRP in Cincinnati  
16.30 Take a Break  
16.37 Family Feud  
17.00 The Price is Right  
18.00 Pulse  
19.00 M\*A\*S\*H  
19.30 The Littlest Hobo  
20.00 Magnum P.I.  
21.00 Live up  
21.30 Bizarre  
22.00 Hill St. Blues  
22.00 CTV National News  
23.00 Pulse  
Cinéma 12  
« The warriors »  
« Second nature »  
« Murder can hurt you »

50<sup>e</sup> SAISON • 50<sup>e</sup> SAISON • 50<sup>e</sup> SAISON • 50<sup>e</sup> SAISON

### OSM ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL CHARLES DUTOIT

7-8 FÉVRIER LES CONCERTS GALA

Mardi, mercredi  
RAYMOND LEPPARD  
HEATHER HARPER, soprano  
DALE DUESING, baryton

HANDEL: Concerto grosso en do majeur (Alexanderfest)  
Apollo e Dafne, cantate dramatique pour soprano et baryton  
Music for the Royal Fireworks  
Commandite de La Prudentielle Compagnie d'Assurance Limitée et de Gulf Canada Limitée  
BILLETTS: 8 \$, 10, 16, 21

12 FÉVRIER

Dimanche 14h30  
RAFFI ARMENIAN  
Lauréats du Concours OSM (Chant et piano)  
BERLIOZ: Waverley ouverture  
MOZART: « Parto, Parto » (La Clemenza di Tito)  
soliste: Sandra Graham, mezzo-soprano  
MOUSSORGSKY: Air de Marina (Boris Godunov)  
soliste: Sandra Graham, mezzo-soprano  
LISZT: Concerto no 2 en la majeur pour piano  
soliste: Walter Prossnitz, piano

LES CONCERTS ESSO

MOZART: Concerto no 21 en do majeur pour piano, K. 467 troisième mouvement  
soliste: NHAT VIM PHI, piano  
RACHMANINOV: Concerto no 3 en ré mineur pour piano, op 30 deuxième et troisième mouvements  
soliste: Linda Marie Ippolito, piano

BILLETTS: 5, 7\$, 8, 50

Une heure avant le concert, 100 billets seront offerts à 5 \$ si disponibles.

Salle Wilfrid-Pelletier  
Place des Arts

Quinche: 514-842-2112  
Droits de 0,75 \$ sur tout billet de plus de 6 \$

20 janvier au 12 février à 11h  
550 ATWATER, métro Lionel-Groulx  
Relâche: lundi et mardi. Réservation: 933-8146

# LE MARCHÉ DE L'ART

## Les « 3 x 4 » des « Foutounes électriques De la muse à l'encan en criant pinceau !

GINETTE BERGERON

Depuis le 15 janvier, les dimanches soirs du cabaret *Les Foutounes électriques*, rue Sainte-Catherine est, sont branchés sur l'euphorie de la création instantanée. En une heure plus 10 minutes de gracieuseté, 21 peintres installés le long des murs de la salle principale, le dos au public, exécutent leurs toiles. La scène ne s'arrête pas là : lorsque les œuvres sont fraîchement terminées, elles sont vendues aux enchères. Nous sommes loin du protocole des galeries, du prestige de la signature, des cotes et de l'encan traditionnel. Aux *Foutounes électriques*, c'est l'événement qui compte, tant pis ou tant mieux si le reste est récupéré !

Les événements se nomment « 3 x 4 ». Ces chiffres traduisent les dimensions exigées de la toile pour ce spectacle de « peinture en direct ». L'idée de ces soirées est de François Gourd (l'encanteur rigolo) en collaboration avec trois peintres de la génération des moins de 35 ans : Bob Desautels, Michel Pedneault et Pierrot Gaudreau. Précédant ces événements de

janvier, deux autres du même genre avaient eu lieu au même endroit en novembre et décembre dernier.

Pour ces soirées, la piste de danse du cabaret se transforme en un grand atelier collectif. Le public qui renchérit plus tard est invité à observer l'évolution des toiles, encourager les peintres s'il le faut et progressivement orienter son choix, sa mise.

Entre 20 heures 30 et minuit, aux *Foutounes électriques*, l'atmosphère est également électrisante. Outre les peintres en action, confinés dans leur petit espace respectif et le public circulant autour d'eux, bière à la main et bavard comme il convient en pareil lieu, un orchestre de jeunes musiciens improvise partiellement et réussit à créer un *happening musical* accompagnant son pendant pictural. Personne n'est hors circuit !

Il fait chaud... la fumée de cigarettes, les vapeurs d'alcool, les spots font en sorte que les plus rusés se sont habillés en conséquence et les plus frileux fondent sur place. En attendant la fin de la course, les énergies se bousculent, la tension des peintres met à l'épreuve les déodorants les plus tenaces, les opinions s'expriment à haute voix et on sent dans l'air la conscience du temps li-

mite qui s'écoule... Les coups de pinceaux d'acrylique, de gouache, peinture et autres sèchent vite.

Au signal d'arrêt, les œuvres sont terminées ou presque. Le dimanche soir du 22 janvier, les toiles étaient toutes finies... er apparence. La surface picturale remplissait les 3 x 4 et bien malin qui aurait pu deviner telle partie de la toile inachevée par manque de temps. Le style des œuvres varie selon l'art. ste. Beaucoup de nouvelles tendances : le *bad painting*, la *new image*, la figuration *kitsch*. Également du *dripping*, du symbolisme, du collage et une « dérision » conceptuelle de Serge Lemoyne qui a projeté à l'encan une diapositive d'une de ses œuvres sur la toile vierge. La diapo et la toile vierge se sont vendues \$50.

Suite à ce *jogging artistique*, l'orchestre s'arrête. L'encan suivra dans peu de temps. La vente aux enchères des 21 toiles durera environ 60 minutes. Ici, aucune relation avec les mises discrètes des encans d'ailleurs. Aux *Foutounes électriques*, on mise ostensiblement, le visage expressif, la main haut levée, aux yeux et au su de tous. Tout le monde dans la salle a droit de participer à l'encan. Autant le personnel du cabaret que les artistes qui ont fait l'événement. Gros

portefeuille ou petite bourse, au plus offrant ira la marchandise. Pour les artistes, le moment de l'encan est crucial, puisque ils assistent au jugement du public. Après la peinture, c'est la vérité qui est en direct. On aime une toile, on mise; on n'aime pas, on ne mise pas ou peu. Le jeu se joue jusqu'au bout.

L'encanteur débute les ventes à \$5. Les surenchères augmenteront pour la plupart par coup de \$5 ou \$1. Le 22 janvier, les ventes se sont échelonnées entre \$50 et \$455. Cependant, plusieurs prix ont gravité autour de \$100 et \$200. Le total des ventes fut de \$4.408. L'auditoire était bien différent de celui du 15 janvier, me dira François Gourd, deux jours plus tard : « Avant-hier, il y avait toutes sortes d'acheteurs, des directeurs de galerie, des professionnels, des n'importe-qui, un peu plus intéressés à acheter le nom. Les surenchères se sont élevées, tant mieux si c'est ainsi... Tandis que la fin de semaine dernière, c'est en majorité le personnel des *Foutounes* qui a misé. Je me souviens d'une serveuse qui voulait tellement cette toile de Claude-Paul Gauthier, sans savoir qui est Gauthier. Elle trouvait la toile superbe, elle la voulait, elle a misé jusqu'à \$165, finalement c'est elle qui l'a eue. Ce fut le prix le plus élevé de la soirée. Peu importent les acheteurs et les prix, l'important c'est de faire des événements et que les artistes soient contents de vendre. »

Parmi les participants de ce dimanche soir, voici quelques résultats des ventes d'artistes déjà représentés en galerie. Le Louis-Pierre Bougie s'est vendu \$400, le Lolly Darcel \$410, le Sylvie Croteau \$416, le Reynald Connelly \$455 (le plus élevé de la soirée), le Josette Trépanier \$228 et le Robert Deschênes \$220. À la galerie Cultart, me dit-on, les prix des toiles des mêmes dimensions (3 x 4) sont les suivants : Josette Trépanier \$625, Sylvie Croteau \$585, Connelly \$1.200 et Robert Deschênes \$1.100. Avant de s'émerveiller, il faut considérer que la performance de peindre en 70 minutes ne permet pas aux artistes d'accorder tout le temps nécessaire à l'élaboration de leurs toiles. « Peinture en direct » est un événement ludique, mais un jeu surprenant où apparaissent quelquefois des toiles intéressantes. Par ailleurs, les dimanches se suivent mais ne se ressemblent pas.

Les artistes qui participent ont, en majorité, entre 20 et 35 ans. Il y en a des connus, des plus connus et des tout nouveaux. Pour l'instant, me dit



Robert Gaboury en pleine création, à l'événement du 29 janvier.

François Gourd, « il n'y a pas de sélection. Cependant, nous devons en faire une, car la liste s'allonge de jour en jour. À l'avenir, je crois que je demanderai un curriculum, un portfolio... »

Quoi qu'il en soit, ces soirées sont une bonne occasion pour les peintres qui ne gravitent pas dans la sphère des galeries, d'être diffusés et de vendre leur production.

L'un des objectifs de François Gourd est de vendre des toiles. Il n'est pas intéressé à concurrencer avec les galeries, sauf celles des centres commerciaux... Avec beaucoup d'esprit et le jeu de mots approprié, il s'esclaffe en me disant que son intention est de « faire de ces événements un *zellar* (penser Zeller's) afin de vendre en masse la production de peintres québécois... Que les toiles ne se vendent pas toutes à des prix fort élevés permet à certains acheteurs d'en acquérir quelques-unes. Graduellement, les vraies peintures remplaceront les éternels posters qui tapissent depuis longtemps les murs de nos logements... »

Malgré une grande tension, les artistes, de façon générale, sont contents de participer à ces événements. Claude-Paul Gauthier, sculpteur, performeur et peintre, en est à sa deuxième participation à « Peinture en direct ». Au sujet de l'encan, il me dira : « L'encan est une façon de voir l'intérêt immédiat du public envers les œuvres, c'est la gratification en direct. En ce qui concerne les cotes, bah ! il faut accepter de jouer le jeu, hein ? Peut-être que les carriéristes seront déçus de ne pas vendre cher. De toute façon, les artistes sont avertis et conscients du défi de la soirée... mais je sais que plus tu vends cher, plus t'es content... »

Un marché de l'art loufoque ? Pourquoi pas ? Ainsi les périodes creuses des ventes d'hiver sont résolues. Les jeunes peintres peuvent sortir de l'anonymat et pour nous, collectionneurs ou acheteurs, c'est le temps de nous brancher, nous aussi, aux *Foutounes électriques* ! Les prochains événements auront lieu les 12, 19 et 26 février. Toujours le dimanche à 20 h 30, au 97 est, rue Sainte-Catherine.



Marie Madore s'abandonne à la Muse, le 29 janvier.

(Photos René Mentha)



Des danseuses de la troupe Chung Ngai, de San Francisco, s'exécutent sur Union Square dans cette ville sur le Pacifique, pour marquer le Nouvel An chinois, qui a débuté ce matin peu après minuit. (Photo Southam)

## La Joconde... de Portland

PORTLAND, Maine (AP) — Certains historiens d'art ont réagi avec scepticisme aux déclarations du directeur du Musée d'art de Portland (Maine), qui affirme posséder une version non achevée de la Joconde de Léonard de Vinci.

Toutefois, le directeur, M. John Holverson, estime que cette controverse devrait permettre l'ouverture d'un vaste débat à ce sujet qui ne pourra être que bénéfique.

M. Holverson a déclaré n'être nullement surpris par les doutes et les critiques, mais il se déclare, en revanche, très étonné de l'intérêt suscité dans le monde entier par ce tableau, récemment acquis.

Le tableau a été donné par M. Henry Reichhold, un industriel d'origine allemande qui passe habituellement ses vacances d'été dans le Maine et qui a acheté la toile à un collectionneur privé il y a une vingtaine d'années. Après ce don, le tableau a été examiné pendant six mois aux infra-rouges, aux ultra-violet et au microscope et a subi un traitement destiné à assurer sa parfaite préservation au musée Fogg de Harvard.

En novembre, il a été rendu au

musée de Portland qui l'a exposé au deuxième étage de sa galerie où un nombre exceptionnellement important de visiteurs est depuis venu l'admirer.

Plusieurs éléments permettent d'affirmer que le tableau est bien une ébauche de la Mona Lisa de Léonard de Vinci et non une simple copie réalisée par un étudiant obscur du 15e siècle, explique M. Holverson.

Il cite un article écrit en 1959 par Carlo Pedretti, de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA), dans lequel ce dernier notait que la femme représentée dans le tableau n'avait pas le sourire énigmatique de la Joconde et que si l'oeuvre n'était qu'une copie, le peintre aurait probablement tenté de reproduire en priorité le célèbre sourire.

Deuxième élément : le tableau comporte à un endroit la trace d'un coup de pinceau donné de la main gauche. Or, Léonard de Vinci était gaucher. Arguments qui n'ont guère convaincu le monde des arts : « Apparemment, on découvre une nouvelle Mona Lisa tous les ans », ironise M. John Shearson, professeur à Princeton, spécialiste de la Renaissance italienne.

## Un Shiva controversé

CALGARY (PC) — Une statue de bronze représentant le dieu indien Shiva, datant du 11e siècle, est au coeur de la dispute mettant aux prises un homme d'affaires canadien et le gouvernement indien.

La compagnie Bumper Development Corp., de Calgary, que dirige M. Robert M. Borden, a acheté à Londres, en

1981, l'oeuvre d'art, d'une valeur estimée à \$300.000.

Mais, selon un porte-parole du haut commis-

sariat indien à Londres, la statue en question doit être retournée en Inde, parce qu'elle y a été volée.

## \$1.75 million pour « Oiseaux d'Amérique »

LONDRES (AFP) — Un livre d'histoire naturelle : *Oiseaux d'Amérique*, d'Audubon, a été adjugé pour un million de livres (environ \$1.75 million), hier, à la salle des ventes Sotheby's à Londres.

Selon un porte-parole de Sotheby's, la valeur du livre réside principalement dans la qualité de ses planches, au nom-

bre de 435. Il a été acheté par le marchand d'art new-yorkais James Berry Hill. On ignore s'il agissait pour son compte personnel ou pour celui d'un client.

*Oiseaux d'Amérique* faisait partie d'une collection de livres d'histoire naturelle et de voyages comprenant notamment cinq atlas de prix.

ISABELLE HUPPERT HANNA SCHYGULLA MARCELLO MASTROIANNI  
L'Histoire de Piera  
un film de MARCO FERRERI  
le DAUPHIN 1 7.30  
REAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060 9.30

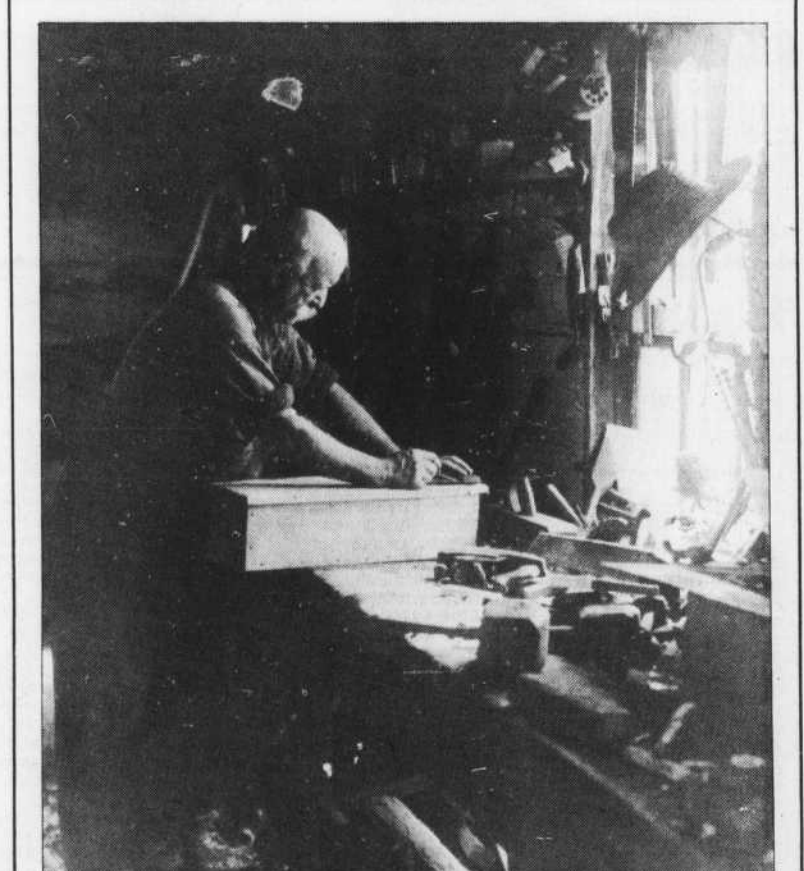
### AVIS AUX INTÉRESSÉS(ES)

demandons  
jeunes artistes talentueux  
pour être représentés dans  
nouvelle galerie d'art se  
spécialisant dans tableaux  
canadiens de qualité.

Pour de plus amples informations, téléphoner

Maison  
MAZARIN

2551 rue  
Beaubien Est,  
Montréal  
Tél.: 376-1313



Le meuble et l'outil

Au tournant du siècle, le photographe Ulric Bourgeois réalisait cette photo d'un menuisier à son atelier. Aujourd'hui, elle est devenue la photo thème de l'exposition *Le meuble et l'outil*, présentée à la Maison Chevalier, 50, rue du Marché-Champplain, à Québec, jusqu'au 29 avril. L'exposition familiarise les visiteurs avec le bois en usage, les assemblages et les enduits les plus courants. Elle comprend, outre des photographies, des meubles, des outils et des documents d'archives. La Maison Chevalier est ouverte du mardi au dimanche, de 10 heures à 17 heures.

VENTE AUX ENCHÈRES  
ANTIQUITÉS FRANÇAISES  
vendredi, 3 février, 1984 à 19h30  
Comprenant plus de 150 lots, la plupart sans réserve, intéressants pour les marchands et les acheteurs privés. MEUBLES ET SIÈGES DONT: beau secrétaire à abattant circa 1850, un important buffet 2 corps circa 1780, une rare commode en marqueterie de bois de rose et violette, un bel ensemble de salle à manger « Art Déco », une rare chaise à bras circa 1680, un ensemble de tables gigognes « Art Déco » et plusieurs meubles et chaises canadiens. NOMBREUX OBJETS D'ART ET DE COLLECTION DONT: argenterie, un beau huilier-vinaigrier, circa 1790 (poignon Fermiers Généraux), grand plat à filet style Louis XV (poignon Minerne), très belle et importante coupe à fruits, etc... POUPEES ANCIENNES DONT: 2 poupées bébé jumeau bouche fermée et une bouche ouverte, une poupée S.F.B.J., une poupée Armand Marseille, etc... ART AFRICAIN, ASIATIQUE ET AUTRES, porcelaine, nombreux tapis, tableaux, pastels, aquarelles et gravures anciennes.  
Exposition: jeudi, 2 février de 12h à 21h — vendredi, 3 février de 12h à 18h  
Paiement comptant, chèque certifié, Visa ou Mastercard  
Igor de Saint Hippolyte  
Commissaire Priseur  
HOTEL DES ENCANES DE MONTRÉAL  
4521, boul. St. Laurent, tél.: 849-2505  
Consignations pour prochaines ventes d'antiquités, objets d'art et tableaux, notamment pour la vente de tableaux des Maîtres de la Peinture au Québec du 13 mars 1984, acceptées dès maintenant.

# À TABLE!

## Les Antilles, carrefour culinaire

RICHMOND, Colombie-Britannique (PC) — Au carrefour des routes maritimes du monde entier, entre l'Amérique du Nord et celle du Sud, se trouvent les Antilles, renommées pour leur rhum, leur sucre et leurs attrait touristiques.

Découvertes par les Européens au 15<sup>e</sup> siècle, les îles ont accueilli autant les Français que les Britanniques, Portugais, Indiens, Africains et Chinois. La cuisine antillaise doit à cette diversité de populations son style tout à fait unique, relevé sans être violemment épicé.

Mme Yolande Cools-Lartigue, fille d'un ex-gouverneur de la Dominique, explique qu'elle s'est décidée à écrire un livre de recettes antillaises à la suite des commentaires élogieux que ne cessait de lui faire ses amis, enthousiasmés par les plats in-

habituels qu'elle leur préparait.

Dans son ouvrage, *The Art of Caribbean Cooking*, elle explique que l'essence de la cuisine antillaise réside dans la période pendant laquelle les aliments sont marinés, souvent plusieurs heures, avant la cuisson proprement dite.

« J'ai toujours quelque chose qui marine dans le réfrigérateur, dit-elle. De cette façon, les aliments prévus au repas du lendemain soir ont le temps d'absorber la saveur des épices. »

La cuisine antillaise, affirme Mme Cools-Lartigue, a emprunté les meilleurs aspects de traditions culinaires variées. Étant donné que la viande ne se trouve pas en grande quantité dans les îles, toutes les parties des animaux sont utilisées en cuisine. On en tire des repas économiques, qui-

que insolites selon les habitudes canadiennes. Plusieurs recettes incluent, notamment, des pieds ou des queues de porc; l'une, un ragoût, exige même la moitié d'une carcasse de chèvre...

Plusieurs plats de fruits de mer exotiques vont du crabe au homard, — communs dans les Antilles — en passant par les conques et les oeufs de mer. La cuisine antillaise a emprunté aux cuisines française, britannique, portugaise, indienne, africaine et chinoise, ce qui lui confère un style original, relevé, tout en n'étant pas trop épicé. Le secret, confie Mme Cools-Lartigue, tient aux préparatifs effectués avant la cuisson, alors que les aliments sont assaisonnés et marinés quelque fois pendant des heures.

## Les progrès de la gastronomie spatiale

HERVÉ GUILBAUD

HOUSTON, Texas (AFP) — La gastronomie américaine de l'espace a à peine plus de 20 ans, mais des progrès spectaculaires ont été accomplis depuis le « tube dentifrice » de John Glenn.

Lorsqu'il est devenu le premier Américain à faire le tour de la Terre, en février 1962, Glenn aurait parfaitement pu se passer de manger. Les trois révolutions de *Mercury* ont duré moins de cinq heures et il avait pris un solide déjeuner avant de se faufiler aux commandes de sa minuscule capsule.

L'Agence spatiale américaine (NASA) avait, néanmoins, tenu à ce qu'il se livre à un certain nombre d'expériences alimentaires, sachant que les missions suivantes dureraient des jours, voire des semaines et des mois.

Les astronautes du programme *Mercury* ne gardent pas un souvenir impérissable de ces premiers repas orbitaux. Les cubes de nourriture lyophilisée étaient durs à mâcher ou éclataient en poudre au premier coup de dents. Il fallait alors précautionneusement ramasser les miettes flottant un peu partout dans la cabine, car elles risquaient de venir obstruer un conduit ou un filtre quelconque.

La nourriture en tubes, également testée brièvement par Glenn, représentait un progrès, mais les astronautes s'en sont vite lassés, le geste évoquant plus la toilette du matin qu'un vrai repas.

Ces premières expériences n'ont cependant pas été inutiles et ont permis de répondre à plusieurs questions, de donner un certain nombre d'inquiétudes.

Certains spécialistes craignaient, par exemple, qu'en apesantant la nourriture reste coincée dans la gorge, faute de pouvoir être

avalée. Il n'en est rien : le processus de déglutition n'est pas affecté par l'absence de gravité et les astronautes peuvent festoyer sans crainte de mourir étouffés.

Les menus aussi ont été sensiblement améliorés. Dès le début du programme *Gemini*, au milieu des années '60, les voyageurs américains de l'espace pouvaient rester quatre jours autour de la Terre sans risquer de manger deux fois la même chose. Un repas type était constitué d'un cocktail de crevettes (séchées), de poulet, de légumes, de toasts, de pudding et de jus de pommes.

De toutes manières, les réclamations n'étaient pas acceptées : les menus étaient, en effet, composés avant le départ par les astronautes eux-mêmes, les diététiciens de la NASA s'assurant seulement qu'ils garantissent 2,800 calories par jour.

En moyenne, chaque menu était composé de 16 % à 17 % de protéines, de 30 % à 32 % de graisses et de 50 % à 54 % d'hydrates de carbone.

Avec le programme *Apollo*, à la fin des années '60, les améliorations ont surtout porté sur la diversité des menus. Aussi, pour la première fois, les astronautes américains ont-ils eu les moyens de manger et de boire chaud, une mini-cuisinière leur permettant de porter un plat ou une boisson à la température maximale de 67 degrés centigrades.

Avec de l'eau chaude, les plats lyophilisés étaient également plus faciles à préparer.

Ce n'est pourtant qu'à partir de 1973 qu'est intervenue la « révolution culinaire » du cosmos, avec la mise sur orbite du premier laboratoire de l'espace, *Skylab*.

L'ancêtre du *Spacelab* européen était tellement vaste (c'était, en fait, un deuxième étage aménagé de la fusée géante *Saturn-5*) que les

astronautes ont pu, pour la première fois, prendre de véritables repas, assis à ce qui pouvait finalement ressembler à une table.

Cette dernière était amarrée par des sangles au fond du *Skylab* et chaque membre de l'équipage avait son propre plateau chauffant, avec huit « assiettes » différentes, en fait des alvéoles moulées dans l'aluminium.

C'est également dans *Skylab* que les premiers couverts de l'espace ont fait leur apparition. Aimantés, ils restaient solidaires du plateau entre deux bouchées.

Parce qu'il était beaucoup plus grand que les précédents systèmes américains de transport spatial, et aussi parce que les astronautes y effectuaient de très longs séjours (jusqu'à 60 jours), *Skylab* était vraiment le quatre-étoiles du cosmos.

Un congélateur permettait même à ses locataires de manger de la glace à la vanille. Ils pouvaient même se mijoter un filet mignon. Il y avait, de toutes manières, suffisamment de réserves à bord pour garantir un minimum de 1,9 kg de nourriture par jour à chaque astronaute.

Les stocks étaient réapprovisionnés par chaque équipage « monté » et il devait sans doute rester plusieurs kilos de nourriture à bord lorsqu'il s'est consumé en rentrant dans l'atmosphère, en juillet 1979.

À bord de la navette, tout le premier vol remonte au mois d'avril 1981, les astronautes ont une véritable cuisinière à leur disposition. Elle est située juste sous le poste de pilotage, à proximité des trois couchettes.

Outre une variété de plats jamais atteinte jusque là dans le programme spatial américain, les passagers du « camion de l'espace » peuvent consommer de la mayonnaise, de la moutarde et, luxe des luxes, du *ketchup*.

## Les chercheurs ne s'entendent pas sur les dangers du café

BOSTON (AP) — Le café est-il néfaste pour le cœur ? Trois récentes études prétendent que oui, deux autres ont donné des résultats pour le moins curieux.

Cette question, qui pose des problèmes aux scientifiques depuis des années, a de nouveau été soulevée, l'an dernier, lorsque des chercheurs ont découvert que les Norvégiens qui boivent beaucoup de café ont 14 % plus de cholestérol dans leur sang que ceux qui n'en consomment pas.

Le cholestérol provoque le durcissement des artères et les docteurs croient que le café pourrait doubler les risques de maladies cardiaques.

Les chercheurs norvégiens précisent, toutefois, que la prédisposition au cholestérol notée chez les Norvégiens amateurs de café pourrait s'expliquer par la façon dont ils le boivent : noir et au point d'ébullition.

« Les propriétés biologiques du café que vous buvez peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les méthodes de production et de torréfaction ainsi que la durée et la température auxquelles le café est extrait », explique le Dr

Dag Thelle, de l'université Tromsø, à Asgard, en Norvège.

Pour vérifier les résultats obtenus par les Norvégiens, cinq groupes à travers le monde ont étudié de vastes échantillons de population. Trois équipes de chercheurs n'ont découvert aucun lien entre le café et le cholestérol. Une équipe a découvert que le café n'augmente le taux de cholestérol que chez les jeunes personnes, et la dernière a laissé entendre que ce n'est le cas que pour les femmes.

À l'École de médecine de Chicago, le Dr Richard Shekelle et ses collègues ont analysé les habitudes de vie de 1,900 hommes et femmes d'âge moyen et n'ont pu tracer de parallèle entre le café et le cholestérol.

Le Dr Albert Hofman et des chercheurs de l'Institut médical Érasme, à Rotterdam, ont, pour leur part, interrogé 10,532 personnes aux Pays-Bas. Ils n'ont pu confirmer aucun lien non plus entre les deux phénomènes.

Une étude similaire auprès de 5,098 personnes, réalisée par le Dr Mary Grace Kovar, du Centre national des statistiques de la santé, à

Hyattsville (Maryland), n'a pas associé non plus café et cholestérol.

Pourtant, deux autres études, en Allemagne de l'Ouest et en Australie, ont confirmé en partie les constatations des Norvégiens.

À Heidelberg (RFA), le Dr Lenore Arab et ses collègues ont étudié le cas de 387 buveurs de café de 18 à 25 ans et de 383 autres de 60 à 75 ans. Ils n'ont noté aucune tendance au cholestérol chez les personnes plus âgées, mais ont constaté que l'incidence du cholestérol était plus forte chez les jeunes, comme l'établissait l'étude norvégienne.

En Australie, Mme Megan Shirlow et M. Colin Mathers, de l'Université de Sydney, ont étudié les habitudes de consommation de caféine — que l'on retrouve dans le thé, le cola et le chocolat, aussi bien que dans le café — chez 4,757 personnes. On a constaté un lien entre café et cholestérol chez les femmes, mais aucun chez les hommes.

Les résultats de ces études ont été publiés dans la livraison de novembre du *New England Journal of Medicine*.

## Ordinateur et diététique

OTTAWA (PC) — Deux diététiciens d'Ottawa ont entrepris de résoudre les problèmes de leurs patients à l'aide du traditionnel *Guide alimentaire canadien* et d'un outil moins traditionnel: l'ordinateur.

« C'est le seul bureau à Ottawa, et peut-être même dans tout le Canada, qui offre des services d'alimentation à l'aide d'un ordinateur », affirme M. Lee Harvey. Celui-ci, de concert avec Mme Helen Chambers, est à l'origine de l'entreprise : A. D. Harvey Nutrition Consultants, Inc.

« Jusqu'à maintenant, les logiciels d'ordinateurs ont seulement été utilisés dans les hôpitaux et les universités, pour aider les diététiciens de ces établissements, ou contribuer aux projets de recherche », soulignent les deux spécialistes.

En plus d'aider leurs clients trop maigres ou obèses, M. Harvey et Mme Chambers traitent des gens qui participent à des programmes

d'exercice physique, et qui veulent être certains que leur alimentation corresponde à leur degré d'activité.

Certains clients sont des adeptes de la nourriture végétarienne qui désirent s'assurer que leur régime sans viande est suffisamment équilibré pour leur fournir quand même les éléments essentiels d'une bonne alimentation.

« En général, l'alimentation de nos clients indique que les gens consomment trop de graisses et de protéines, et pas assez d'hydrates de carbone », note Mme Chambers.

L'expérience des deux diététiciens contredit, selon eux, les statistiques qui font état d'une augmentation marquée de la consommation de fruits et de légumes au Canada.

« La plupart des gens mangent des produits frais en saison, mais plusieurs négligent de manger des salades de produits frais pendant l'hiver », souligne M. Harvey. Et même s'ils disent manger beau-

coup de fruits, l'examen de ce qu'ils consomment au cours d'une période de trois jours indique, en tout et pour tout, une petite pomme et peut-être un verre de jus d'orange.

Les deux spécialistes utilisent un programme conçu en premier lieu au Victoria General Hospital de Colombie-Britannique, destiné à évaluer les besoins nutritifs des patients. En quelques minutes, l'ordinateur vérifie plus de 35 éléments nutritifs du régime alimentaire, sans compter les proportions de graisses, de protéines, d'hydrates de carbone et de calories consommés.

Ces évaluations, au coût de \$45, sont basées sur la nourriture absorbée au cours des trois journées précédentes.

Les résultats sont analysés par des deux associés, qui planifient ensuite, à l'aide de l'ordinateur, un régime équilibré basé sur le *Guide alimentaire canadien*.

Pour améliorer les conditions de vie des pays pauvres

## Des savants travaillent à de nouvelles variétés agricoles

HARI MANIAM

PATANCHÉRU, Inde (AP) — Des ingénieurs agronomes de 19 pays s'efforcent actuellement de mettre au point de nouvelles espèces au rendement meilleur pour améliorer les conditions de vie des millions d'habitants des pays les plus pauvres.

L'Institut international de recherches sur les cultures pour les régions tropicales semi-arides (IICrisat) cherche à améliorer les rendements du sorgho, du millet, des pois et de l'arachide sur 20 millions de km<sup>2</sup> dans 49 pays où vivent 750 millions de personnes, explique son directeur général néo-zélandais, M. Leslie Swindale.

L'Icristat, qui emploie 1,300 personnes, dispose de 13 centres de recherche dans le monde, notamment au Niger, au Mexique et en Syrie. Son siège social est situé dans ce village de Patanchéru où l'Institut mène ses expériences sur les 1,394 hectares

que lui donna le gouvernement indien en 1972. Cet endroit fut choisi en raison de la nature des sols, les recherches pouvant être menées à la fois sur des terres noires (vertisols) et des terres rouges (alfisols).

Le financement provient principalement de donateurs américains, britanniques, canadiens, néo-zélandais et ouest-allemands ainsi que de la Banque mondiale et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

« L'objectif est de mettre au point de nouvelles variétés à haut rendement, capables de pousser dans des climats semi-arides et nécessitant le moins possible d'engrais et de pesticides, souligne un responsable.

« Il faut aussi améliorer le matériel et l'outillage », ajoute cet expert, debout près d'une charrette tirée par des taureaux mais munies des roues à pneus au lieu des traditionnelles roues en bois : « La traction est meilleure et le maniement plus facile. »

L'Institut procède également à des expériences de cultures simultanées, par exemple de pois avec

d'autres cultures, permettant aux paysans d'obtenir des revenus supplémentaires.

Il est encore difficile d'évaluer l'influence de l'Icristat, les gouvernements appliquant souvent les recommandations de l'Institut avec d'autres découvertes.

En 1982, l'Icristat a mis au point une nouvelle variété de millet, résistant à un champignon qui détruisait les récoltes en Inde. Une nouvelle variété de sorgho, découverte par l'Institut il y a quelques années, est aujourd'hui cultivée en Afrique, en Amérique latine et en Chine, et sera introduite en Asie du Sud-Est l'année prochaine.

Les paysans qui bénéficient de l'aide technique de l'Icristat obtiennent un revenu moyen annuel à l'hectare de \$306 contre \$162 sur les surfaces cultivées seulement pendant la saison des pluies.

À la fin de décembre, des chercheurs de neufs pays ont échangé leurs dernières découvertes sur les légumineuses.

## Les producteurs américains demandent des droits compensatoires sur les vins français et italiens

WASHINGTON (AFP) — L'explosion des sentiments protectionnistes aux États-Unis, due pour une bonne part à la surévaluation du dollar, vient de toucher un secteur particulièrement sensible pour la Communauté économique européenne (CEE) et, en particulier, pour l'Italie et la France : celui des vins.

Après l'industrie textile, la sidérurgie, l'industrie du cuivre et les fabricants de chaussures, ce sont, en effet, les viticulteurs de Californie qui, cherchant à profiter du climat pré-électoral, viennent de demander protection contre les importations, « subventionnées et à des prix de dumping », selon eux, des vins de table ordinaires d'Italie et de France.

L'enjeu est d'importance, puisque la production américaine de vins est essentiellement axée sur celle des vins de table ordinaires et que les importations américaines de vins représentent plus du quart de la consommation américaine.

En 1982, ces importations se sont chiffrées en

valeur à près de \$800 millions, alors que les exportations américaines de vins n'atteignaient que \$38 millions. En ce qui concerne plus particulièrement les vins de table ordinaires, les statistiques disponibles (officielles et officieuses) montrent que : ■ les ventes de ces vins représentent 78 % du marché total des vins aux États-Unis, soit 400 millions de gallons (un gallon équivaut à 3,8 litres) en 1982;

■ les importations américaines de vins de table ordinaires, en accroissement très sensible ces dernières années (hausse moyenne de 5,5 % environ de 1975 à 1981), se sont chiffrées à 121,6 millions de gallons en 1982, soit 23,7 % de ce secteur du marché américain;

■ les principaux fournisseurs étrangers de vins de table ordinaires ont été, en 1982, l'Italie (63 millions de gallons contre 59,8 en 1981), la France (18 millions contre 15) et la RFA (13,2 contre 13), ce dernier pays n'étant toutefois pas visé par l'action des producteurs californiens.

Depuis près de deux

ans, le marché américain du vin a été caractérisé par deux courants qui ont défavorisé les viticulteurs américains et aidé leurs concurrents étrangers, en particulier français.

La crise économique qui a sévi brutalement aux États-Unis a donné un coup d'arrêt brutal momentané, en 1982, au développement constant, depuis plus de deux décennies, de la consommation américaine de vins.

La stagnation de la demande a touché principalement les vins américains qui, en raison de leurs coûts élevés, ont eu de plus en plus de difficultés à faire face à la concurrence des vins étrangers favorisés par des prix en baisse, du fait de la surévaluation du dollar.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, que les viticulteurs californiens, qui produisent annuellement de 14,5 à 16,6 millions d'hectolitres de vins selon les estimations (l'ensemble du pays en produit de 16 à 18 millions, ce qui fait des États-Unis le sixième producteur mondial de vins), connaissent des difficultés.

Selon le sénateur républicain de Californie, M. Peter Wilson, qui a pris fait et cause pour ces viticulteurs, ces derniers estimeraient avoir ainsi encouru des pertes voisines de \$700 millions l'an dernier.

Leur demande de protection, sous forme d'imposition de droits compensatoires sur les importations de vins ordinaires, se fonde sur le fait que leurs concurrents européens toucheraient des « millions de dollars » de subventions et écouleraient une partie de leur production à des prix de dumping sur le marché des États-Unis.

Ces accusations sont naturellement rejetées dans les milieux européens intéressés où l'on fait valoir, notamment, que, nulle part dans leur demande, les viticulteurs californiens ne prennent véritablement en compte les disparités provenant de la surévaluation du dollar.

Aussi s'attend-on généralement à une vive bataille d'arguments et de chiffres devant la Commission fédérale du commerce international qui devrait instruire l'affaire.

à table  
... en première classe

Restaurant  
"LES FILLES  
DU ROY"

Vous offrez:  
• La "TABLE D'HÔTE" midi et soir  
• Le "SUPER BRUNCH" du dimanche 13,50 \$  
Et notre tout nouveau!  
• Le "GÔTER" du samedi à partir de 6,50 \$

415 rue Bonsecours  
Vieux Montréal  
849-3535  
Stationnement

Menara  
cuisine traditionnelle marocaine  
Bar — Restaurant  
Spectacle de danse du ventre tous les soirs  
De 5h à 7h Repas Spécial à 9,95\$  
256 rue St-Paul est  
Vieux Montréal 861-1989

RESTAURANT  
Le Calife  
NOUS CONTINUONS  
LE SPECIAL  
\$3.25  
★ Couscous aux légumes  
★ Thé à la menthe ou café  
Verre de vin  
Valable toute la journée

Cuisine tunisienne • Spécialité Couscous  
(métro Bérril-de-Montigny)  
1633, rue St-Hubert, Tél.: 521-6330

La Crêperie  
Québécoise  
« Une atmosphère de détente où vous dégusterez les crêpes les plus délicieuses! »  
"La meilleure crêperie" — André Robert  
1775 St-Hubert, Montréal (près Ontario) 521-8362

le Troquet St-André  
Spécialité "couscous"  
Café-Bar  
Restaurant  
3807 St-André (angle Roy), Mtl. 521-0039

Chez Bernard  
Cuisine française  
Bernard  
vous invite à déguster ses spécialités  
LE HOMARD «RETOUR D'EGYPTE»  
L'ENTRECÔTE À LA MOUTARDE  
LE GRENADIN DE VEAU  
«CHEZ BERNARD»  
LE VACHERIN GLACÉ  
Ouvert du lundi au vendredi 11h30 à 13h00 samedi 10h00 à 23h00  
17h30 à 23h00 dimanche fermé  
275 ouest, rue Notre-Dame  
Réservation: 288-4288  
Cartes de crédit acceptées

# POUR LA FORME

## Monasterium

Aller, dans la quiétude, brasser ses inquiétudes...

JACQUES MICHAUD

Sur les dents, sur les nerfs, sous le soleil, il n'y a rien de nouveau. Et dans votre tête, les petites cellules grises, d'habitude si brillantes — si tout-ce-que-vous-voudrez —, échangeant des mandantés postiches et des pastiches de poncifs. Ça ne tourne pas rond ou ça ne fait que tourner en rond. Ça ne va pas : vous êtes « au bout », flapi jusqu'aux oreilles. Alors, que ce soit le grand écart solennel ou le petit café saisonnier, que ce soit la déprime qui vous opprime ou votre prima donna qui vous comprime, vous ne désirez qu'une chose : décrocher, temporairement bien sûr, mais décrocher franchement votre carcasse d'un centre inflexible et taciturne, sans trop amener vos voisins de penderie, histoire de changer de pli ou de vous prouver que ce n'est pas un mauvais pli.

« Laisser le siècle », comme ça, tout de go, c'est très bien, mais il vous faut un refuge, une grotte de l'Himalaya où vous pourriez faire le plein de vous-même sans faux-col et sans que votre pompage intérieur ne soit troublé par quelque objet « artéfactuel » et obnubilant.

Nous avons au Québec notre Himalaya : les monastères... N'avez crainte, il n'y aura pas d'évangélisation pastorale dans le dimanche ensoleillé d'un printemps. Reste qu'effectivement, les monastères (ou les couvents) offrent ces havres de paix : chambrette confortable, nourriture plus que satisfaisante, silence d'un autre monde; les coûts sont pratiquement inexistantes et, surtout, on vous fiche la paix.

Un exemple parmi tant d'autres : l'abbaye Saint-Benoît-du-Lac (cloîtrée, dans les montagnes de l'Estrie, au bord du lac Memphrémagog). C'est une fortification tranquille olympienne avec ses dépendances, son clocher et son territoire, avec ses grosses pierres taillées carrées, ses vergers et son cheptel que promène parfois un moine au gré de la fantaisie !

On n'y entre qu'avec le silence, non par convention, mais par respect naturel, produit d'une certaine sublimation. Mais si la bouche est cousue, les yeux, eux, sont grands ouverts et s'écarquillent encore plus lorsque vous rencontrez le moine-portier : la tête rasée en forme d'oeuf, le beau froc noir avec le capuchon, et cette voix calme, à la diction parfaite, sculptée au couteau et séduisante parce qu'elle vous intime de croire que vous lui êtes intime; c'est le vieux truc du clin d'oeil complice qui, même s'il n'arrache pas votre consentement, réussit pourtant à solliciter votre sympathie. Nostalgiques, soupirez : on n'en fait plus de pareil; c'est le dernier d'une grande race, le dernier des moines-portiers !

Puis, arrive Dom Vidal, le père-hôtelier, celui qui veillera à vos besoins durant votre séjour. Grand salut, franche poignée de main. Vous vous rendez alors compte que Dom Vidal étire et prolonge les mots jusqu'à leur déformation, comme s'il les caressait et, malheureux d'un plaisir trop éphémère, essayait d'en profiter le plus possible.

« Bonjour Monnssssieur. Alors Monnssssieur, ça va ? Vous êtes reçu ici comme le Chrrrist en personne, en chair et en os... C'est trrrrés beau, n'est-ce pas ?... Oui, oui, c'est nous, les fous du Christ, un show qui dure depuis 14 ssssiècles... Alors, Monnssssieur, qu'est-ce qu'on fait dans le cosssmos ? »

Mais enfin, en quoi consiste cette vie au monastère ?

Vous avez votre chambre avec lit, bureau, lavabo. Le matin, petit déjeuner entre invités. Le midi et le soir, repas en silence avec les moines pendant qu'un autre habit noir lit quelque chronique (genre *Relations des jésuites*), d'une voix volontairement monotone afin d'en conserver toute l'intégrité. Parfois, un invité craque : c'est une maladie nerveuse, le syndrome du fou-rire, qui frappe sans préavis et mystérieusement le sujet au détour d'une bouchée de pain ou au début d'une grande gorgée de lait, mais c'est avec un délicat sourire de compréhension que les moines accueillent les ricanements spasmodiques du malheureux. La bouffe, beaucoup plus que mangeable, provient souvent des terres ou du troupeau monacaux : le fromage, la compote de pomme, le cidre...

Puis, entre les repas (que vous pouvez tout aussi bien manquer), vous êtes libre : vous pouvez sortir dehors prendre l'air, zieuter le superbe paysage ou croquer une « scène de la vie monastique »; vous pouvez aller à l'un des cinq offices entendre le grégorien et vous re-

cueillir avec les moines; vous pouvez rester dans votre chambre et lire, méditer, dormir, aboyer; vous pouvez apostropher Dom Vidal et lui parler de *The Police*, et l'écouter expliquer pourquoi il juge cette musique « blafarde »; vous pouvez sourire béatement, comme ça bêtement; vous pouvez faire votre *jogging* ou votre *yoga*... N'oubliez pas que « vous êtes reçu comme le Christ en personne, que vous soyez bouddhiste ou khrisna... »

Le coût est laissé aussi à votre discrétion : en principe, c'est gratuit, mais en fait, les invités offrent aux moines un petit montant (pour une fin de semaine, de \$5 à \$50). Remarquez qu'en aucun endroit du monastère il n'est question de donations. Évidemment, tout ceci s'applique aussi aux couvents.

Puis, vous vous demanderez inévitablement pourquoi on devient moine : des fous ou des *flyés* ? La

question vous intriguera très certainement : ou bien vous serez fasciné par la « pureté » et la « noblesse » de ces hommes; ou bien vous serez choqué par leur inaction sociale, car la coupure est vraiment nette entre la communauté monastique et la société (exemple qui ne prouve rien, mais qui donne une petite idée : les moines n'écoutent la télévision qu'en des occasions très spéciales — les premiers pas sur la Lune, les Olympiques, les élections); ou bien vos sentiments seront partagés. Mais d'indifférence, point !

Un matin, vers cinq heures, vous vous lèverez et, par la fenêtre, vous verrez un moine à la silhouette d'un conspirateur, les mains sous le long volant de tissu noir, marchant seul dans l'aube naissante. Vous serez un peu inquiet et ce sera bien comme cela : parce que, paraît-il, il n'y a rien de mieux que de changer ses inquiétudes de place...

## Le jeu-dit

CÉTOINE

N	A	N	T	O	U	T	S	E	T	I	D	E	N	I
O	S	N	O	I	T	I	S	O	P	S	I	D	N	I
E	T	I	L	I	B	I	N	O	P	S	I	D	N	I
N	A	T	S	I	R	N	E	T	I	M	I	T	N	I
O	R	E	E	P	E	S	T	E	U	S	E	C	O	N
I	I	H	I	G	N	E	U	R	C	R	R	R	O	I
T	A	C	H	E	R	O	N	R	D	E	R	I	O	F
E	R	A	C	L	E	E	E	I	D	E	R	S	U	I
R	A	S	E	I	T	T	T	U	T	C	O	P	E	T
C	R	E	L	C	I	E	L	S	E	B	M	A	I	A
S	T	F	F	E	O	E	U	R	T	I	N	L	R	
I	A	U	E	B	U	P	R	E	T	S	R	T	N	E
D	D	N	R	M	T	H	O	E	R	N	E	O	P	
N	N	I	R	I	O	L	O	S	I	U	N	S	N	M
I	O	M	I	E	L	U	T	A	P	S	E	U	R	I

### La règle du jeu

— Lisez attentivement la liste des mots fournis.

— Dans la grille, tous ces mots sont écrits horizontalement, verticalement et obliquement et, en plus, de droite à gauche et de bas en haut.

— Commencez par repérer un mot dans la grille, encerclez-y ses lettres et raturez-le dans la liste fournie et, ainsi, jusqu'à l'élimination complète de tous les mots.

— Une fois ce travail terminé, sortez toutes les lettres non encercées et formez le PROVERBE CACHÉ.

— Une même lettre peut servir à plusieurs mots, suivant leur direction à l'exception du PROVERBE CACHÉ.

- Air
- Aisés
- Ciel
- Crispantes
- Eider
- Fini
- Foire
- Tambes
- Ibis
- Imbécile
- Impérial
- Incrédule
- Indiscret
- Indiscrétion
- Indisponibilité
- Indispositions
- Inédites
- Inerte
- Interdite
- Intimité
- Irréfléchi
- Isoloir
- Minutes
- Néon
- Noces
- Noirceur
- Noirs
- Non-lieu
- Ondatra
- Peste
- Pesteuse
- Piètre
- Prise
- Raclé
- Rats
- Rois
- Sachet
- Sobre
- Spatule
- Sûrs
- Tâcheron
- Tonne

### Le proverbe caché

Le proverbe caché : cinq mots.

## Solution du 26 janvier

1	L	A	S	C	I	V	I	T	E	E	M	B	A	R	R	A	S	S	E
2	A	S	S	O	C	I	A	T	I	O	N	A	L	P	S	I	T	T	
3	S	P	E	C	I	A	L	F	T	E	N	U	E	S	R	A			
4	S	E	C	G	E	F	F	A	R	A	N	T	P	I	A	N			
5	I	R	R	I	T	E	S	E	E	R	L	A	A	R	N	S	T		
6	T	I	E	N	R	O	U	L	U	R	E	A	G	N	A	T	S		
7	U	T	E	T	L	L	E	S	P	I	E	G	L	E	R				
8	D	E	C	L	A	R	A	T	I	O	N	E	N	S	E	I	G	N	
9	E	A	L	E	R	R	E	M	E	N	T	S	S	N	R	E	F		
10	C	H	E	C	H	I	A	N	E	R	I	E	E	A	U				
11	C	R	I	H	O	S	P	I	L	L	E	P	E	L	A	S			
12	L	I	N	I	N	M	O	P	I	O	U	P	I	O	U	R	E		
13	E	N	C	O	R	N	A	O	M	S	N	I	N	E					
14	M	A	R	O	M	E	S	T	U	B	E	G	E	L	E	N	T		
15	E	H	A	M	A	C	A	E	R	O	S	O	L	V	E	R			
16	N	I	A	G	A	R	A	M	N	R	E	N	N	E					
17	T	N	E	N	E	R	G	E	T	I	Q	U	E	O	E	U	F	S	
18	I	C	I	C	E	T	A	N	E	O	S	L	I	N	G	A	S		
19	N	A	N	T	I	E	R	E	S	I	P	E	L	E	R	E	N	E	
20	E	S	O	P	E	S	E	S	O	I	S	I	L	L	O	N	S		

## La chronique du temps libre

MICHEL BISSONNETTE

### Pour mieux se réchauffer : les fêtes populaires d'hiver

Le Québec est un pays d'hiver. C.Q.F.D. : c'est donc un pays de neige — vous m'en direz tant !

Après cette belle démonstration mathématique, donc logique, que l'hiver est synonyme de neige — du moins chez nous —, parlons maintenant des fêtes populaires qui, traditionnellement, en tirent leur prétexte. Le Québec et les Québécois aiment bien fêter. Fêtes de glace et de neige, des tuques et des mitaines, le mois de février marque le véritable départ des réjouissances qui nous réunissent tout au long de l'année.

En ce début de mois, nous vous proposons les fêtes suivantes : le **Carnaval de Québec**, du 2 au 12 février; le **Carnaval de la pâtisserie de Disraëli**, du 3 au 5 février; le **Carnaval de Saint-Côme**, du 3 au 19 février; le **Festival des neiges à Saint-Michel-de-Napierville**, du 4 au 14 février; la **Mitaine de gaieté du Lac-Mégantic**, du 5 au 12 février; et le **Carnaval-Souvenir de Chicoutimi - 1884**, du 9 au 19 février.

Chacun de ces festivals présente un art de vivre qui puise aux sources de nos traditions, tout en offrant un menu varié de réjouissances beaucoup plus contemporaines. L'hiver, on s'amuse aussi... Pour plus d'information sur les festivals, communiquez avec la Société des festivals populaires du Québec, tél. : (514) 374-4700, poste 255 ou (514) 374-4524.

### Les Jeux du Québec régionaux

Prétexte également aux réjouissances, les Jeux du Québec, hiver 1984, offrent une foule d'activités dans chacune des régions. En plus des compétitions sportives, on y retrouve des activités sportives de participation et des événements culturels et éducatifs. Pour les intéressés, voici la liste des Jeux du Québec régionaux d'hiver à venir : région **Bourassa**, du 4 au 26 février, tél. : (514) 353-8777; **Est du Québec**, du 25 février au 18 mars, tél. : (418) 723-5036; **Lac Saint-Louis**, jusqu'au 28 février, tél. : (514) 626-1964; **Lanauidière**, jusqu'au 12 février, tél. : (514) 585-2851; **Laurentides**, du 5 au 19 février, tél. : (514) 436-4051; **Québec**, du 18 février au 11 mars, tél. : (418) 681-0621; **Richelieu-Yamaska**, du 10 au 19 février, tél. : (514) 773-9802; **Rive-Sud de Montréal**, jusqu'au 18 mars, tél. : (514) 677-5244; **Saguenay-Lac-Saint-Jean**, jusqu'au 7 avril, tél. : (418) 668-4541.

### De la planche... à neige !

Les maniaques de la planche à voile sont invités à passer leur manie en planche... à neige ! Sport nouveau et vent d'hiver, la planche à neige se pratique sur les lacs, gelés bien sûr. Pour ceux et celles qui voudraient s'y initier, la **base de plein-air La Cabouse**, située au lac Ouaireau, à Saint-Donat, propose, en fin de semaine, un stage spécial de découverte (3, 4 et 5 février), pour le prix de \$85, incluant la planche, l'hébergement, la nourriture et les moniteurs. On peut s'informer à La Cabouse, tél. : (819) 424-2552.

### Le loisir scientifique en tournée

Le **Conseil de développement du loisir scientifique** poursuit sa campagne d'information sur le loisir scientifique et les municipalités. Samedi, ce sont les régions de Québec et de l'Est du Québec qui seront à l'honneur de ces sessions d'information tout à fait spéciales. À Québec, le rendez-vous a lieu au cégep de Sainte-Foy, 2410, chemin Sainte-Foy, de 9 heures à 16 heures (renseignements : Anne Potvin, (418) 656-5779). Pour l'Est du Québec, on se rend à Rivière-du-Loup, à l'annexe de l'école Saint-Pierre, 90, rue Frontenac, de 9 heures à 16 h 30 (renseignements : Jean-Marc Vincent, (418) 723-5036).

### Info-Loisirs

Sport, plein-air, loisirs culturels et socio-éducatifs, tourisme : plus de 120 organismes de loisir sont à l'écoute des besoins des Québécois et des Québécoises. Pour les rejoindre : Info-Loisirs, le service d'information sur le loisir québécois, tél. : (514) 374-4700, poste 460, ou 1-800-361-9010 (sans frais).

\* Cette chronique est préparée pour LE DEVOIR... à loisir par le service des communications du **Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ)**, 1415 est, rue Jarry, Montréal, H2E 2Z7. Tél. : 374-4350.

Le cahier  
**LE DEVOIR**  
... À LOISIR  
est dirigé par  
Marc Morin

## Heureuse fin de siècle!

ASMODEE

## Thé, tarot et vieilles dentelles

**CITÉ DU VATICAN (Reuter)** — Les catholiques qui croient que les étoiles peuvent prédire l'avenir commettent « une authentique déviation religieuse », car seul Dieu connaît l'avenir de l'homme, écrit (le 18 janvier) l'« Osservatore Romano ».

Les statistiques font apparaître que des personnes nées sous le même signe astrologique diffèrent tant par leur tempérament que par leur destin, fait observé l'éditorialiste du journal du Vatican.

Les astrologues payés pour écrire des horoscopes devraient se sentir particulièrement responsables de ces violations de la moralité chrétienne, estime-t-il.

En Italie, catholique à 97 %, presque toute la presse publie quotidiennement des horoscopes.

Vous êtes-vous déjà amusés à consulter les feuilles brunes au fond de votre tasse de thé ? Sans doute pas, puisque tout le monde utilise aujourd'hui des sachets et qu'il n'y a pas de bonne ou mauvaise aventure à tirer du thé en sac.

Connaissez-vous le jeu de tarot, alors, ou tout simplement la lecture clairvoyante des cartes à jouer ? Si vous vous adonnez à quelque forme de bonne aventure — dans le thé, les cartes, la crotte de poule ou, comme feu Mackenzie King, les aiguilles de l'horloge —, soyez prudents, surtout si vos amis, convaincus de votre don extrasensoriel, vous offrent de l'argent pour une lecture de bonne aventure.

Aussi amusant que cela puisse paraître, il est, en effet, illégal — que dis-je ? criminel même — de dire la bonne aventure (article 323 du code pénal canadien). Voici donc un drôle de crime que le bill omnibus de M. Trudeau, à la belle époque où il n'était que ministre de la Justice, a négligé de moderniser ou tout simplement de révoquer.

Une bonne dame de Toronto, propriétaire d'une salle de divination pompeusement mais pertinemment appelée *Stonehenge*, a été traduite en cour et déclarée coupable d'avoir lu la bonne aventure dans les cartes du jeu de tarot — vous savez, cette merveilleuse collection de dessins et

de signes cabalistiques qu'on retrouvait, un temps, sur les cartons d'allumettes. Bon prince, le juge de la cour ontarienne n'a cependant pas imposé l'amende ou la prison à la bonne dame. Notre cartomancienne, dans un bel esprit professionnel, offrit même au juge de lui dire son destin pour prouver que son art n'est pas de la fumisterie. Mais le magistrat, sans doute pris de court devant tant de positive candeur, répondit que si elle insistait pour affirmer que la lecture des cartes n'était pas frauduleuse, il serait forcé de sévir aux termes du code.

La cassandre torontoise ne se contenta pas de lire dans les cartes ou les feuilles de thé. Elle se déclara aussi sorcière. Mais attention ! sorcière de bonne volonté, et non pas de ces mégères, à cheval sur leur balai, qui vont jeter des sorts aux cochons du fermier. Une bonne sorcière dans la grande tradition celte de l'enchanteuse Morgana ou de la fée-marquise de Cendrillon. Dans nos jours d'épreuve et de consternation, pour employer le langage des Adventistes du septième jour, on a bien besoin de sorcières bienfaisantes.

La bonne dame de Toronto n'est pourtant guère à la mode, au milieu de films sur l'exorcisme, les crimes rituels et les vampires. C'est un peu comme si la superstition en avait assez de faire peur au monde et qu'elle voulait tempérer un peu l'horreur d'une planète assez mal foutue où la réalité toute nue est plus effroyable que nous tous, petits et grands démons, incubes et succubes, ectoplasmes et lutins mis ensemble.

Tout comptes faits, il y a des dizaines de siècles que Satan trouve voix par le truchement de mauvais fausts. Il est peut-être temps que le bon Dieu trouve des porte-parole, dusent-ils s'exprimer dans les cartes ou les feuilles de thé. Mais que nos sorcières et cartomanciennes, bien intentionnées ou pas, n'aillent pas oser gagner leur vie en tirant la bonne aventure. Le code pénal est là qui guette : seule la religion établie a le droit de se faire rembourser ses incantations.

## En train au Bal des neiges et au Festival des lumières

Du 3 au 12 février, la région de la capitale canadienne fête l'hiver. À cette occasion, Via Rail offre un forfait avec séjour à Ottawa pour permettre aux amateurs de plein-air et de sports d'hiver de participer aux festivités du Bal des neiges.

Les patineurs s'en donnent à cœur joie sur la gigantesque patinoire de huit kilomètres du canal Rideau. Au lac Dow, une visite au Jardin de givre s'impose pour admirer un village de 100 cultures et, pour les jeunes de cœur, Piruvik, le terrain de jeux hivernal, accueille la foule. De nombreux événements, de la course de tricycles aux compé-

tions de saut de barils, feront la joie de tous. Prix par personne (deux adultes par chambre) : de Montréal, \$47,50; de Trois-Rivières, \$63,50; de Québec, \$77,50. Le prix comprend l'aller-retour en train et l'hébergement à l'hôtel Lord Elgin.

Via Rail offre aussi l'adresse au monde pour découvrir la magie de l'hiver : les chutes Niagara. Jusqu'au 23 février, un forfait permet d'aller admirer une gigantesque chandelle de 203 mètres au centre de la tour Panasonic et le plus grand sapin de Noël du monde — 158 mètres de haut.

Le tout fait partie

d'une féérique illumination où plus de 50,000 ampoules de différentes couleurs brillent dans les arbres et sur les façades de nombreux édifices.

Le prix par personne (deux par chambre), de Montréal, est de \$109 par adulte, \$44,50 par enfant (5-11 ans) et \$100 pour l'âge d'or (65 ans). Le prix comprend l'aller-retour en train, une nuit d'hôtel au Park Motor ou au Fallaway et un tour de ville.

Pour renseignements et réservations, il faut s'adresser à un agent de voyages ou à Via Rail : Montréal, 871-1331; Trois-Rivières, 1-800-361-5390, et Québec, 692-3940.

## Chère vieille poupée !

LONDRES (AP) — Une poupée en bois, fabriquée en Angleterre vers 1735, a été vendue aux enchères, récemment, à Londres, au prix record de 12,000 livres (\$21,120).

« La poupée avait des cheville et des mollets particulièrement bien sculptés, tous les experts s'accordant à dire que c'étaient ses parties les plus remarquables », a déclaré un porte-parole de Sotheby's.

La poupée représentant une petite fille, de 43 cm de hauteur, dont la tête est garnie de vrais cheveux châtain roux et dont les membres sont articulés, provient d'Irlande du Nord. Elle est vêtue de ses habits d'origine, en satin, coton et soie.



## MENUHIN EN RÉCITAL AVEC L'OSM



Février 1984 marque le 40e anniversaire du premier concert de Yehudi Menuhin avec l'Orchestre symphonique de Montréal. En effet, c'est le 22 février 1944, à la salle Le Plateau, sous la direction de Désiré Defauw, que M. Menuhin interprétait le Concerto pour violon de Beethoven. Il sera accompagné par le pianiste américain Paul Coker. Ce récital, commandité par Grand Manier, sera donné à la Place des Arts, Salle Wilfrid-Pelletier, le lundi 6 février à 20 heures. Les billets, aux prix de 25\$, 17\$ et 11\$, sont en vente dès maintenant au guichet de la Place des Arts. (Publicité)

SPORTS

Sarajevo: les chances de médaille au hockey n'ont jamais été aussi minces

LE HOCKEY DU JEUDI SOIR LE CANADIEN DE MONTRÉAL ET LES FLYERS DE PHILADELPHIE CE SOIR À 19H30

AVIS PUBLICS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec...

DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie Gift and Book Centre Inc. demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission de se dissoudre.

PRENEZ AVIS que Jean-Baptiste Rodrigue, domicilié au 635, Ave. St-Thérèse, Beauport, Cité Montmoyry, titulaire du permis numéro Q-500023-001, pour la Région 03...

PRENEZ AVIS que M. Raymond Lavoie, domicilié à 640, St-Edouard, St-Urbain, Cité Charlevoix, titulaire des permis numéros Q-500499-001 et Q-500499-002, pour la Région 03...

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-06331-835

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE TERREBONNE COUR MUNICIPALE DE MIRABEL NO. C-0008-83

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-041713-830

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO. 500-12-131212-841

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR PROVINCIALE NO. 500-02-041713-830

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO. 500-05-015098-831

AVIS public est donné que DOMTAR INC. s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.

PRENEZ AVIS que M. Jean-Paul Vaillancourt, Route 132, Ste-Félicité, QC, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Pierrette Dufault Transport Inc.

AVIS public est donné que DOMTAR INC. s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.

PRENEZ AVIS que M. Jean-Paul Vaillancourt, Route 132, Ste-Félicité, QC, s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Pierrette Dufault Transport Inc.

SARAJEVO, Yougoslavie (PC) — La tâche de l'instructeur-chef Dave King semblait périlleuse dès le départ. Il devait en effet mettre sur pied une équipe canadienne de hockey valable en vue des Jeux olympiques d'hiver de 1984, tout en posant les bases de la sélection de 1988.

« Ils se sont améliorés plus que nous », a dit Perron en se basant notamment sur la victoire de 8-2 des Américains contre les Canadiens, lors de la dernière confrontation pré-olympique entre les deux rivaux.

Le match du 7 février sera particulièrement important parce que les deux équipes nord-américaines sont dans la même division et que seules les deux meilleures équipes de chaque groupe accéderont à la ronde finale, qui déterminera les médaillés.

« Je vais m'entraîner avec l'équipe, mais je ne disputerais aucun match, a informé le vétéran défenseur, dont le retour au jeu est aussi attendu que souhaité. Je bénéficierai ainsi de plus de temps pour retrouver ma forme physique et pour me refamiliariser avec l'ambiance qui règne au sein de l'équipe.»

« De plus, je ne fais que recommencer à m'entraîner aux haltères, a-t-il poursuivi. Il faudra au moins une dizaine de jours d'entraînement avant que mon avant-bras reprenne une force respectable.»

« J'espère jouer de nouveau à ces dates, a mentionné Green, qui porte un protecteur spécial au poignet blessé. Mais je ne peux rien promettre. On peut toutefois être certain que je serai prêt à faire face à la musique à mon retour au jeu.»

« Mon poignet a repris presque toute sa flexibilité, mais j'éprouve encore des ennuis à contrôler la rondelle du revers du bâton et lorsqu'elle se dépose près de mes patins, » a expliqué Green.

« De plus, je ne fais que recommencer à m'entraîner aux haltères, a-t-il poursuivi. Il faudra au moins une dizaine de jours d'entraînement avant que mon avant-bras reprenne une force respectable.»

chronique sportive La boxe survivra mais à certaines conditions

par Richard Milo Il y a maintenant quatre mois et... au moins deux morts — le Mexicain Gino Perez et l'Italien Salvatore Laserra —, que l'Association médicale canadienne a voté une résolution demandant aux gouvernements d'interdire la boxe sous toutes ses formes.

« C'est plutôt en vue des Jeux de 1988, à Calgary, que les standards d'admissibilité deviennent importants pour le Canada. Les responsables de Hockey Canada croient en effet que les règlements sont irréalistes.»

« Si Gosselin était déclaré inadmissible, l'équipe canadienne se retrouverait avec seulement un gardien — Darren Eliot.

« Je suis sûr que l'Association médicale américaine estime en effet que 45 pour cent des professionnels qui font carrière depuis cinq ans et plus s'exposent à des troubles permanents et cumulatifs. L'Association britannique a quant à elle totalisé 337 morts de boxeurs depuis l'après-guerre.»

« Cependant, la boxe n'est pas encore suffisamment sécuritaire », conclut-il sans pour autant nier les affirmations des abolitionnistes selon lesquelles la boxe professionnelle n'est qu'un commerce.

« P.S.: Étrangement, Laserra avait remporté son combat contre Lupino. Il est décédé le 2 janvier après être tombé dans le coma le 10 décembre. Et ce qui est encore plus étrange, Lupino doit répondre devant la justice italienne de « coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner ». Il est possible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans.

« En deux mots... La Fédération québécoise de ski a lancé hier une campagne de levée de fonds au profit de l'équipe du Québec. L'objectif est de \$9,000 et M. Robert Nadeau, le directeur général des Produits Freddy Inc., se dit convaincu de l'atteindre pendant la promotion, du 1er février au 15 mars. Il suffit d'acheter un bocal de tartinaud Noixel...»



Augustin Roy

Green accompagne le Canadien à l'étranger mais ne jouera pas

par Daniel Caza (PC) — Rick Green sera du voyage de huit jours du Canadien, mais il n'est pas question qu'il revienne au jeu avant une dizaine de jours.

« Je suis sûr que l'Association médicale américaine estime en effet que 45 pour cent des professionnels qui font carrière depuis cinq ans et plus s'exposent à des troubles permanents et cumulatifs. L'Association britannique a quant à elle totalisé 337 morts de boxeurs depuis l'après-guerre.»

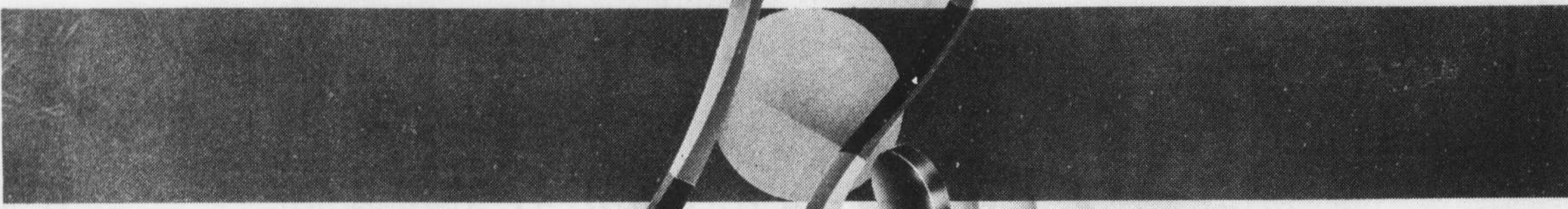
« Cependant, la boxe n'est pas encore suffisamment sécuritaire », conclut-il sans pour autant nier les affirmations des abolitionnistes selon lesquelles la boxe professionnelle n'est qu'un commerce.

« P.S.: Étrangement, Laserra avait remporté son combat contre Lupino. Il est décédé le 2 janvier après être tombé dans le coma le 10 décembre. Et ce qui est encore plus étrange, Lupino doit répondre devant la justice italienne de « coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner ». Il est possible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans.

« En deux mots... La Fédération québécoise de ski a lancé hier une campagne de levée de fonds au profit de l'équipe du Québec. L'objectif est de \$9,000 et M. Robert Nadeau, le directeur général des Produits Freddy Inc., se dit convaincu de l'atteindre pendant la promotion, du 1er février au 15 mars. Il suffit d'acheter un bocal de tartinaud Noixel...»

« En deux mots... La Fédération québécoise de ski a lancé hier une campagne de levée de fonds au profit de l'équipe du Québec. L'objectif est de \$9,000 et M. Robert Nadeau, le directeur général des Produits Freddy Inc., se dit convaincu de l'atteindre pendant la promotion, du 1er février au 15 mars. Il suffit d'acheter un bocal de tartinaud Noixel...»

HOCKEY Ligue Nationale, Ligue Majeure du Québec, Ligue Collégiale AAA, Ligue Collégiale AA, Ligue Collégiale A, Ligue Collégiale B, Ligue Collégiale C, Ligue Collégiale D, Ligue Collégiale E, Ligue Collégiale F, Ligue Collégiale G, Ligue Collégiale H, Ligue Collégiale I, Ligue Collégiale J, Ligue Collégiale K, Ligue Collégiale L, Ligue Collégiale M, Ligue Collégiale N, Ligue Collégiale O, Ligue Collégiale P, Ligue Collégiale Q, Ligue Collégiale R, Ligue Collégiale S, Ligue Collégiale T, Ligue Collégiale U, Ligue Collégiale V, Ligue Collégiale W, Ligue Collégiale X, Ligue Collégiale Y, Ligue Collégiale Z



# *Bonne chance!* **ÉQUIPE-CANADA!**

Depuis le mois septembre dernier, un groupe de jeunes hommes ont parcouru des milliers de kilomètres, passé des centaines d'heures dans les avions et les hôtels et vécu loin de leurs parents et amis. Ils ont même renoncé à la gloire et aux avantages financiers immédiats que procure une carrière professionnelle, et ce, dans le seul but de représenter le Canada pendant deux semaines à Sarajevo, en Yougoslavie. Ce sont les membres de l'équipe de hockey du Canada aux Olympiques, Équipe-Canada 84.

Cette nouvelle équipe est la concrétisation d'une idée nouvelle et témoigne d'un engagement renouvelé envers le programme de hockey olympique.

Certains des plus grands spécialistes du hockey ainsi que tous les organismes responsables de ce sport ont accepté d'unir leurs efforts pour bâtir une équipe d'amateurs de classe internationale.

C'est d'abord en Yougoslavie, en 1984, puis à Calgary, en 1988, que nous verrons cette équipe à l'oeuvre.

La Banque Continentale du Canada est fière d'apporter son appui à l'équipe de hockey olympique du Canada.

*Bonne chance Équipe-Canada!  
Le Canada vous appuie.*

Vous pouvez vous procurer une affiche en couleurs représentant l'Équipe-Canada 84, dans toutes les succursales de la Banque Continentale. Venez chercher la vôtre et profitez-en pour verser une contribution qui permettra d'aider notre équipe de hockey olympique.



**BANQUE CONTINENTALE  
DU CANADA**

**LA BANQUE DE L'ÉQUIPE CANADA**